

Merkur de letzebuerger

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg



01/2005 • janvier/février

Les lauréats du réseau

Que sont-ils devenus ?

1,2,3,GO

Présidence de l'UE



**Rencontre
Commission-
Gouvernement
luxembourgeois
à la Chambre
de Commerce**

**Commerce
extérieur:**

**Calendrier
officiel 2005**

(dépliant
inclus dans
ce numéro)



Parce que je mérite un banquier qui me comprend !



BUSINESS
ZEBRA

Se prendre le temps de vous écouter, analyser et comprendre vos besoins, anticiper les tendances du marché et agir rapidement avec des solutions pertinentes et efficaces, telle est la vocation de nos conseillers PME. Le développement de produits avantageux en est un atout supplémentaire: les formules **ZEBRA BUSINESS** et **ZEBRA BUSINESS plus** vous proposent tous les services autour de votre compte courant professionnel. Cette offre business "tout compris" inclut tous les services à réelle valeur ajoutée dont vous pouvez profiter au quotidien. Et ceci pour un rapport qualité/prix exceptionnel. N'hésitez plus et renseignez-vous dès aujourd'hui dans une de nos 80 agences à travers le pays ou sous www.zebra.lu.



SPUERKEESS
www.bcee.lu

En parfait partenaire.

Rapport Fontagné:

Une chance à saisir!

Lorsque l'Observatoire de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise du Ministère de l'économie avait dévoilé au public fin novembre 2004 le rapport du professeur Lionel Fontagné sur la compétitivité du Luxembourg, la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) avaient salué le rapport pour avoir le mérite de présenter de manière objective et critique la situation actuelle et les perspectives en matière de compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Même si la Chambre de Commerce aurait souhaité une analyse plus sectorielle pour mieux déceler les point forts et les faiblesses de l'économie nationale, elle estimait que les dix domaines d'actions proposés en fin du rapport constituaient une bonne base pour les discussions au sein du comité de coordination tripartite, d'autant plus que ces recommandations s'alignent sur celles définies par la stratégie de Lisbonne concernant la formation, la recherche, l'eGovernment, les technologies de l'information et l'esprit d'entreprise.

Les représentants syndicaux avaient boudé la présentation officielle du rapport en novembre passé et exprimé quelques critiques ponctuelles par la suite. Lorsque la Tripartite s'est réunie en comité restreint le 3 février 2005 pour procéder à un premier échange de vues approfondi sur le rapport Fontagné, les différents partenaires sociaux ont saisi l'occasion pour exposer, en présence de l'auteur, leurs points de vues respectifs sur son analyse de la compétitivité du Luxembourg. A cette occasion, l'Union des Entreprises luxembourgeoises a ouvert des pistes de réflexion pour mettre en œuvre les enseignements du rapport Fontagné. De plus, l'UEL a insisté qu'un tableau de bord décrivant la compétitivité puisse être rapidement agréé.

Si les syndicats ont essayé dans le premier tour de table de faire apparaître les faiblesses, insuffisances et inexactitudes du rapport, le professeur Fontagné n'a pas éprouvé de grandes difficultés à défendre ses points de vue et à réfuter les principaux arguments avancés par les syndicats tout en acceptant cependant de nuancer

certaines de ses affirmations. Il transmettra ses prises de position et commentaires additionnels par écrit dans les prochaines semaines.

Même si le rapport Fontagné n'a dans sa première mouture pas fait l'unanimité au sein du comité de coordination Tripartite, il a réussi à poser les jalons pour mesurer la compétitivité du Luxembourg qui suscite dans son sillage un véritable et nécessaire débat sur l'orientation future de l'économie du pays. Aussi les discussions qui sont menées au sein du comité de coordination Tripartite devront-elles aboutir à alimenter le plan d'action national en faveur de l'innovation et de l'emploi que le Gouvernement se propose de finaliser pour la fin de l'année 2005. Le débat doit donc avancer rapidement et ne souffrir aucun retard. La Chambre de Commerce rejoint le professeur Fontagné dans son analyse en soutenant que le concept de la compétitivité n'est pas à considérer comme une fin en soi mais comme un moyen permettant d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, à savoir de faire de l'Europe «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde» et ce dans le but d'assurer le développement durable, la compétitivité et la cohésion sociale du pays. Le Conseil Européen de l'UE en mars prochain aura pour objectif de relancer le processus de Lisbonne actuellement en panne faute de mises en œuvre par les Etats membres. La Chambre de Commerce souhaite que grâce au rapport Fontagné et aux travaux de la Tripartite, le Luxembourg sera en mesure de se doter des instruments nécessaires pour répondre aux défis de l'économie globalisée.

Il est évident que cet objectif ne pourra pas être atteint sans procéder aux réformes structurelles qui s'imposent. La Chambre de Commerce n'hésitera pas à prendre ses responsabilités en proposant des mesures et actions concrètes pour le plan d'action national en faveur de l'innovation et de l'emploi, telles que déjà esquissées dans la réunion Tripartite du 3 février dernier.

Sommaire

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Que sont devenues les entreprises nées du réseau 1,2,3,GO?

page 6

N° 1 - 2005

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
Adresse postale: L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 32 300 exemplaires
Reproduction autorisée avec mention
de la source. Copie à l'éditeur

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie
Bureaux: 119, rue Adolphe Fischer
L-1521 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu

Conception graphique:

Millenium - Bertrange

Crédit photographique:

MEV, Agence Blitz

Edito

- Enquête Eurochambres 2005: Timide reprise de confiance
page 3

Dossier

- Mission économique en Afrique du Sud
page 31
- Stand collectif de la Grande Région au salon SYSTEMS 2005
page 31
- Un formidable outil pour réussir le Japon
page 32
- Die Belgischen Steuern: 5. stark erweiterte Auflage
page 33
- Polish-Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce (Polbelux)
page 34
- Journées d'opportunités d'affaires 2005
page 36
- La responsabilité sociale des entreprises: un enjeu de taille pour la planète
page 38
- CEBIT: Visite accompagnée et bourse de coopération
page 39

Flash

- Rencontre Commission - Gouvernement luxembourgeois à la Ch. de Commerce
page 20
- La Chambre de Commerce solidaire des victimes du Tsunami en Asie
page 21

International

- La Turquie - Futur membre de l'Union européenne?
page 22
- Le Vice-Bourgmestre de Moscou en visite à la Chambre de Commerce
page 25
- La Russie: un pays sûr pour investir?
page 27
- Foire Internationale du Caire
page 29
- L'endroit idéal de la Grande Région pour votre entreprise: le Salon à l'Envers
page 29
- Mission économique en Inde
page 30
- Visite accompagnée au Salon du Meuble à Milan
page 30

- Les citoyens européens argement à l'aise avec l'euro
page 39
- Marquage CE: Une nouvelle directive pour faciliter la vie des fabricants de dispositifs électroniques
page 40
- La nouvelle version de la rubrique «Directives et règlements»
page 41
- Textes européens publiés du 15 novembre 2004 - 21 janvier 2005
page 42
- B2Fair: La méthode simple pour maximiser votre participation aux foires internationales
page 44

Formation

- Comment répartir les travaux en matière de formation?
page 46
- L'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers unissent leurs efforts
page 49
- Séance d'information: IFRS - les enjeux des normes comptables internationales pour les PME
page 49

- Lancement de la 2^e promotion de la formation en «Management des ressources humaines»
page 50

- Formation pour conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses
page 52

Innovation

- 20 bougies pour Luxinnovation!
page 54
- 2004: une année riche en nouveautés pour les utilisateurs de www.innovation.public.lu
page 55
- Appel national à propositions 2005: mesure «mobilité»
page 56
- TIC, nanotechnologies et matériaux avancés: 1.620 millions EUR pour la R&D
page 57
- Plus de 2 700 annonces de technologies en ligne!
page 58
- La Présidence luxembourgeoise met en ligne un site d'information sur la recherche et l'innovation
page 58
- www.businessplan.lu
page 59
- Lancement d'un réseau Business Angel au Grand-Duché
page 60
- Small Business Financial Affairs: Part One, The Business Plan
page 61
- Maîtriser les besoins de compétences TIC: le projet de recherche INNOSERTION
page 61
- Séminaire Création et Reprise d'Entreprise
page 63
- Setting Up a Business in Luxembourg: New section on BCC Website
page 64

- Parution du cahier de la production propre pour les installations frigorifiques
page 64

- Un sixième projet R&D issu de la grappe technologique SurfMat
page 65

Economie

- Un nouveau souffle pour la stratégie de Lisbonne
page 66
- L'esprit d'entreprise sous-développé au Luxembourg
page 67
- Union européenne: une charge fiscale globale de 41,5%
page 69
- Eurostat: Le Luxembourg en 4^e position pour l'utilisation de l'Internet
page 70
- Recul de l'excédent courant et croissance des échanges de biens et de services
page 70
- Simplification administrative en matière Intrastat
page 72
- Le Guichet Unique PME se met en ligne
page 72

Législation et avis

- Nouvelles modalités du crédit d'équipement de la SNCI
page 74
- La Commission traduit le Luxembourg devant la Cour
page 74
- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
page 76
- La Protection des Données Personnelles
page 77
- Nouvelles dispositions fiscales
page 77

Commerce

- Le secteur des loisirs culturels
page 78

Fédérations/Uel

- Proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur
page 84
- La FEDIL en faveur d'un plan d'action national pour l'innovation et l'emploi
page 87
- Réorganisation interne chez la clc
page 88
- Girls' Day 2005 – Les filles prennent leur avenir en main
page 89
- Le SIGI propose un Guide Internet à l'usage des communes
page 90
- Nouveau look pour www.fedil.lu
page 91

Actualités Entreprises

- Nouveaux locaux et nouvelles initiatives pour MindForest
page 92
- Erster Marketingpreis für die Großregion ausgelobt
page 93
- Malgré l'amélioration des performances l'équilibre reste fragile
page 94
- Tailor-Made agréée en matière de protection des données
page 95
- Une «Dinkel» spécialement brassée pour Euro-Toques
page 96
- Preisverleihung bei der IEE ehrt Erfinder
page 96
- Key Inn S.A. lance un service Appart-Office
page 97
- myQualis.com: un nouveau service de gestion des systèmes d'information
page 98

Bourse d'entreprises

page 100

Liquidations

page 102

Que sont devenues
nées
réseau



les entreprises du **1,2,3,GO?**



L'Association Business Initiative et son parcours interrégional 1,2,3,GO d'aide à l'élaboration de plans d'affaires a été créée en avril 2000 pour promouvoir l'esprit d'entreprise dans la Grande Région. Aujourd'hui, au vu des résultats, l'initiative a largement rempli, voire dépassé les objectifs ambitieux qu'elle s'était fixés. En cinq ans, 1,2,3,GO s'est imposé comme une référence dans le monde de l'accompagnement à la création d'entreprises novatrices ou à fort potentiel économique, et plus particulièrement, dans l'élaboration de plans d'affaires gagnants, grâce à une méthodologie rigoureuse et à une équipe soudée. Si 1,2,3,GO s'est imposé comme un acteur incontournable en matière de promotion et d'aide à la création d'entreprise, l'heure est venue de dresser un premier bilan et de passer en revue le parcours des entreprises ayant participé au parcours.

Celui qui veut se lancer dans les affaires doit être soutenu et encouragé. La mission du réseau interrégional 1,2,3,GO, qui compte aujourd'hui 270 coaches, auquel s'associent des partenaires privés et publics, est d'aider

ces entrepreneurs en quête de conseils, à élaborer un plan d'affaires. En effet, ce document constitue une étape incontournable avant la création d'une entreprise. Il doit être établi dans les règles et selon des critères définis. La finalisation d'un plan d'affaires



“ Au total, 126 entreprises ont vu le jour et **plus de 500 emplois ont été créés** générant un chiffre d'affaires global de 32 mio. d'euros ”

fares est une étape difficile dans le long parcours qui mène à la création d'entreprise. Il constitue, entre autres, la base de décision pour les investisseurs potentiels. Un plan d'affaires bien structuré, dont tous les aspects ont été examinés et analysés, fait gagner un temps précieux au porteur de projet et optimise ses chances de succès lors du lancement de son activité. Les coaches du réseau interrégional 1,2,3,GO utilisent un concept d'évaluation développé par le cabinet de conseil McKinsey. Ainsi, un plan d'affaires professionnel doit comprendre les volets suivants: résumé de synthèse, idée à la base du produit, profil de l'entrepreneur et le cas échéant, de son équipe, marketing, système commercial et organisation, calendrier de réalisation, risques et financement.

En juin 2003, les Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région ont pérennisé la démarche de Business Initiative en acceptant de reprendre le concept 1,2,3,GO et d'en établir le centre de coordination au Luxembourg. Business Initiative a donc cédé la plupart de ses responsabilités opérationnelles aux Chambres de Commerce de la Grande Région, à l'exception des orientations stratégiques du projet et des actions de communication. Les Chambres de Commerce de chaque région frontalière ne sont-elles pas le lieu privilégié de rencontre des porteurs de projet et de coaches? Concrètement, il est proposé à chaque

Chambre de Commerce régionale de superviser la recherche et la maturation de projets innovants. Une cellule rattachée à la Chambre de Commerce du Grand-Duché assure la coordination entre les Chambres. Une fois par an, les meilleurs projets innovants de chaque région à la recherche d'une croissance rapide et d'ouvertures commerciales sont mis en commun pour une remise de prix interrégionale organisée à tour de rôle dans chacune des régions.

Pour bénéficier de l'aide gratuite du réseau, les dossiers présentés sont soumis à plusieurs conditions. Tout d'abord, l'idée doit être innovante, c'est-à-dire apporter quelque chose de neuf par rapport à ce qui existe déjà dans la Grande Région. D'autre part, le projet doit être réalisable d'un point de vue économique, c'est à dire avoir un réel potentiel de faisabilité. Autre condition: les projets doivent être issus de la Grande Région, c'est-à-dire que l'entreprise doit être destinée à y être créée. Enfin, aucun projet ne devra être financé par du capital à risque. L'objectif du parcours 1,2,3,GO reste celui de soutenir et de récompenser des entrepreneurs désirant créer une entreprise innovante au fort potentiel économique en Grande Région.

■ 1,2,3, GO: cinq ans après

En Grande Région, 1,2,3,GO a reçu plus de 1.100 projets et a encadré près de la moitié d'entre eux depuis sa création en avril 2000. Entre 2000 et 2004, 133 projets ont été récompensés par des prix allant de 500 euros à 10.000 euros. Au total, 328.000 euros de prix en numéraire ont été remis aux gagnants pendant ces quatre années.

126 entreprises économiques viables ont vu le jour et sont encore aujourd'hui en activité. Plus de 500 emplois ont ainsi été créés. Ces jeunes sociétés ont généré un chiffre d'affaires global de 32 mio. d'euros. La moyenne d'âge des créateurs d'entreprise qui déposent un projet sur le site de 1,2,3,GO est de 32 ans.

Et au Luxembourg ?

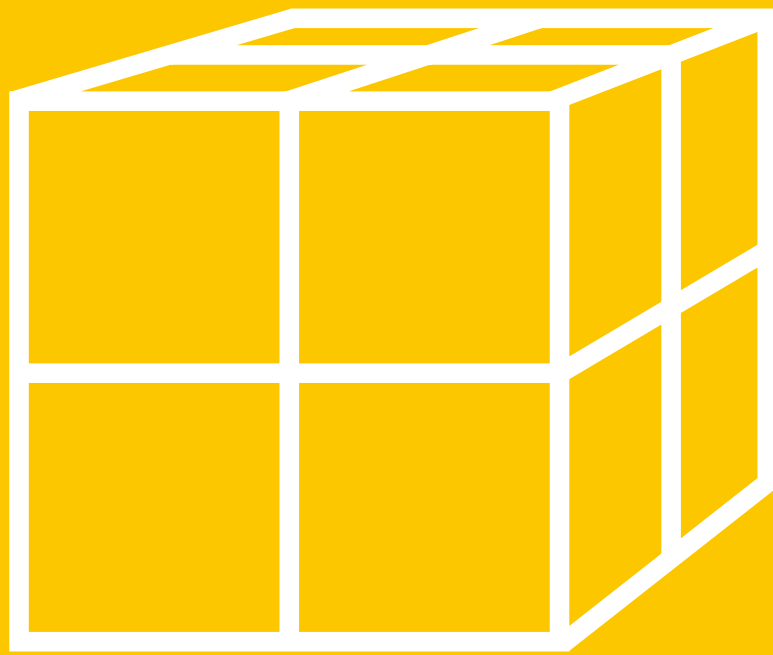
Au Grand-Duché, la Chambre de Commerce et Business Initiative collaborent étroitement avec Luxinnovation, l'agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche. Impliquée dans le projet 1,2,3,GO en tant que membre fondateur de Business Initiative, l'agence assure l'accompagnement et la matu-

«Au Luxembourg, 33 start-up occupant 104 personnes ont été créées depuis 2000 avec le soutien de 1,2,3,GO.»

ration des projets luxembourgeois participant à 1,2,3,GO.

A lui seul, le Luxembourg totalise plus de 300 projets déposés entre 2000 et 2004. 31 projets luxembourgeois ont reçu des prix en numéraire. 33 start-up encore en activité à l'heure actuelle ont été créées depuis 2000 et 104 emplois ont été générés. Ces entreprises ont réalisé un chiffre d'affaires global de 4,5 mio euros.

Les idées de création d'entreprise couvrent des secteurs d'activités variés tels que: les services, les technologies de la communication, les techniques de construction, l'informatique, l'in-



Vous nous connaissiez pour
l'express et la logistique.

dustrie, la chimie, le bio-médical, le juridique, la logistique, la géothermie, les technologies environnementales ou encore la bio-informatique. La plupart des créations d'entreprise proviennent du domaine des services, de l'informatique, des télécommunications, de l'internet, de la bio-technologie et de l'industrie.

La «Société à responsabilité limitée» (Sàrl) représente avec 47.06% la forme juridique la plus courante parmi les porteurs de projets luxembourgeois inscrits au parcours 1,2,3,GO. Seuls 23,53% de ces mêmes chefs d'entreprises ont opté pour une «société anonyme» (SA).

■ Les entreprises créées au Luxembourg: portraits

Projet «Re-light»



Nom de la société: Novigo

Forme juridique: Sàrl

Activité principale:

Production de lampes de poche rechargeables à l'énergie solaire

Date de création:

22 juillet 2004

Fondateur et directeur:

Yves Sinner

Site Internet:

www.re-light.net

Employé: 1

Lieu: Bissen

La société Novigo Sàrl s'est spécialisée dans le design et le développement de produits novateurs d'éclairage et de signalisation. Les lampes brevetées sont rechargeables à l'énergie solaire et commercialisées sous la marque «Re-light». C'est également sous ce nom que le créateur a participé à l'édition 2003-2004 du parcours

1,2,3,GO pour finir lauréat. Monsieur Sinner a bénéficié de l'expérience de

«Se lancer dans la création d'une entreprise sans plan d'affaires solide est un exercice improductif et sans réelles chances de succès.»

Yves Sinner

trois coaches dans le domaine de la finance, du marketing et de la production industrielle, pour la rédaction de son plan d'affaires.

«Re-light» exploite les synergies entre la technologie LED (diode électroluminescente), très économe en consommation énergétique, et celle des cellules photovoltaïques. La batterie chargée a une autonomie de dix heures. La gamme de produits a été développée avec une idée sociale derrière l'idée innovante. En effet, la lampe est conçue pour une utilisation dans un environnement rude et exigeant (camps de réfugiés, pays en voie de développement, etc.). Cette ambition sociale ne permettant pas à elle seule de faire vivre la start-up, M. Sinner s'est, dans un premier temps, moins axé sur le projet social et plus sur un produit haut de gamme. Cela ne veut pas dire que la société ait oublié l'aspect social, mais il lui faudra atteindre un certain niveau de production avant d'y revenir.

La SNCI a accordé un prêt de démarrage au jeune créateur qui lui a permis de procéder à la commercialisation de son produit. A l'heure actuelle, les lampes de poche sont vendues au prix unitaire de 50 euros en Europe, avant une prochaine commercialisation dans les pays en voie de développement. Le secteur de la voile semble également présenter de nouveaux débouchés commerciaux.

D'après le créateur, 1,2,3,GO lui a permis de rédiger un plan d'affaires qui tient la route. Il a pu profiter des nombreux conseils de professionnels du terrain. «Se lancer dans la création d'une entreprise sans plan d'affai-

res solide est un exercice improductif et sans réelles chances de succès. Je

recommande vivement de profiter au mieux de l'assistance, des conseils et des recommandations offertes gratuitement, par les coaches du réseau 1,2,3 GO», insiste Yves Sinner.

La participation au parcours 1,2,3,GO a augmenté sa crédibilité auprès des banques et d'autres institutions et a considérablement facilité ses contacts. Mais, le jeune chef d'entreprise ne s'arrête pas en si bon chemin. Une autre nouveauté est déjà en cours d'expérimentation; il s'agit d'une lampe de poche ingénieuse pouvant se fixer sur un sac à dos. Selon Yves Sinner, cette dernière innovation est née du constat que les chauffeurs des ONG veulent avoir les mains libres pour changer une roue.

Projet «Abyss Partners»



Pascal Dilly,

Directeur de Abyss Partners

Nom de la société:

Abyss Partners

Forme juridique: Sàrl

Activité principale:

Cours de langue sous hypnose et prestations de conseils dans le domaine de la formation et de la gestion du stress

Date de création:

22 juin 2001

Directeur: Pascal Dilly

Site Internet: www.abys.lu

Employés: 6

Lieu: Bertrange



Comptez sur nous pour votre courrier international.

DHL et Deutsche Post Global Mail s'unissent pour créer DHL Global Mail. Ensemble, nous vous proposons un service performant pour la distribution de votre courrier à travers le monde. Découvrez nos solutions personnalisées pour vos envois de courrier d'affaires, de mailings, de journaux et de colis. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : www.dhl-globalmail.be

Appelez gratuitement
dès maintenant au:
00800-1-DHL-MAIL
00800-1-345-6245

«Abyss Partners» s'est inscrit dès la première édition de 1,2,3,GO en 2000-2001. L'activité principale de la société consiste à faciliter l'apprentissage des langues étrangères à l'aide de l'hypnose. En règle générale, l'hypnose suscite une certaine réticence. Pourtant, d'après Pascal Dilly, fondateur d'Abyss Partners, elle est cependant un mode de fonctionnement tout à fait normal et habituel du cerveau. «Être sous hypnose ne signifie pas être inconscient ou dormir, l'hypnose plonge la personne dans un état de détente et de concentration extrêmes», explique Pascal Dilly. «L'hypnose «ouvre» l'oreille et aide à supprimer les éventuels blocages ou craintes de la per-

«1,2,3,GO a facilité notre intégration dans le milieu économique luxembourgeois. Nous n'étions jamais seuls et avions à tout moment des gens prêts à nous écouter, nous conseiller et nous accompagner dans la mise en œuvre du projet.

Pascal Dilly

sonne quand elle doit s'exprimer dans une langue étrangère», précise M. Dilly. Une session complète s'articule autour de trois phases: un cours passif sous hypnose destiné à travailler la reconnaissance et la découverte des sons et des fréquences, un cours actif hors hypnose avec échanges entre le participant et le formateur et enfin, une consolidation des acquis sous hypnose. Après quatre années d'existence, l'entreprise est bien implantée au Luxembourg et occupe à l'heure actuelle six personnes à plein temps. Toujours en quête d'innovation, l'entreprise étend aujourd'hui son offre en conseil et formation.

«1,2,3,GO a facilité notre intégration dans le milieu économique luxembourgeois. Nous n'étions jamais seuls et avions à tout moment des gens prêts à nous écouter, nous conseiller et nous accompagner dans la mise en œuvre du projet. Mon expérience avec 1,2,3,GO a été très bénéfique et j'encourage les futurs créateurs à utiliser ce «tremplin». Leur entrée sur le marché ne s'en trouvera que renforcée», conclut Pascal Dilly.

Projet «4M»



Roger Assaker (à dr.) et Issam Doghri, fondateurs de e-Xstream engineering

Nom de la société:

e-Xstream engineering

Forme juridique: SA

Activité principale:

Développement et commercialisation d'un logiciel de simulation numérique et services annexes pour la conception de nouveaux matériaux et produits industriels

Date de création:

mai 2003 en Belgique et mai 2004 au Luxembourg

Fondateurs:

Roger Assaker et Issam Doghri

Site Internet:

www.e-Xstream.com

Employés: 5

Lieu:

Louvain-la-Neuve (BE) et Foetz (LU)

Le projet 4M a été lauréat de 1,2,3,GO en 2002 et trouve ses attaches en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Une réussite dont se félicite le réseau 1,2,3, GO! Roger Assaker, docteur à l'Université Catholique de Louvain et Issam Doghri, professeur à l'UCL se sont associés pour créer la société e-Xstream engineering, issue du projet Micro-Macro Material Modeling (4M). e-Xstream engineering développe et commercialise un logiciel de simulation numérique multi-échelle des matériaux composites, ainsi que l'expertise nécessaire pour son utilisation dans la conception de nouveaux matériaux et produits industriels. Le marché visé de l'entreprise est l'industrie de matériaux en plastiques, caout-

choux, métaux, céramiques, ainsi que les industries utilisant ces matériaux dans les domaines de l'automobile, de l'aérospatiale, du sport et des loisirs.

L'entreprise a vécu une véritable «success story». Actuellement, l'entreprise est située à Foetz au centre d'innovation et d'entreprises «Eco-start» et développe en partenariat avec Goodyear SA, l'ancien employeur de Roger Assaker, un projet de recherche-développement commun. Dans le cadre de ce projet, e-Xstream engineering est accompagné par un régime d'encouragement à la Recherche & Développement du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le réseau 1,2,3,GO a guidé les deux développeurs étape par étape, dans l'élaboration de leur plan d'affaires. Les deux hommes ont entretenu de nombreux contacts et développé leurs carnets d'adresses lors des manifestations interrégionales organisées par 1,2,3,GO. La participation à une plate-forme de financement, organisée par 1,2,3,GO, leur a permis de rencontrer des investisseurs privés qui les ont soutenus. Depuis, confiance et crédibilité n'ont cessé de croître auprès des investisseurs.

Projet «CPI»



Nom de la société:

CPI (Conseil Programmation et Industrialisation)

Forme juridique: Sàrl

Activité principale:

Service technique à l'industrie. Programmation des machines d'usinage et optimisation des temps de fabrication des pièces

Date de création:

12 novembre 2004

Directeurs:

Pascal Dine et Nicolas Brygo

Employés: 2

Lieu: Luxembourg

La société CPI (Conseil Programmation Industrialisation) vient d'être créée et participe également à l'édition 1,2,3,GO en cours. L'idée est de fournir aux clients une expertise en usinage. L'activité offre deux types de prestations: l'industrialisation pour des productions nouvelles d'une part; l'amélioration de la productivité par une utilisation optimisée des machines disponibles, d'autre part. L'objectif est de mettre en application des technologies d'usinage de pointe en investissant dans du personnel hautement qualifié et des systèmes de programmation performants. CPI intervient sur les secteurs de la défense, le médical et les sociétés de mécanique générale.

Les créateurs ont obtenu un prêt auprès de la SNCI, rapidement suivi d'un accord pour un prêt bancaire auprès d'une grande banque luxembourgeoise. Ces moyens financiers leur ont permis l'achat d'un logiciel de simulation d'usinage, garant de prestations de qualité et à haute valeur ajoutée. La société s'est également dotée d'un logiciel de CFAO reconnu sur les marchés aéronautique et automobile.

Depuis deux mois, l'entreprise est hébergée au centre d'innovation et d'entreprises «Ecostart», une pépinière d'entreprise située à Foetz. CPI prévoit une expansion rapide de ses activités en Grande Région, puis dans toute l'Europe.

Des livraisons pour un constructeur aéronautique de grande envergure et des négociations avec des entreprises de mécanique situées au Luxembourg et dans la Grande Région sont en cours.

«Le soutien et l'écoute de Luxinnovation et des coaches du réseau 1,2,3,GO ont permis une maturation accélérée du projet et le développement d'un plan d'affaires solide qui sera, d'ailleurs, présenté à l'édition 2005 du parcours interrégional», fait remarquer Pascal Dine. De plus, au cours des différentes démarches administratives cruciales, Luxinnovation a servi de relais à la création de la société CPI.

Projet «A&I Entreprises»



Étapes dans la fabrication d'un composant «MID»

Nom de la société:

A&I Entreprises

Forme juridique: Sàrl

Activité principale:

Traitement de surfaces

Date de création: août 2001

Directeur: Ian Cresswell

Site Internet:

www.aienterprises.com

Employé: 1

Lieu: Ettelbruck

A&I Entreprises a participé à l'édition 2000-2001 du parcours 1,2,3, GO. L'entreprise est spécialisée dans le développement des procédés innovants de traitement et revêtement de surfaces et produit des composants de type «Moulded Interconnect Devices» (MID): un principe de fabrication de composants plastiques moulés qui incorpore un circuit conducteur en 3D et intègre les fonctions mécaniques et électriques. Cette technologie permet d'intégrer des lignes conductrices directement dans la forme des pièces, ce qui remplace le circuit imprimé traditionnel. Ce nouveau procédé permet une réduction de coûts, du poids et du volume des composants. De plus, les matériaux thermoplastiques sont plus facilement recyclables que les composants utilisés à l'heure actuelle. Le fondateur, Ian Cresswell, a une expérience de plus de trente années dans le domaine des matériaux et du revêtement de surfaces. Cette technologie innovante trouve des applications nouvelles dans plusieurs secteurs, tels que l'équipement automobile, les composants de télécommunications, informatiques

et médicaux. Le procédé utilisé par A&I Entreprises incorpore les étapes de moulage par injection, structuration des lignes conductrices par laser et métallisation sélective directe. «Il n'existe actuellement que très peu de sociétés qui peuvent à la fois proposer du moulage par injection, du traitement laser et de la métallisation chimique pour fabriquer des composants de type «MID». J'ai eu l'idée de créer une association d'entreprises luxembourgeoises qui réunit ces trois compétences», fait remarquer le créateur, M. Cresswell, qui a également bénéficié d'un prêt de démarrage de la SNCI.

Selon le fondateur d'A&I, le parcours 1,2,3,GO lui a permis d'envisager la création de sa propre société. «Les critères de Mc Kinsey sur lesquelles se base le plan d'affaires aident le porteur de projet à clarifier et à développer ses idées», explique Ian Cresswell. «De plus, la participation à des événements organisés par Business Initiative m'a donnée l'opportunité de rencontrer des personnes très bien informées et très utiles.»

Projet Conostix SA



Yves de Pril, fondateur de Conostix (debout)

Nom de la société: Conostix

Forme juridique: SA

Activité principale:

Développement de solutions en matière de sécurité informatique

Date de création: août 2001

Directeur: Yves de Pril

Site Internet:

www.conostix.com

Employés: 5

Lieu: Technoport Schlassgoart



Staff



Mir bauen zesammen

everest.lu

Staff

Rue de la Libération, 37
L - 4210 Esch-sur-Alzette

Tél. (+352) 26 53 39 - 1
Fax (+352) 26 53 39 - 99

contact@staff.lu • **www.staff.lu**

Les créateurs de la société Conostix ont déposé leur projet pour l'édition 2001-2002; les deux fondateurs sont des professionnels expérimentés en matière de sécurité informatique. Actuellement, la sécurité informatique comporte des infrastructures de sécurité qui ne sont pas centralisées. «Virtuoso», le produit phare développé par Conostix, permet d'avoir une vue synoptique sur les activités des réseaux informatiques et optimise le temps de réaction face aux menaces du réseau Internet. Le logiciel est également compatible aux systèmes existants. En résumé, les technologies développées par Conostix augmentent le niveau de sécurité global de l'infrastructure, tout en réalisant une économie importante de coûts.

La société a été financée par des fonds propres. L'activité a démarré avec quatre employés. Après trois années d'existence un cinquième emploi a été créé. La Dexia-BIL, SES et le Ministère de l'Economie sont actuellement clients chez Conostix. Une filiale belge devrait voir le jour dans les mois à venir.

«La participation au parcours 1,2,3,GO a contribué au succès de la start-up. L'aide des coaches dans l'élaboration du plan d'affaires et l'adoption d'une stratégie réaliste sont à l'origine de la croissance que nous connaissons aujourd'hui», affirme Yves de Pril, fondateur de Conostix.

■ Le financement des start-ups: le Père Noël n'existe pas

Si le plan d'affaires constitue bien une première étape essentielle, il n'est pas suffisant pour créer une société. Après l'épreuve du plan d'affaires, il reste encore au créateur à constituer une équipe de gestion solide et à convaincre des investisseurs pour trouver du financement! A l'issue des remises de prix annuelles, 1,2,3,GO offre aux lauréats la possibilité de présenter leurs plans d'affaires finalisés auprès d'une plate-forme de financement. Les meilleurs projets sélectionnés – 4 ou 5 en moyenne par plate-forme – sont entraînés à se pré-

■ Liste des start-ups créées et actuellement en activité au Luxembourg:

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	SECTEUR
A&I ENTREPRISES	Activités de revêtement de surfaces (métallisation des plastiques)	Nouveaux matériaux
ABYSS PARTNERS	Cours de langue sous hypnose. Prestations de conseils dans le domaine de la formation et de la gestion du stress	Services
ALL ABOUT IT	Nouveau système anti-spam	Informatique
BIOBUS	Vente de produits bio via Internet et services de livraison à domicile	Services
CPI	Service technique à l'industrie. Programmation de machines d'usinage et optimisation des temps de fabrication des pièces	Industrie
CONOSTIX	Prestations de services dans le domaine de la sécurisation des réseaux informatiques	Informatique
CONSULTING ASIA/EUROPE	Consultance entre pays asiatiques et européens	Services
CONTACT WEB CRM	Développement dans le cadre d'une société existante d'un logiciel de CRM (Customer Relationship Management)	Informatique
DALI T.E.C.	Agence d'artistes et intermittents du spectacle, agence de communication, production et promotion des métiers d'art et du spectacle	Services
DEVELOPPEMENT 3D	Logiciel de conception en 3D développé dans le cadre d'une PME existante	Informatique
DOUBLE A GROUP	Conception de logiciels: solutions collaboratives dans les domaines de la logistique, des banques et des assurances; et plus généralement en matière de «cBusiness» (collaborative Business)	Informatique
EMERGENCY SYSTEMS	Carte d'assistance médicale	Services
F&I ASSETS	Conseils dans le domaine de l'héritage et planification des successions pour des clients basés en Europe	Services
GST	Développement d'un outil innovant dans le domaine du polissage de la pierre	Construction
HISTRIO	Développement d'un nouveau jeu vidéo	Médias
ICHTI S.A.	Solutions pour personnes handicapées	Services
L'ART DU BOIS S.A.	Fabrication de maison utilisant l'énergie renouvelable et les matériaux écologiques	Bio-technologie
LECANDO	Projet dans le domaine de l'e-learning: filiale d'une société irlandaise	Services
LOG DETECTIVE	Développement d'un nouveau logiciel d'analyse de «logs», développé dans le cadre d'une société existante	Informatique
LUXSURPRISE	Consultant en création d'événements	Services
MY STARTER.NET	Solutions informatiques pour permettre aux salariés d'une entreprise de se former selon une méthode de e-learning	Informatique

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	SECTEUR
NOVIGO SARL	Lampes de poche rechargeables utilisant l'énergie solaire	Industrie
PAOKI	Développement d'outils de cartographie	Informatique
RAPP ROOM BROKER	Location immobilière de courte durée	Services
ROTOMADE	Sous-traitance dans le domaine de la plasturgie utilisant la technique du rotomoulage	Construction
SEMANTICA	Réalisation d'un logiciel de traitement sémantique	Informatique
SOUDAGE LASER	Etude et réalisation de nouvelles technologies aux mesures des clients dans le domaine du soudage High Tech (Laser/Plasma)	Industrie
TIP CHANGER	Conception et production d'un nouvel outil utilisé dans le domaine du loisir	Industrie
TWO BAGS IN ONE	Commercialisation d'une machine développée spécialement pour la fabrication de sacs cabas en plastique d'un modèle breveté et déposé - Projet développé dans le cadre d'une société existante	Industrie
UU POST	Projet dans le domaine des télécommunications réunissant internet, l'e-mail et le téléphone.	Télécommunication
VPS VENTILATION PIPE SECURITY SYSTEM	Produit dépolluant pour les installations d'eau potable, développé dans le cadre d'une société existante	Industrie
WELTEC	Etude, fabrication et développement de torches plasma dans le domaine du soudage et du rechargement de métal	Industrie
WOTAN SOLUTION	Logiciel permettant la gestion et le suivi des essais cliniques	Informatique

senter en dix minutes, dans le but de convaincre un panel d'investisseurs privés et publics. A l'issue des présentations, porteurs de projets et investisseurs ont l'occasion d'échanger leurs points de vue sur un éventuel partenariat. Quatre plates-formes ont déjà eu lieu. Grâce à elles, la moitié des candidats sélectionnés ont pu trouver du financement.

De manière générale, la plupart des entreprises luxembourgeoises sont financées par des fonds propres et/ou des prêts bancaires. Actuellement, 10 sociétés créées au Luxembourg sur 25 au total pour la Grande Région sont toujours à la recherche d'un apport financier.

■ Réduire le risque de faillites

Parmi les entreprises créées au Luxembourg et accompagnées par les coaches du réseau 1,2,3,GO, certaines ont dû cesser leurs activités. Depuis 2000, 5 sociétés luxembourgeoises ayant participé au parcours 1,2,3,GO sont actuellement en liquidation, ce qui représente 15% des sociétés créées au Luxembourg et 4% des sociétés créées en Grande Région. Pour la même période de cinq ans, le nombre de faillites enregistré pour le reste de la Grande Région s'élève à 6 start-ups sur les 126 sociétés créées ou développées.

Les jeunes entreprises issues du parcours 1,2,3,GO ne sont pas toutes suffisamment autonomes pour être à l'abri de défaillances. L'explication est relativement simple, outre le manque de moyens financiers qui peut être également un facteur accélérateur de faillite: le réseau accompagne des projets qui, le plus souvent, sont des projets d'innovation technologique. Ces projets novateurs parmi les plus ambitieux de la Grande Région, reposent non pas sur des technologies ou des techniques éprouvées et largement acceptées par le marché, mais sur des produits ou procédés nouveaux dont le développement reste à finaliser et la fonctionnalité, à démontrer. Il ne fait pas de doute que ces projets les plus prometteurs sur le plan des retombées économiques soient aussi les plus risqués à mettre en œuvre. Même si le soutien des coaches du réseau 1,2,3,GO et des organisations partenaires permet de réduire fortement le risque de faillite à court terme, il ne peut jamais l'annihiler.

■ Qui sont les sponsors de 1,2,3,GO au Luxembourg?

Aujourd'hui, plusieurs organismes publics et entreprises privées sponsorisent l'initiative et apportent à des degrés différents un soutien financier ou logistique à l'association. D'autres sponsors médias soutiennent l'action en apportant leur aide pour renforcer la visibilité et la médiatisation du parcours au Luxembourg et en Grande Région.

Un grand nombre de coaches luxembourgeois est également fourni par les sponsors de sociétés telles qu'Arcelor, Groupe Ciments Luxembourgeois, Price Waterhouse Coopers, Interfiduciaire, Siemens, SES Global, Luxcontrol et primesphere, pour ne citer que les principaux au Luxembourg. Le réseau 1,2,3,GO compte actuellement plus de 270 coaches dans des domaines variés. Ces cadres et dirigeants d'entreprises, tous issus de la Grande Région, se mettent gratuitement au service du réseau et partagent leur expérience avec des porteurs de projets

innovants. En fonction de leur emploi du temps et de l'intérêt du projet présenté, ces coaches sont mis en contact avec les porteurs de projets. Pour les coaches, cet accompagnement représente également une véritable plus-value et leur permet de saisir les nouvelles tendances du marché.

Le réseau favorise la multiplication des contacts et l'échange de conseils grâce aussi à l'organisation de manifestations interrégionales. Chaque événement rassemble 200 personnes en moyenne. Ainsi, pendant toute la durée du parcours, le comité d'accompagnement composé du comité de lecture, des coaches et d'un jury encadre de près l'éclosion d'une idée commerciale et innovante. Il suit son évolution pendant une période de six à neuf mois et crée les conditions optimales pour aboutir à un plan d'affaires réaliste.

■ 1,2,3, GO: prochains rendez-vous

Au stade actuel, la cinquième édition 2004-2005 compte plus de 120 inscriptions d'idées de créations de sociétés. «52 projets d'entreprise, soit 43% des dossiers déposés depuis octobre 2004, ont été acceptés. C'est un chiffre très encourageant, surtout si l'on tient compte du fait que 1,2,3,GO concentre son action sur un nombre réduit de projets visant essentiellement l'innovation technologique et les services novateurs», commente Rachel Gaessler, Manager et Coordinatrice interrégionale de l'initiative.

Au niveau régional, le réseau 1,2,3,GO, en collaboration avec ses partenaires, organise régulièrement au Luxembourg, mais aussi en Grande Région, des séances d'information pratiques dans les centres de recherche, dans les universités, au sein des Chambres de Commerce et Chambres des Métiers et auprès d'autres acteurs actifs dans le domaine de la création d'entreprises. 1,2,3,GO participe également à différents salons et foires ayant trait à la création d'entreprise. L'agenda de ces séances d'information peut être consulté en ligne sur le site de l'association: www.123go.networking.org



Première manifestation interrégionale de l'édition 2004-2005 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sarrebruck — 8 décembre 2004

De plus, trois rencontres interrégionales sont organisées lors de chaque édition. La dernière a eu lieu le 8 décembre 2004 à Sarrebruck, en Allemagne et a rassemblé plus de 150 coaches, porteurs de projet et partenaires. 1,2,3,GO a ouvert cette cinquième édition en proposant un nouveau concept dit «speed-testing». Cette séance s'est déroulée avant la manifestation et était destinée aux futurs créateurs d'entreprises innovantes, désireux de tester en temps réel leur projet avec trois coaches du réseau 1,2,3,GO. Une vingtaine de porteurs de projet aux idées originales ont été sélectionnés. Les heureux élus ont pu présenter lors de trois entretiens individuels de 7 minutes les aspects principaux de leurs projets: description de l'idée,

marché et profil de l'équipe. Les participants ont ensuite été invités à échanger questions et conseils autour d'un buffet. Les candidats qui avaient participé au «speed-testing» ont pu s'entretenir directement et en toute confidentialité de leurs projets avec les coaches rencontrés.

> 24 mars 2005: «Business Plan Booster»

Le prochain rendez-vous interrégional est fixé au 24 mars 2005 et sera marqué par l'organisation au Luxembourg d'un «Business Plan Booster» entre 13h30 et 18h00. L'objectif de cette rencontre est de permettre aux futurs créateurs d'entreprise inscrits au parcours de finaliser leur plan d'affaires en travaillant de manière intensive



«Business Plan Booster» à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge - 5 mai 2004



et en collaboration directe avec plusieurs coaches réunis en même temps, sur un même lieu.

A partir de 19h00, le «Business Plan Booster» sera suivi d'une manifestation interrégionale en présence de Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur et de Monsieur Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce. Une table ronde et de nombreux témoignages sur le thème de la création d'entreprise viendront animer la soirée. A l'issue de la soirée, tous les participants se retrouveront autour d'un cocktail. Une occasion supplémentaire de renforcer les liens entre les membres du réseau et d'échanger des conseils utiles.

De plus amples informations sur cette manifestation peuvent être consultées sur le site de l'initiative: www.123go-networking.org. L'inscription peut également se faire en ligne sur ce site sous «Inscription aux Manifestations» ou sur le site de la Chambre de Commerce de Luxembourg: www.cc.lu, sous «Agenda».

> 28 juin 2005: Remise de prix interrégionale

Le 24 mai prochain, chaque créateur devra remettre un plan d'affaires complet pour pouvoir participer à la remise de prix interrégionale qui se tiendra le 28 juin en Belgique. Un jury indépendant, composé de trois personnes, évaluera les projets selon une grille établie par le bureau de Conseil McKinsey et désignera les lauréats. Les projets innovants ou à fort potentiel économique sélectionnés pourront gagner des prix en espèces pour un montant total de 60.000 euros.

1,2,3,GO offre la possibilité de pouvoir s'inscrire tout au long de l'année et en toute confidentialité à son parcours de plans d'affaires. Les idées de projets de créations d'entreprise peuvent être déposées sur le site www.123go-networking.org.

Dès acceptation du projet par le comité de lecture, le candidat aura accès gratuitement à tous les conseils du réseau. Pour le Luxembourg, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche assure le suivi des projets luxembourgeois. ■



Les lauréats
1,2,3,GO:
Remise de
prix finale
à Nancy - 28
juin 2004

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.123go-networking.org
ou vous adresser auprès de la Chambre de Commerce à Mmes Rachel Gaessler, tél.: 42 39 39-271
ou Michèle Nothum, tél.: 42 39 39-272, E-mail: 123go@cc.lu
ou auprès de Luxinnovation, relais pour le Luxembourg et partenaire du réseau 1,2,3,GO.
Contact: Monsieur Jean-Michel Ludwig, tél.: +352 43 53 66-1, E-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH.

SOCIETE ANONYME

L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

VILLMOOLS MERCI !



VALORLUX remercie
les Responsables d'Emballages,
sans qui rien n'aurait été possible !



Le recyclage nous concerne tous.

Rencontre Commission - Gouvernement luxembourgeois



à la Chambre de Commerce

*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*



A l'occasion de l'ouverture de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, le gouvernement luxembourgeois

a accueilli le 10 janvier à Luxembourg le collège des commissaires européens. La première réunion de travail sous la Présidence

Les membres actuels du Gouvernement Luxembourgeois lors de la rencontre avec la Commission européenne



© Copyright en2005.lu/Tom Wagner

luxembourgeoise entre les membres de la délégation de la Commission européenne s'est déroulée dans les locaux de la Chambre de Commerce. Lors d'une conférence de presse conjointe, le

Président en exercice du Conseil européen et Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, et le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, ont passé en revue les grandes

priorités de la Présidence luxembourgeoise, à savoir la relance du processus de Lisbonne, la réforme du Pacte de stabilité et de croissance et l'accord politique sur les perspectives financières 2007-2013. ■

Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce **solidaire des victimes du Tsunami** en Asie



Une réception pour fêter le Nouvel An a rassemblé pour la première fois toutes les personnes travaillant dans les bâtiments de la Chambre de Commerce et du Centre Administratif Pierre Werner. Pierre Gramegna (photo), Directeur de la Chambre de Commerce, a accueilli

les nouveaux résidents. En guise de solidarité avec les nombreuses victimes du raz de marée d'Asie du Sud, la Chambre de Commerce et tout le personnel ont renoncé aux canapés et amuse-bouches qui étaient prévus. Les 3.000 € correspondant au montant de l'économie ainsi réalisée ont été versés à l'ONG «LIFE» -Luxembourg India Friendship Endeavour- une œuvre caritative qui vient en aide aux victimes de la catastrophe en Inde. ■

Messen und Ausstellungen

im März 2005

FURNITURE AND LIVING

Ausstellung für Möbel und Innenausstattung

1.-6.3.2005

Nitra (SK)

Tel.: 00421 37 65 72 111

HORECATEL

Fachmesse für die Gastronomie und Hotellerie

6.-10.3.2005

Marche-en-Famenne (B)

Tel.: 0032 84 34 08 00

BRITISH TRAVEL FAIR

Tourismus Fachmesse

2.-3.3.2005

Birmingham (UK)

Tel.: 0044 20 89 10 79 76

PRO WEIN

Internationale Fachmesse für Weine und Spirituosen

6.-8.3.2005

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 211 45 60 900

ENERGIESPARMESSE

Messe für die Energiewirtschaft

3.-6.3.2005

Wels (A)

Tel.: 0043 7242 93 920

SAUDIPACK/SAUDIPRINT

Internationale Messe für die Papier- und Druckwirtschaft, Verpackungsmaschinen

6.-10.3.2005

Riad (SA)

Tel.: 00996 1 45 41 448

BEAUTY INTERNATIONAL

Internationale Fachmesse für professionelle Kosmetik

4.-6.3.2005

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 211 45 60 01

FOODEX JAPAN

Internationale Nahrungsmittel- und Getränkemesse

8.-11.3.2005

Tokyo (JP)

Tel.: 0081 6 62 61 71 51

DETROP

Internationale Messe für Lebensmittel, Getränke, Maschinen und Ausrüstung

4.-7.3.2005

Thessaloniki (EL)

Tel.: 0030 2310 29 11 95

MIPIM

Internationaler Immobilienmarkt

8.-11.3.2005

Cannes (F)

Tel.: 0033 1 41 90 44 00

INTERNORGA

Internationale Fachmesse für Hotellerie, Gastronomie, Gemeinschaftsverpflegung, Bäckereien und Konditoreien

4.-9.3.2005

Hamburg (D)

Tel.: 0049 40 35 690

WATER CHINA

Messe für die Wasserindustrie

8.-11.3.2005

Guangzhou (CN)

Tel.: 0049 40 60 87 69 26

20 janvier 2005

La Turquie - Futur membre de l'Union européenne?



En marge de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, la Chambre de Commerce et la Sacred Heart University ont organisé, le jeudi 20 janvier 2005, une conférence sur les enjeux de l'entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne.

A cette occasion, trois personnalités sont intervenues. Dr Steinherr, Chef Economiste à la Banque Européenne d'Investissement et professeur de la Sacred Heart University, a notamment insisté sur le fait que l'aide financière à la Turquie pouvait être utilisée non seulement pour les infrastructures mais également, être au service du savoir. «La recherche et l'éducation sont deux secteurs importants pour lesquels la Turquie manque de moyens. Des fonds européens peuvent servir à leur développement et ainsi à la croissance du pays.» Par ailleurs, Dr Alfred Steinherr souligne le fait que l'entrée de la Turquie peut

être bénéfique à l'Union Européenne, qui selon lui a besoin «d'un jeune et dynamique concurrent pour nous faire progresser.»

Rebondissant sur les paroles d'Alfred Steinherr, Madame Senem Aydin a insisté sur l'aspect politique de l'entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne. Pour cette chercheuse au Centre for European Policy Studies (CEPS) de Bruxelles, plusieurs problèmes risquent de marquer les futures réunions et négociations européennes. «Chypre va sans aucun doute être au cœur du débat».

Le dernier intervenant, Dr. Walter Hagg, Ambassadeur d'Autriche s'est montré préoccupé par cette question d'adhésion. Il a notamment évoqué la pression morale qui a été souvent exercée sur l'Union européenne.

Cette manifestation s'est tenue en présence d'une centaine de personnes. Ce grand sujet d'actualité a passionné l'assemblée qui a largement



CHEF D'ENTREPRISE, POURQUOI PAS VOUS?

Vous voulez créer une entreprise? L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce vous conseille et vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet. **Pour tout renseignement, contactez l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce : 7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: [+352] 42 39 39 - 330 • Fax. [+352] 43 83 26 • e-mail: entreprises@cc.lu**

ESPACE  ENTREPRISES

VOTRE PARTENAIRE POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE
AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG**

Business Connection



Accédez à plus de 15 000 acteurs business to business pour développer vos relations d'affaire.

Découvrez dans la **nouvelle édition 2005 de l'Annuaire B-to-B** une mine d'informations unique qui regroupe entre autres : noms et fonctions des principaux décideurs, la description de leurs activités, de leurs offres ainsi que leurs renseignements légaux.

Faites comme plus de 20 000 internautes tous les mois, utilisez l'annuaire B-to-B Luxembourg et Grande Région. Il vous permet de mieux vendre, de mieux acheter ou encore de vous promouvoir sur votre marché. Egalement disponible en format papier et CD-Rom.

Demandez votre exemplaire gratuit* sur <http://btob.luxweb.com>

* Hors frais d'envoi!



participé à l'échange d'idées lors de la séance des questions-réponses.

Madame Louise Courtemanche, Directrice de la Sacred Heart University Luxembourg, se félicite de la réussite de la soirée: «Cette thématique est essentielle et l'opinion est divisée. Il nous a semblé important, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de formation continue, de fournir une plate-forme pour

débatte de ces questions. Nous souhaitons contribuer à la compréhension des différentes cultures et religions en échangeant ces idées avec un respect mutuel».

Cette conférence fait partie d'un cycle initié en 2004 par la Sacred Heart University et dont la prochaine thématique sera la nouvelle loi comptable «Sarbanes Oxley Act» applicable à toutes les entreprises américaines. ■

Pour de plus amples informations sur l'élargissement de l'Union européenne, prière de contacter l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce (tél.: +352 42 39 39 - 333, fax: +352 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu).

Pour être informé des manifestations de la SHU, prière de contacter la Sacred Heart University (personne de contact: Monsieur Antoine Rech, Development and Relationship Manager, tél.: +352 22 76 13, fax: + 352 22 76 23, e-mail: arech@shu.lu

21 janvier 2005

Le Vice-Bourgmestre de Moscou en visite à la Chambre de Commerce



Le 21 janvier 2005, le Vice-Bourgmestre de Moscou, Monsieur Iossif N. Ordjonikidze a visité le Grand-Duché de Luxembourg. En marge de sa visite de travail au Luxembourg, Monsieur Ordjonikidze a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec Monsieur Pierre Gramegna, directeur de la Chambre

de Commerce. Lors de cet entretien Monsieur Ordjonikidze a mis en évidence les possibilités commerciales et d'investissement qui existent dans la région de Moscou pour les entreprises luxembourgeoises.

La Russie constitue un marché important pour l'Union européenne. Cependant, les exportations

Messen und Ausstellungen

im März 2005

MOD'AMONT

Internationale Messe für Stoffe, Bekleidungszubehör und Accessoires

9.-12.3.2005

Paris (F)

Tel.: 0033 1 44 71 71 71

CEBIT

Internationale Messe für Informationstechnologie, Telekommunikation, Software und Dienstleistungen

10.-16.3.2005

Hannover (D)

Tel.: 0049 511 890

PREMIERE VISION

Ausstellung für Bekleidungsstoffe

10.-12.3.2005

Paris (F)

Tel.: 0033 4 72 60 65 00

JARDIREVE

Messe für Landschaftsbau, Gartenbau, Pflanzen und Accessoires

11.-13.3.2005

Luxemburg (L)

Tel.: 0031 541 66 95 96

ITB

Internationale Tourismus-Börse

11.-15.3.2005

Berlin (D)

Tel.: 0049 30 30 380

IFE

Internationale Nahrungsmittel- und Getränkemesse

13.-16.3.2005

London (UK)

Tel.: 0043 4852 71 290

SAL

Nahrungsmittelmesse

13.-16.3.2005

Madrid (E)

Tel.: 0034 91 72 25 000

E-WORLD ENERGY & WATER

Internationale Fachmesse für die Energiewirtschaft

15.-17.3.2005

Essen (D)

Tel.: 0049 201 72 440

SEMICON CHINA

Fachmesse für Halbleitertechnik

15.-17.3.2005

Shanghai (CN)

Tel.: 001 408 94 36 900

EUROPROPRE

Europäische Fachmesse für Reinigungstechnik

16.-18.3.2005

Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

SAIEDUE

Internationale Messe für Bauzubehör und Innenausbau

16.-20.3.2005

Bologna (I)

Tel.: 0039 02 29 01 71 44

GDS

Internationale Schuhmesse

17.-20.3.2005

Düsseldorf (D)

Tel.: 0049 211 45 60 900

Pour de plus amples informations sur la Russie et les activités organisées sur ce pays, prière de contacter le Département International - Affaires Européennes de la Chambre de Commerce (tél.: +352 42 39 39 - 360, fax: +352 43 83 26, e-mail: europe@cc.lu)

du Luxembourg à destination de la Russie n'atteignaient que 40.426.000 EUR en 2003. Les exportations vers

la République tchèque, par exemple, s'élevèrent à 76.336.000 EUR (2003).

Etant donné que le marché russe offre beaucoup d'opportunités d'affaires pour les entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce souhaite que le volume des exportations vers la Russie augmente. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce envisage d'organiser en octobre 2005 une mission économique en Russie qui offrira aux entreprises luxembourgeoises la possibilité de rencontrer des partenaires et clients potentiels russes.

Pour informer les entreprises luxembourgeoises sur la Russie et différents aspects de son économie, la Chambre de Commerce avait déjà organisé plusieurs activités en 2004, dont notamment la conférence «The new Russian custom code and related developments in the Russian cus-

tom practices» (20 janvier 2004), la Journée d'Information sur les régions russes (8 octobre 2004) et la conférence «The development of EU-Russia energy relations» (16 novembre 2004). La Chambre de Commerce a également accueilli une délégation de banquiers russes dans ses locaux le 2 décembre dernier.

En 2005, la Chambre de Commerce continue à informer les entreprises luxembourgeoises sur la Russie. Le 26 janvier 2005, un séminaire d'information sur la sécurité des investissements en Russie a eu lieu. Une Journée d'Opportunités d'Affaires sur la Russie sera organisée le 9 mars 2005. Lors de cette journée, les entreprises auront la possibilité de rencontrer, dans le cadre d'un rendez-vous personnel, un attaché économique et commercial de Moscou. ■

Messen und Ausstellungen

im März 2005

WIN – WORLD OF INDUSTRY

Messe für Investitionsgüter

17.-20.3.2005

Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 33 46 900

LIVRE

Buchmesse

18.-23.3.2005

Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

LEIPZIGER BUCHMESSE

Internationale Buchmesse

17.-20.3.2005

Leipzig (D)

Tel.: 0049 341 67 80

MIPEL

Internationale Lederwarenmesse

19.-22.3.2005

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 58 45 11

FRANCHISE EXPO PARIS

– SIF

Internationale Franchising Messe

18.-21.3.2005

Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

MICAM

Internationale Schuhfachmesse

19.-22.3.2005

Mailand (I)

Tel.: 0039 02 43 82 91

LIFE 2 – LE SALON SANTE & MIEUX-VIVRE

Messe für Gesundheit und Wohlbefinden

11.-13.3.2005

Luxemburg (L)

Tel.: 43 99 1

DJAZAGRO

Fachmesse für Nahrungsmittel, Bäckereien, Konditoreien, Hotels und Restaurants

21.-24.03.2005

Alger (DZ)

Tel.: 0033 1 49 09 61 41

Le leasing
made by ING Lease
efficace,
rapide,
fiable

ING 
LEASE

ING Lease Luxembourg 50, route d'Esch L-2965 Luxembourg
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03 www.ing.lu

26 janvier 2005

La Russie:

un pays sûr pour investir?



Le Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industrie de la Fédération de Russie et Deloitte Luxembourg, a organisé le 26 janvier 2005 un séminaire intitulé «Sécurité des investissements en Russie». La conférence a réuni près de 50 entreprises.

Ce séminaire a constitué une «occasion unique pour dialoguer avec des professionnels sur la Russie. Une opportunité offerte dont il faut profiter», comme M. Youri Kapralov, Ambassadeur de Russie au Luxembourg, a bien affirmé dans l'introduction de la conférence.

Dans son intervention, M. Y. A. Yourchenko, Chef du Département de la Sécurité Economique auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Fédération de Russie, a expliqué comment certains stéréotypes empêchent de voir la réalité. La CCIFR contribue au développement de l'économie nationale et à son intégration dans l'économie mondiale, et

ce notamment par son «Bureau National de Crédit».

Au cours du séminaire, différents professionnels de Deloitte sont intervenus. M. Vafa Moayed et M. Cyril Lamorlette ont souligné l'importance de faire appel aux services d'investigation «Forensic» comme une assurance supplémentaire avant d'entrer en relation avec le monde d'affaires russe.

Une analyse des entreprises est un requis selon M. Manuel Baldauff. Même si l'économie de la Fédération de la Russie doit être améliorée, elle continue à posséder toutes les caractéristiques d'un marché émergent. Cela concerne entre autres la volatilité des taux d'inflation, des taux d'imposition et des taux d'intérêt. «Il faut employer toute l'intelligence indépendante disponible à travers des agences gouvernementales et des sociétés professionnelles», conseille-t-il.

Le dernier orateur de la conférence, M. Viacheslav Volotovskiy a fait une présentation sur le régime des impôts et sur la comptabilité.

Pour de plus amples informations sur ce séminaire, prière de contacter le Département International - Affaires Européennes de la Chambre de Commerce, tél.: +352 42 39 39 - 360, fax: +352 43 83 26, e-mail: europa@cc.lu.
Personnes de contact:
Mme Sabrina Sagromola/M. Niels Dickens.

Messen und Ausstellungen

im März 2005

SITL

Internationale Messe für Transport und Logistik

22.-24.3.2005

Paris (F)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

FOTEG – FOOD TECHNOLOGY GROUP ISTANBUL

Internationale Ausstellung für die Nahrungsmitteltechnik, Lebensmittelzutaten, Bäckerei und Verpackung

24.-27.3.2005

Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 21 64 010

MARBLE

Internationale Fachmesse für Marmor und Marmorbearbeitung

30.3.-3.4.2005

Izmir (TR)

Tel.: 0090 232 48 21 270

BASELWORLD

Weltmesse für Uhren und Schmuck

31.3.-7.4.2005

Basel (CH)

Tel.: 0041 58 20 02 020

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina Milewski, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina Milewski, tél.: 42 39 39-372.

Visites accompagnées 1^{er} semestre 2005

Au cours du premier semestre 2005, le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce continuera à organiser des visites accompagnées afin de soutenir les entreprises luxembourgeoises dans leurs efforts d'internationaliser leurs activités professionnelles. La liste en annexe reprend les foires et salons prévus pour le premier semestre de l'année 2005 et donne une vue d'ensemble sur les prochains foires et salons spécialisés.

Les personnes intéressées par l'un ou plusieurs des salons mentionnés ci-dessous, sont invitées à retourner le formulaire par fax au +352 43 83 26 ou d'envoyer un e-mail à europa@cc.lu. Le Département International, Affaires Européennes, de la Chambre de Commerce se tient à disposition pour fournir de plus amples informations relatives aux foires ainsi que sur les conditions de participations respectives.

Entreprise: Personne de contact:.....
 Adresse:..... Code postal, Localité:
 Téléphone: Fax:
 E-Mail: <http://>.....

FOIRE	LIEU	DATE	SECTEUR	
CEBIT	Hanovre	Technologie d'information, télécommunication Visite avec «matchmaking»	13-15 mars 2005	<input type="checkbox"/>
SITL	Paris	Transports et Logistique Visite	22-23 mars 2005	<input type="checkbox"/>
HANNOVER MESSE	Hanovre	Industrie Visite et bourse de coopération	10-12 avril 2005	<input type="checkbox"/>
SALON DES MEUBLES	Milan	Ameublement Visite	15-17 avril 2005	<input type="checkbox"/>
INTERPACK	Düsseldorf	Emballage industriel Visite	21 avril 2005	<input type="checkbox"/>
IFAT	Munich	Environnement Visite	27-28 avril 2005	<input type="checkbox"/>
MOTORTEC	Madrid	Automobile Visite et «matchmaking»	11-13 mai 2005	<input type="checkbox"/>
INTEL	Milan	Electronique, électrotechnique Visite et «matchmaking»	17-18 mai 2005	<input type="checkbox"/>
INTERSCHUTZ	Hanovre	Sécurité Visite	7-8 juin 2005	<input type="checkbox"/>
PARIS LE BOURGET	Paris	Aéronautique Visite	17 juin 2005	<input type="checkbox"/>



**Chambre de Commerce
Département International – Affaires Européennes**

Personne de contact: Bettina MILEWSKI

• L-2981 LUXEMBOURG

Tél.: 42 39 39-333/360 • Fax: 43 83 26 • E-Mail: europa@cc.lu

16-20 mars 2005

Foire Internationale du Caire

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg propose aux entreprises de participer à la Foire Internationale du Caire du 16 au 20 mars 2005 en exposant sur le stand Wallonie – Lorraine – Luxembourg réservé dans le cadre du programme Interreg III. Ce stand est ouvert aux entreprises luxembourgeoises qui souhaitent promouvoir leurs services lors de cette manifestation commerciale.

La foire Internationale du Caire est une exposition commerciale annuelle incontournable au cœur du Proche-Orient. Cet événement, qui aura lieu dans le plus grand centre d'exposition du Moyen-Orient, rassemblera 1,2 million de visiteurs, 4.700 exposants, dont 1.700 étrangers issus de 70 nationalités différentes.

De plus amples informations concernant la foire sont disponibles sous www.cairofair.com. ■

Pour tout renseignement supplémentaire concernant le stand, ainsi que le coût de participation, prière de contacter Madame Viviane Hoor, tél.: +352 42 39 39-315, e-mail: viviane.hoor@cc.lu.

17 mars 2005

L'endroit idéal de la Grande Région pour votre entreprise: **le Salon à l'Envers**

Cette année, la 10^e édition du Salon à l'Envers se déroulera le 17 mars prochain à Thionville. Unique en son genre de par son concept simple et pratique, ce salon constitue pour les entreprises de la Grande Région un lieu de rencontres original entre les donneurs d'ordres, d'une part, qui viennent exprimer leurs besoins en terme d'achats et les fournisseurs, d'autre part, qui proposent leurs offres de produits et/ou de services.

Le Salon à l'Envers en 2004 en quelques chiffres:

- 10 donneurs d'ordres luxembourgeois
- 52 donneurs d'ordres au total
- 40 entreprises visiteuses luxembourgeoises

- 15 à 23 contacts par donneurs d'ordres luxembourgeois
- environ 600 visiteurs.

■ Les donneurs d'ordres viennent recevoir les fournisseurs

Les entreprises se présentent en tant qu'acheteur ou en tant que fournisseur. Une participation au salon en tant que donneur d'ordres (acheteur) vous offrira les avantages suivants:

- une participation gratuite
- une présentation avec un stand d'exposition (3 x 3 m cloisonné) offert gratuitement par les organisateurs (organisation et mise en place du stand incluses)

- une publication des coordonnées et du profil de votre entreprise dans la plaquette d'information du salon distribuée aux fournisseurs
- un enregistrement de votre entreprise sur le site web officiel du salon
- une possibilité unique de rencontrer un grand nombre de fournisseurs en un seul jour
- une opportunité de trouver des fournisseurs de proximité. De leurs côtés, les fournisseurs (visiteurs) pourront bénéficier des prestations suivantes:
- une rencontre unique avec les grands donneurs d'ordres régionaux en un seul jour
- une mise à disposition des informations sur les besoins détaillés des donneurs d'ordres via la plaquette d'information du salon ainsi que le site web officiel
- une possibilité de trouver des donneurs d'ordres de proximité à un prix de participation avantageux. ■

Les entreprises intéressées à participer à la 9^e édition du «Salon à l'Envers», sont priées de retourner le bulletin d'inscription ci-joint pour le 11 mars 2004 au plus tard. Pour de plus amples renseignements, le Département International – Affaires Européennes se tient à disposition (tél.: +352 42 39 39-360/335).
Personne de contact: M. François Nenon

28 mars-1^{er} avril 2005

Mission économique **en Inde**

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg en collaboration avec le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur organisera du 28 mars au 1^{er} avril une mission de promotion économique en Inde.

Elle débutera à New Delhi, continuera par Chennai et se terminera à Mumbai, respectivement à Pune. La délégation sera présidée par Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

■ **L'Inde, un pays doté d'un potentiel énorme**

Plus d'un milliard d'habitants, une économie dynamique dont les fondamentaux sont sains, une croissance annuelle de 6% depuis 1991, se rapprochant des critères de l'OMC: l'Inde, douzième économie du monde, ne peut laisser l'exportateur indifférent. L'Inde est une puissance industrielle reconnue, mais le développement de son marché intérieur et son ouverture aux capitaux étrangers sont récents (les quotas à l'importation sont progressivement supprimés) et ouvrent dès lors d'importantes opportunités d'affaires. Les investissements directs étrangers se sont élevés à 3,6 milliards de dollars l'année dernière, un résultat dix fois moins bon que celui de

la Chine, ce qui démontre que le potentiel est encore énorme. Selon une étude publiée en août dernier par le groupe bancaire suisse UBS, l'Inde, comme la Chine dépassera d'ici 25 ans les Etats-Unis comme premier marché mondial de consommation. En outre, l'Union européenne et l'Inde viennent de signer, le 9 novembre 2004 à La Haye, un «partenariat stratégique» dont l'objectif immédiat, sur le plan économique, est de renforcer les échanges commerciaux et d'augmenter les investissements européens. ■



Pour tout renseignement supplémentaire concernant la mission économique en Inde, prière de contacter Monsieur David Luty, tél.: +352 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu.

15-17 avril 2005

Visite accompagnée au **Salon du Meuble à Milan**

Se déroulant tous les ans, le Salon du Meuble de Milan réunit près de 200.000 visiteurs et quelque 1.500 exposants sur une surface d'exposition d'environ 142.000 m². Le salon pré-

sente tout genre de meuble à part le mobilier de bureau et les cuisines. Les amateurs du luminaire ont la possibilité de visiter la foire EUROLUCE qui se déroule en parallèle. Le Département International

de la Chambre de Commerce organisera pour la première fois une visite accompagnée de ce salon et propose les dates du 15 et 17 avril 2005. ■

Pour de plus amples informations sur cette visite accompagnée, Madame Edith STEIN se tient à votre disposition, tél.: +352 42 39 39 - 312, www.europe@cc.lu

25-29 avril 2005

Mission économique en Afrique du Sud



des produits vers la Namibie et l'Angola.

L'Afrique du Sud jouit d'une stabilité politique confirmée, fruit de dix années d'un régime démocratique. Le taux élevé du Rand (6,35 R/1USD et 7,80 R/1€) a provoqué une augmentation des prix des produits locaux (+30% sur les produits alimentaires, +20% sur les produits métallurgiques, +15% sur les produits chimiques, +23% dans l'immobilier). A cela s'ajoute un taux de croissance de 3,2% au niveau national (+5,3% sur Johannesburg et environs).

La Chambre de Commerce du Grand-Duché organisera une mission économique en Afrique du Sud du 25 au 29 avril 2005 qui aura comme but d'offrir aux entreprises luxembourgeoises un dispositif organisationnel susceptible de faciliter l'entrée en relation avec des sociétés locales.

La mission débutera à Johannesburg, un centre de redistribution incontournable pour approvisionner les marchés de la sous-région et même de l'Afrique centrale (Angola, République démocratique du Congo,...) et se terminera à Cape Town qui est devenu le port préféré des transporteurs pour acheminer

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la mission économique en Afrique du Sud, prière de contacter Monsieur David Luty, tél.: +352 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu.

24-28 octobre 2005

Stand collectif de la Grande Région au salon **SYSTEMS 2005**

Suite au grand succès de la Grande Région pour sa première participation, via le stand collectif de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et de la ZPT Sarrebruck, au salon SYSTEMS 2004, il a été décidé d'offrir, une nouvelle fois, aux entreprises, la possibilité de s'y présenter en 2005. En effet, SYSTEMS est le leader des salons Business-to-Business des secteurs

de la technologie de l'information, de la télécommunication et des médias. En 2004, SYSTEMS a accueilli environ 1.300 exposants de 30 pays et 67.000 visiteurs professionnels. Une grande partie des visiteurs sont venus d'Autriche, de Suisse, des nouveaux Etats membres de l'Union européenne et de leurs pays voisins. De plus, une enquête effectuée auprès des visiteurs du salon a établi que 55% d'entre eux

n'ont pas d'intérêt direct à visiter d'autres salons spécialisés du secteur, et 59% des visiteurs ont déclaré ne pas visiter la CEBIT à Hanovre. La prochaine édition du salon SYSTEMS se déroulera du 24 au 28 octobre 2005.

Grâce au système des stands collectifs, les entreprises peuvent, d'une part, réduire leurs frais de participation aux salons, et d'autre part, profiter également d'un soulagement dans



Les entreprises intéressées à recevoir de plus amples renseignements sur leur participation éventuelle comme exposant au stand collectif, sont priées de contacter le Département International, Affaires Européennes, tél.: +352 42 39 39-360/372, fax: +352 43 83 26 ou par e-mail: europa@cc.lu. Des informations sur le salon sont disponibles sur le site web suivant: www.systems.de.

le cadre de l'organisation. Toute la préparation du stand sera effectuée par les deux organisateurs du stand. Pendant toute la durée de la foire, les prestations de services suivantes seront garanties: La mise en place d'un stand disposant d'une grande visibilité et aménagé professionnellement, des espaces d'exposition séparés pour chaque exposant sur le stand avec la possibilité de présenter son entreprise, un service d'hôtes pour servir des boissons et des agapes à votre clientèle, la distribution d'une brochure avec une description détaillée du profil de chaque entreprise présente sur le stand, ainsi qu'une assistance-conseil tout au long de la durée du salon.

Ainsi, le stand collectif de la Grande Région aura une surface comprise entre 200 et 300 m² (dépendant du nombre d'exposants), cette surface ayant déjà été réservée. ■

EU Gateway to Japan

Un formidable outil pour réussir au Japon

Le programme «Gateway to Japan», financé et mis en œuvre par la Commission européenne, est destiné à aider les PME des pays membres à réussir sur le marché japonais.

Ce programme propose une aide logistique et financière aux entrepri-

ses sélectionnées pour participer aux actions «Gateway to Japan» organisées au Japon.

Grâce à une organisation performante, ce programme permet aux participants d'optimiser leur déplacement et de nouer un maximum de contacts sur place.

Le programme propose pour 2005 entre autres:

- Une mission commerciale pour le secteur **des matériaux de construction** du 12 au 16 septembre 2005 à Tokyo, dont la date limite de dépôt des candidatures est le 2 mars 2005.
- Une mission commerciale pour **le secteur de l'alimentation** du 17 au 21 octobre 2005 à Tokyo, dont la date limite de dépôt des candidatures est le 31 mars 2005. ■



Pour tout renseignement supplémentaire concernant les missions commerciales et l'aide financière, prière de contacter Monsieur David Luty, tél.: +352 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu. Pour des amples informations concernant le programme «Gateway to Japan», veuillez également visiter le site www.gatewaytojapan.org.

Die Belgischen Steuern:

5. stark erweiterte Auflage

Aus Anlass der in den letzten Jahren vorgenommenen Steuerreformen in Belgien gibt die Deutsch-Belgisch-Luxemburgische Handelskammer ein stark erweitertes und überarbeitetes Handbuch über die gesamten belgischen Steuern heraus. Diese Publikation ist die einzige deutschsprachige umfassende Darstellung des belgischen Steuersystems.

Verfasser des über 130 Seiten starken Werkes sind Prof. Boudewijn Callens, Wirtschaftsprüfer in der debelux Mitgliedsfirma Callens, Pirene & Co sowie Frédéric Kransfeld, Steuerberater bei Infiscad & Partners.

Das Werk behandelt ausführlich die Einkommen- und Körperschaftsteuer nach den Reformen sowie die Sondersysteme für Koordinations-,

Distributions- und Dienstleistungszentren, Innovationsgesellschaften und das besondere Regime für ausländische Führungskräfte und Forscher. Breiten Raum nimmt auch die Umsatzsteuer ein. Ebenfalls behandelt werden die Erbschaftsteuern sowie das Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Belgien und Deutschland.

Das Handbuch kann bei der Geschäftsstelle Köln der debelux bezogen werden zum Preis von 32 € + 3 € Versand- und Handlingkosten + MwSt. Der Preis für Mitglieder der debelux-Kammer beträgt 24 € + 3 € Versand- und Handlingkosten + MwSt. Bei Lieferung nach Belgien oder Luxemburg wird keine MwSt. in Rechnung gestellt, wenn die Umsatzsteuer-Identifikationsnummer des Beziehers vorliegt. ■



Interessenten werden gebeten bei der Geschäftsstelle Köln einen Bestellcoupon anzufordern unter der Fax-Nr. +49 221 257 54 66 bzw. per e-mail: debelux@koeln.ibk.de.

Tarif des formulaires CMR

Distribution des formulaires de transport CMR

La Chambre de Commerce Luxembourg vient d'arrêter la distribution des formulaires de transport CMR avec effet au 1er février 2005. Cette tâche a été confiée à l'imprimerie Reka S.A., Leudelange, qui assure dès à présent la distribution à des conditions inchangées. En complément à notre information relative au nouveau mode de distribution de ces formulaires parue dans la dernière édition du Merkur, nous vous prions de trouver ci-contre la grille de tarification officielle de la Chambre de Commerce Luxembourg en la matière, appliquée par l'imprimerie Reka S.A.. La Chambre vient d'adresser un courrier d'une même teneur à tous les transporteurs affiliés, ensemble avec le tarif officiel, un modèle de bon de commande et un plan d'accès à Reka S.A. La Chambre aimerait souligner que dorénavant toutes les commandes de formulaires CMR seront payables à l'enlèvement.

Tout autre mode de paiement nécessitera un accord préalable et par écrit de Reka S.A.. Les bons de commande

des sont téléchargeables à partir de nos sites respectifs www.cc.lu et www.reka.lu. ■

Tarif officiel régissant la vente de formulaires CMR

(valable à partir du 1.02.2005)



UNITÉ DE VENTE : BOÎTES À 500 CMR Formulaires standard :

Papier continu : 75,00 EUR la boîte à 500 ex.

Jeux à 5 volets : 60,00 EUR la boîte à 500 ex.

Formulaires avec personnalisation : (jeux à 5 volets avec surimpression en noir, cliché existant)

1 boîte (500 CMR) =	125,50 EUR	8 boîtes (4.000 CMR) =	638,16 EUR
2 boîtes (1.000 CMR) =	196,41 EUR	9 boîtes (4.500 CMR) =	711,18 EUR
3 boîtes (1.500 CMR) =	269,69 EUR	10 boîtes (5.000 CMR) =	784,19 EUR
4 boîtes (2.000 CMR) =	343,37 EUR	12 boîtes (6.000 CMR) =	930,18 EUR
5 boîtes (2.500 CMR) =	417,21 EUR	15 boîtes (7.500 CMR) =	1.152,61 EUR
6 boîtes (3.000 CMR) =	490,79 EUR	20 boîtes (10.000 CMR) =	1.543,12 EUR
7 boîtes (3.500 CMR) =	564,47 EUR	30 boîtes (15.000 CMR) =	2.314,35 EUR

Supplément pour confection d'un nouveau cliché : 30,00 EUR

A ces prix s'ajoute : TVA 15%

Polish-Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce (Polbelux)



The Polish-Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Poland, called briefly Polbelux, supports Polish companies that intend to enter the Belgian and Luxembourg markets.

Poland's forthcoming accession to the European Union poses important new tasks. Polbelux now has to look at the European Union and within it at the Belgian and Luxembourg market not as an outside market but as an internal European market of which also Poland is a part. This requires a new thinking and new approach both by the Polbelux Board and by its members.

The second new, albeit related task is how members of Polbelux can avail of huge opportunities of trading within the European market. This may induce Polbelux members to look at its Belgian and Luxembourg partners not just as trade partners within these two countries, but also as possible facilitators and partners for a wider, pan-European trade.

HISTORY

Polbelux is one of the oldest Polish bilateral chambers of Commerce. It was created in 1959. Under the communist rule, until 1989 Polbelux was part of the state-monopoly of centrally planned foreign trade carried out by state-owned foreign-trade enterprises. Since the passage to the democracy and to a capitalist economy in 1989 when the state monopoly of foreign trade was abolished and every business could carry freely its export and import operation within the framework of existing permit requirements. Thus Polbelux concentrates now on facilitating for private businesses from Poland and Belgium to get to know better respective partners and their products.

PROFILE

Polbelux has a membership of 50 members. Membership in business association in Poland is -unlike in numerous EU countries - voluntary and is not exempt from taxation.

The characteristic feature of Polbelux is its concentration on export by its members to Belgium and Luxembourg. There are only a few Belgian direct investors in Polbelux, one of them being KBC Bank. Thus members are interested mainly in export-oriented activities, such as receiving trade leads from Belgian and Luxembourg companies, trade missions to Belgium and Luxembourg and participation in trade fairs and missions. In line with this Polbelux concentrates on:

- promotion of commercial activities between Poland, Flanders, Wallonia, Brussels region and Luxembourg;
- creation and facilitation of awareness about Poland's business in Belgian business circles;
- facilitation of contacts between Polish and Belgian and Luxembourg businesses during visits of Belgian trade missions in Poland, mainly during Pozna trade fairs.

The principal area of activity outside of Warsaw is Poznań, the venue of Poznań Trade Fair in which many Belgian, Luxembourg traditionally take part.

SERVICES

Polbelux offers its members following services:

- organization of Polish economic missions to Belgium and Luxembourg;
- initiating and preparing bilateral meetings, seminars and consultations for members of Belgian and Luxembourg economic missions in Poland;
- co-operation in organising training in Poland, Belgium and Luxembourg;

- organization of Polish information stands and assistance for firms in preparing their participation in international fairs in Belgium, Luxembourg and Poland;
- providing individual assistance to Polish, Belgian and Luxembourg entrepreneurs in seeking and establishing direct commercial contacts;
- collecting and providing information about fairs, exhibitions, missions, seminars and other events designed to promote mutual contacts.
- Bepolux members have been used to the Bepolux stand at major trade fairs in the Pozna International Fair, such as Budma construction Fair, Polagra agricultural and Food fair, Poleko environment fair and technology and investment fair. The Bepolux stand is a focal point for Bepolux members and Polish and Belgian businessmen taking part in the fair. Bepolux makes available for its members a small meeting area and an opportunity to make appointments with a business partner to meet there.

Bepolux sends to its members periodical bulletins presenting salient developments in the Polish - Belgian - Luxembourg business relations and trade leads from Belgian and Luxembourg companies. Such trade leads appear in particular on the occasion of major trade fairs in Poland such as above-mentioned Budma, Polagra, Poleko and Investment fairs at Pozna.

AFFILIATION

Polbelux is part of KIG- National Business Chamber of Poland, which is the successor of the former PIHZ – Polish Chamber of Foreign Trade. Both Bepolux and KIG (and with it Polbelux) occupy the former PIHZ building at Tr backa Street. President of Polbelux, Mr Edward Wojtulewicz, is member of the supervisory board of KIG. Because of the affiliation with KIG Polbelux avails of its many facilities and takes part in various committees run by it. An important part of the cooperation of its activity is submitting opinions on various drafts of documents sent to KIG by the government on the legislation of importance to private business. This allows Pol-

belux to voice opinion of its members on the legislation considered in the Parliament.

Under an agreement signed in Brussels the Polish-Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce cooperates closely with its Belgian counterpart – Belgian-Luxembourg-Polish Chamber of Commerce based in Brussels, as well as with regional chambers: Flanders-Poland in Ghent, Wallonia-Poland in La Louvière and Brussels-Poland in Brussels and with the Chamber of Commerce of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Polbelux Polish-Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce is a founder of Forum of EU Chambers in Warsaw and it participates in its activities and events. Polbelux also cooperates with the of the Belgian Business Chamber located in Warsaw, Poland, formerly Belgian Business Club) and its members participate in its activities. Bepolux maintains regular contacts with the Belgian embassy in Warsaw, with the Export Flanders, Awex and Brussels trade offices in Poland as well as with the Trade Division of Polish embassy in Brussels.

For further information, please contact:
 Polish-Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce in Poland
 PL-00074 Warszawa, ul. Tr backa 4,
 KIG Building,
 Tel (48-2) 630 9600 (Central), 630 9773 (direct),
 Fax: 48 – 22 630 9974 , e-mail: a.salamonczyk@kig.pl.

The International Department will present
 in the following MERKUR publications,
 the various bilateral Chambers of Commerce incorporated
 in Luxembourg or abroad and representing Luxembourg and/or Belgium business
 interest in foreign countries.

Should you conclude that any of the presented Chambers
 covers a territory of particular interest to you, we kindly ask you to contact
 the person of contact of the respective Chamber
 or contact Mrs Viviane Hoor by phone 42 39 39-315,
 fax 43 83 26 or e-mail
 viviane.hoor@cc.lu.

Journées d'opportunités d'affaires 2005

Afin d'aider les entreprises luxembourgeoises à pénétrer les marchés étrangers, la Chambre de Commerce organise régulièrement des journées d'information qui ont pour but de faire connaître les opportunités qu'offrent les marchés et d'aider les entreprises à écouler leurs produits ou services. Ces journées se présentent sous forme d'entretiens individuels avec les attachés économiques et commerciaux belges. ■

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les journées d'opportunités d'affaires avec les attachés économiques et commerciaux, veuillez contacter Madame Bettina Milewski, tél: 42 39 39-334, e-mail: sabrina.sagramola@cc.lu ou Monsieur David Luty, tél.: 42 39 39-316, e-mail: david.luty@cc.lu.
Inscriptions en ligne sous: www.cc.lu.

DATE	PAYS	VILLE
18-févr	IRAK/JORDANIE	BAGDAD/AMMAN
23-févr	KENYA	NAIROBI
01-mars	PAYS-BAS	LA HAYE
09-mars	RUSSIE	MOSCOU
11-mars	TUNISIE	TUNIS
11-mars	EGYPTE	LE CAIRE
11-mars	AFRIQUE DU SUD	JOHANNESBOURG
18-mars	LIBYE	TRIPOLI
18-mars	THAÏLANDE	BANGKOK
18-mars	SYRIE	DAMAS
25-mars	DANEMARK	COPENHAGUE
25-mars	SUEDE	STOCKHOLM
25-mars	FINLANDE	HELSINKI
25-mars	ROUMANIE	BUCAREST
25-mars	BULGARIE	SOFIA
31-mars	IRAN	TEHERAN
18-avr	PEROU	LIMA
18-avr	CHILI	SANTIAGO
18-avr	ROYAUME-UNI	LONDRES
18-avr	ROYAUME-UNI	BIRMINGHAM
26-avr	ETATS-UNIS	ATLANTA
26-avr	ETATS-UNIS	CHICAGO
26-avr	TURQUIE	ANKARA
06-mai	MEXIQUE	MEXICO
19-mai	CANADA	MONTREAL
19-mai	CANADA	TORONTO
24-mai	ESPAGNE	MADRID
24-mai	ESPAGNE	BARCELONE
24-mai	ESPAGNE	VALENCE
24-mai	PORTUGAL	LISBONNE
17-juin	ITALIE	MILAN
17-juin	ITALIE	PADOUE
17-juin	ITALIE	ROME
22-juin	CHINE	BEIJING
22-juin	CHINE	CANTON
24-juin	ARGENTINE	BUENOS AIRES
24-juin	BRESIL	SAO PAULO
24-juin	BRESIL	SAO PAULO
26-juin	IRLANDE	DUBLIN

BUREAUX
SANITAIRES
REFECTOIRES
SALLES DE CLASSES
BOXES POUR CHEVAUX
OCCASIONS, etc

besoin D'ESPACE ???

www.contimpex.lu

CONTIMPEX
L-5368
SCHUTTRANGE
TEL: 35 69 48
FAX: 35 80 09

**Nouvelle formation:
Management international pour PME**



concept factory.lu

L'IFCC vous fera parvenir une documentation complète en renvoyant ce coupon à l'adresse suivante:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

 **Locaux:**
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

 **Adresse postale:**
IFCC, L-2981 Luxembourg

 (+352) 423939-220
 (+352) 423939-820
 info@ifcc.lu
 www.ifcc.lu

SOCIÉTÉ

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

E-MAIL

SITE INTERNET

1^{er} mars 2005

La responsabilité sociale des entreprises: un enjeu de taille pour la planète

Dans le cadre de la campagne européenne de sensibilisation à la responsabilité sociale des entreprises mise en place au Luxembourg par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers et leurs Euro Infos Centres respectifs, en collaboration avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoises et Caritas, le symposium «Corporate Social Responsibility» se déroulera le 1^{er} mars dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Comment assurer, en qualité d'entrepreneur actif, l'avantage compétitif à long terme de son entreprise et la continuité de ses activités? En offrant un service aux clients et en prenant soin des nouveaux clients,

en développant de nouveaux produits et services, et – par-dessus tout – en réalisant des bénéfices. La responsabilité sociale des entreprises (RSE) peut aider l'entreprise à atteindre ces objectifs.

La Commission européenne a défini la RSE comme «un concept en vertu duquel les entreprises intègrent volontairement des préoccupations

sociales et environnementales à leurs activités économiques et aux relations qu'elles entretiennent avec leurs interlocuteurs.» En encourageant la RSE, la Commission européenne espère favoriser la compétitivité des entreprises européennes tout en contribuant à préserver et à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des citoyens européens. ■

Pour de plus amples renseignements,
l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce
se tient à votre entière disposition par téléphone (42 39 39 333),
par fax (43 83 26) ou par e-mail (eic@cc.lu), personnes de contact:
Madame Sabrina Sagramola, Monsieur François Nénon.
Inscriptions en ligne sous: www.cc.lu.

Bulletin de demande d'information

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____ Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____ Code postal, Localité: _____

Téléphone: _____ Fax: _____

E-mail: _____@_____ http:// _____

Je souhaite recevoir une invitation au symposium précité:

par courrier postal par e-mail.

Je souhaite être tenu informé des activités similaires organisées à l'avenir

par courrier postal par e-mail.

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI – Chambre de Commerce

Personne de contact: M. François Nénon

7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

13-15 mars 2005

CEBIT: Visite accompagnée et bourse de coopération

A l'instar des années précédentes, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organise une visite accompagnée au salon CEBIT pour faciliter la participation des entreprises luxembourgeoises à cet salon important de la technologie d'information et de la télécommunication.

Pour la première fois, le réseau des Euro Info Centres organisera lors du salon CEBIT une bourse de coo-

pération qui donnera aux participants la possibilité de maximiser leurs contacts sur la foire et de fixer des rendez-vous individuels avec des visiteurs et des exposants internationaux cherchant des partenaires à l'échelle internationale. Une liste des participants sera publiée sur Internet avant

la foire afin de soutenir la recherche de partenaires éventuels.

La visite et la bourse de coopération se dérouleront du 13 au 15 mars prochain et seront organisées par l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. ■

Les entreprises intéressées à recevoir des informations détaillées sont invitées à contacter l'EIC par tél.: 42 39 39 333, par fax: 43 83 26 ou par e-mail: eic@cc.lu. Inscriptions en ligne sous: www.cc.lu.
Personne de contact: Mme Sabine SAGRAMOLA

Sondage Eurobaromètre

Les citoyens européens largement à l'aise avec l'euro

Trois ans après l'introduction des pièces et des billets en euros, les citoyens de la zone euro sont désormais habitués à la monnaie européenne. Ils ne comptent plus mentalement en ancienne monnaie nationale pour les achats courants et connaissent la valeur approximative de l'euro face au dollar.

La plupart des personnes interrogées à l'occasion du sondage Eurobaromètre réalisé en novembre 2004 ont déclaré n'éprouver aucune difficulté à utiliser les pièces: au Luxembourg, 77% des sondés affirment ne pas éprouver ce type de problème (UE: 72%). Pour les billets, tel est le cas pour 93% des sondés européens et 96% des sondés au Luxembourg. Ce taux place le Grand-Duché en deuxième position de la classe européenne, après la Finlande (98%) et ex æquo avec la Grèce (96%).

La majorité des citoyens de la zone euro (52%) comptent désor-



mais mentalement en euros pour leurs achats quotidiens. Au Luxembourg, trois sondés sur quatre (75%) affirment compter mentalement en euros, l'Irlande affichant le meilleur taux avec 91%. Le nombre de personnes qui continuent à compter en monnaie nationale pour l'achat d'une maison ou d'une voiture a diminué en moyenne européenne de 5 points par rapport au sondage de 2003 pour s'établir à 49%, alors que le taux pour le Luxembourg se situe à 65%,

deuxième place après les Pays-Bas (67%). Les consommateurs irlandais sont les plus susceptibles de calculer en euros pour leurs achats exceptionnels (72%), les plus réticents étant les Français (14%), les Portugais (13%) et les Belges (12%). Le Luxembourg se classe plutôt en queue de peloton avec un taux de 19%. 65% des sondés au Grand-Duché affirment compter plus souvent en monnaie nationale, un des taux les plus élevés de l'UE.

Seulement 38% des citoyens européens savent qu'un achat effectué dans un autre pays de la zone euro au moyen d'une carte bancaire n'entraîne pas plus de frais qu'une opération nationale.

■ L'euro: une devise internationale

Le sondage Eurobaromètre révèle qu'une grande majorité des citoyens européens (72%; Luxembourg 83%) considèrent désormais l'euro comme une devise internationale au même titre que le dollar ou le yen. Près de la moitié des personnes interrogées au niveau européen (48%; Luxembourg 55%) estiment correctement le rapport euro/dollar (soit 13 points de plus qu'en 2003), affirmant que ceci ne les préoccupe « pas du tout » (51%). Le niveau de préoccupation au Luxembourg est légèrement plus élevé: 43% des sondés déclarent ne pas se faire des soucis quant à ce rapport, et 55% affirment être « un peu » ou « beaucoup » préoccupés.

Fait surprenant, 38% seulement savent qu'un achat effectué dans un autre pays de la zone euro au moyen d'une carte bancaire n'entraîne pas plus de frais qu'une opération nationale. Un sondé sur deux au Luxembourg (52%, taux le plus élevé de l'UE) donne une réponse correcte. Ces frais, ainsi que ceux relatifs à un

retrait d'espèces ont été supprimés en juillet 2002.

S'agissant d'un autre aspect pratique de l'euro, la majorité des personnes en moyenne européenne (53%) considère que le nombre de pièces (huit) est adéquat. Au Grand-Duché, 60% des sondés considèrent que le nombre des pièces est trop élevé et 38% pensent qu'il est adéquat. Environ 60% des personnes interrogées au niveau européen ne seraient pas opposées à l'abandon des pièces de 1 ou de 2 cents. Au Luxembourg, 81% seraient en faveur de l'abandon des pièces de 1 cent et 74% de celui des pièces de 2 cents. La large majorité des sondés craint toutefois une hausse des prix (UE: 65%; Luxembourg: 72%). 69% des sondés européens et 68% au Luxembourg sont opposés à l'émission d'un billet de un euro. Le taux d'opposants le plus élevé est enregistré en Allemagne (90%).

En ce qui concerne plus généralement l'Union économique et monétaire, le sondage montre que 55% des personnes interrogées au

niveau européen ont entendu parler du pacte de stabilité et de croissance. Au Luxembourg, 62% des sondés font la même affirmation, troisième taux le plus élevé après l'Allemagne (73%) et l'Autriche (68%). Le pacte est considéré comme une garantie d'un euro fort et stable par 75% des sondés européens (Luxembourg: 88%, première place), même si la moitié des sondés européens (Luxembourg: 37%) ne savent pas très bien ce dont il s'agit. Les Allemands sont les mieux informés (73%), tandis que 26% seulement des Irlandais ont entendu parler du pacte. Les résultats par pays montrent en outre que plus de la moitié des personnes interrogées en Italie (55%), au Luxembourg (54%), en Allemagne (52%) et en Belgique (51%) sont favorables à une application stricte du pacte au cours des périodes économiques difficiles, tandis qu'elles sont une majorité à penser le contraire en Finlande (59%) et en Irlande (58%) (Communiqué par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg).

Marquage CE

Marquage CE: Une nouvelle directive pour faciliter la vie des fabricants de dispositifs électroniques

Une directive révisée sur la compatibilité électromagnétique (CEM) a été publiée au Journal officiel. Elle simplifiera considérablement les procédures réglementaires et réduira les coûts des fabricants, tout en renforçant l'information et la documentation sur le produit pour les autorités de surveillance. La directive révisée supprime deux procédures lourdes d'évaluation de la conformité qui prévoyaient l'intervention obligatoire d'un organisme indépendant de véri-

fication et de contrôle, réduisant ainsi les coûts. Elle laisse l'entière responsabilité aux fabricants d'établir la conformité de leurs produits et d'apposer le marquage CE. La directive CEM réglemente les émissions électromagnétiques des appareils électriques et électroniques et leur résistance aux interférences. Elle garantit par exemple qu'un four à micro-ondes ne parasite pas la réception d'une émission de radio ou qu'un radioréveil ne se met pas en marche si on utilise un téléphone portable à proxi-

mité. La directive entrera en vigueur dans les Etats membres dans les trois prochaines années.

■ Un renforcement des exigences en termes de documentation et d'information

La directive révisée requiert que le fabricant ou son représentant donne des moyens de contrôle supplémentaires aux autorités de surveillance tels qu'une identification claire du produit (type, numéro de série ...) et

l'indication du nom et de l'adresse du fabricant ou de son représentant, et le cas échéant celui de l'importateur établi sur le territoire de l'Union européenne. Cette meilleure traçabilité du produit facilitera la tâche des autorités de surveillance du marché. En éliminant les produits dont l'origine est actuellement difficile à identifier, la concurrence se fera sur des bases plus équitables.

Un régime spécifique pour les installations fixes. Ces installations se prêtent plus difficilement à une procédure de vérification de conformité (évolution au cours du temps, altérations, difficultés de mise en œuvre). Néanmoins, il est nécessaire que celles-ci se conforment aux exigences de protection de la directive afin de limiter les interférences potentielles

et afin d'obtenir un environnement électromagnétique homogène dans l'Union européenne. Ce régime permettra notamment de créer un cadre réglementaire harmonisé pour les systèmes localisés importants, comme les centrales électriques, mais également pour les systèmes distribués, tels que les réseaux de télécommunications ou de distribution d'électricité, qui sont souvent transeuropéens.

Un respect des concepts de la nouvelle approche. Dix années d'application de la directive ont démontré l'efficacité des concepts de la nouvelle approche dans le domaine de la compatibilité électromagnétique. Ces principes limitent l'harmonisation législative aux exigences essentielles qui sont d'intérêt public, permettent aux fabricants d'assurer la conformité

de leurs produits en appliquant des normes dites « harmonisées ». Ces normes, établies par des organismes de normalisation européens, sont mises à jour régulièrement et permettent de maintenir un haut niveau de protection sans modification du cadre réglementaire. Ces principes ont donc naturellement été repris dans cette directive. ■

Pour de plus amples informations sur le marquage CE, nous vous invitons à prendre contact avec l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39 - 333, fax: 43 83 26, e-mail: eic@cc.lu.

Nouveauté

La nouvelle version de la rubrique «**Directives et règlements**»

A partir de ce numéro du Merkur, la rubrique «Textes européens», anciennement rubrique «Directives et règlements», vous propose une sélection élargie de textes publiés au Journal Officiel de l'Union européenne: règlements et directives, décisions, communications et recommandations. Même si ces textes présentent des niveaux d'applicabilité différente, ils peuvent toutefois présenter un intérêt informatif important.

En effet, au titre de l'article 249 du Traité CE, le règlement a une portée générale, est obligatoire et directement applicable à tout Etat membre. La directive lie tout Etat membre destinataire, mais nécessite sa transposition dans le droit

interne de chaque Etat membre. La décision est quant à elle obligatoire dans tous ses éléments pour les destinataires qu'elle désigne. Ainsi, une décision peut s'adresser à un ou deux Etats membres ou aux 25 Etats membres.

Les recommandations et les avis n'ont pas d'effet obligatoire, ces textes ne lient en principe pas les Etats membres. Ce sont des actes qui par essence informent sur un point particulier, apportent une clarification. Il en va de même des communications, qui peuvent également être utilisées par la Commission pour présenter ses travaux préparatoires dans le domaine législatif. ■



**ASSOCIATION
LUXEMBOURGEOISE
DES CONSEILS COMPTABLES
ET FISCAUX**

**Les membres de l'ALCOMFI
au service des petites
et moyennes entreprises
et des professions libérales.**

**Visitez notre nouveau site
www.ALCOMFI.lu**

**ALCOMFI ASBL • BP 477
L-2014 Luxembourg**



Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais
 autre (à préciser) _____

- | | | | |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 | <input type="checkbox"/> 3 | <input type="checkbox"/> 4 |
| <input type="checkbox"/> 5 | <input type="checkbox"/> 6 | <input type="checkbox"/> 7 | <input type="checkbox"/> 8 |
| <input type="checkbox"/> 9 | <input type="checkbox"/> 10 | <input type="checkbox"/> 11 | <input type="checkbox"/> 12 |
| <input type="checkbox"/> 13 | <input type="checkbox"/> 14 | <input type="checkbox"/> 15 | <input type="checkbox"/> 16 |
| <input type="checkbox"/> 17 | <input type="checkbox"/> 18 | <input type="checkbox"/> 19 | <input type="checkbox"/> 20 |
| <input type="checkbox"/> 21 | <input type="checkbox"/> 22 | <input type="checkbox"/> 23 | <input type="checkbox"/> 24 |
| <input type="checkbox"/> 25 | <input type="checkbox"/> 26 | <input type="checkbox"/> 27 | <input type="checkbox"/> 28 |
| <input type="checkbox"/> 29 | <input type="checkbox"/> 30 | | |

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:

M. Niels Dickens, Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26

E-mail: eic@cc.lu

Textes européens

publiés du 15 novembre

2004 – 21 janvier 2005

L'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution. De plus, tous les textes législatifs (règlements et directives) publiés pendant cette période peuvent être téléchargés à partir du site web de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI où vous trouverez également une panoplie d'autres informations intéressantes sur les affaires européennes.

<http://www.eicluxembourg.lu>
(Rubrique «Téléchargements»)

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique

Recommandations publiées du 15 novembre 2004 – 21 janvier 2005

- 2004/787/CE Echantillonnage et détection des OGM
- 2005/11/CE Carte européenne d'armes à feu

Communications publiées du 15 novembre 2004 – 21 janvier 2005

- 2004/C322/02 Reconnaissance mutuelle de diplômes, certificats etc. d'architecture
- 2004/C299/07 Organismes agréés pour les matériels électriques basse tension
- 2004/C287/02 Lignes directrices 2005-2006 relatives aux projets préparatoires «LIFE-Environnement»
- 2004/C278/02 Autorités nationales compétentes pour les produits cosmétiques 2004/C278/03

Décisions publiées du 15 novembre 2004 – 21 janvier 2005

- C(2004) 4356 Fournitures de denrées alimentaires provenant des stocks d'intervention au bénéfice des personnes les plus démunies de la Communauté
- C(2004) 4383 Exemption du droit antidumping pour des parties de bicyclettes, levée de la suspension du paiement du droit antidumping pour d'autres parties provenant de Chine
- 2004/777/CE Périodes transitoires pour la carte européenne d'assurance maladie
- C(2004) 4028 Certificats sanitaires pour l'importation d'animaux et produits animaux de Nouvelle-Zélande

- | | | |
|----|-------------|--|
| 11 | 2004/830/CE | Fin de réexamen pour un droit compensateur définitif sur les importations d'Inde d'antibiotiques à large spectre |
| 12 | 2004/869/CE | Décision sur le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture |
| 13 | 2004/870/CE | Décision sur l'accord de coopération entre la communauté européenne et le Pakistan |
| 14 | 2004/926/CE | Mise en œuvre de certaines parties de l'acquis de Schengen par le Royaume-Uni |

Directives publiées du 15 novembre 2004 – 21 janvier 2005

- | | | |
|----|-------------|--|
| 15 | 2004/106/CE | Modification de la directive 77/799/CEE sur les impôts directs, droits d'accises et taxes sur les primes d'assurance |
| 16 | 2004/113/CE | Egalité entre hommes et femmes dans l'accès à des biens et services et leur fourniture |
| 17 | 2004/115/CE | Teneurs maximales en résidus pour certains pesticides |
| 18 | 2004/114/CE | Conditions d'admission des ressortissants d'Etats tiers à des fins d'études, d'échanges d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat |
| 19 | 2004/108/CE | Compatibilité électromagnétique |
| 20 | 2004/109/CE | Obligation de transparence pour l'information sur les émetteurs de valeurs mobilières admises à négociation sur un marché réglementé |

Règlements publiés du 15 novembre 2004 – 21 janvier 2005

- | | | |
|----|--|--|
| 21 | 1966/2004 | Droits d'importation dans le secteur des céréales |
| 22 | 1975/2004
1976/2004 | Extension du droit antidumping sur les importations de feuilles en polyéthylène téréphtalate originaires d'Inde ou expédiées du Brésil et d'Israël |
| 23 | 1987/2004 | Coefficient de réduction aux certificats de restitution pour marchandises hors annexe I |
| 24 | 2000/2004 | Transferts entre les limites quantitatives de produits textiles et d'habillement provenant de Corée |
| 25 | 2001/2004
2085/2004
2196/2004
3/2005
71/2005 | Prix communautaires à la production et importation d'œillet et roses de Chypre, Israël, Jordanie, Maroc, Cisjordanie et Gaza |
| 26 | 2041/2004 | Importation de produits sidérurgiques de Russie |
| 27 | 2070/2004 | Transferts entre les limites quantitatives de produits textiles et d'habillement provenant d'Inde |
| 28 | 2133/2004 | Compostage automatique des documents de voyage des ressortissants de pays tiers |
| 29 | 2222/2004 | Importations de produits sidérurgiques d'Ukraine |
| 30 | 2252/2004 | Normes pour les éléments biométriques et de sécurité dans les passeports |




COLAS & LANG

CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

<p>■ COMPTABILITE & BILANS</p> <p>■ DECLARATIONS FISCALES</p> <p>■ GESTION DE SALAIRES</p> <p>■ TRAVAUX DE SECRETARIAT</p>	<p>■ 66, RUE DE LUXEMBOURG</p> <p>■ L-5752 FRISANGE</p> <p>■ TELEPHONE 25 66 18 90</p> <p>■ TELEFAX 25 66 18 91</p>
--	---

B2Fair: La méthode simple pour **maximiser** votre participation aux foires internationales



Compte tenu de la compétitivité internationale croissante, on a constaté ces dernières années un net regain d'intérêt des PME et des PMI pour les échanges internationaux. Elles commencent à comprendre les avantages potentiels en matière d'achat, de vente et de conquêtes de marchés. Par opposition aux grandes entreprises, les PME et les PMI manquent bien souvent d'un système distinct de gestion des exportations et du marketing.

Les foires et salons internationaux ainsi que les échanges internationaux restent deux canaux privilégiés pour les petites structures désirant trouver des partenaires à

l'étranger. La recherche de nouvelles sources d'achat ou associés étrangers est plus souvent un choix spontané qu'une manœuvre stratégique.

Et c'est exactement là que le projet B2Fair se positionne, en combinant foires/salons internationaux et échanges de coopération, offrant ainsi aux entreprises la possibilité de profiter de ces deux chemins menant aux marchés étrangers. Des conseillers professionnels aident les entreprises à identifier, à l'échelle internationale, des partenaires adéquats sur base d'un profil répondant à des critères spécifiques publié en ligne.

Le secteur de la métallurgie est particulièrement bien représenté sur l'ensemble du territoire européen. De nombreuses entreprises actives dans ce secteur proposent des produits à l'exportation et se sont adaptées aux marchés internationaux depuis de nombreuses années. C'est pour ces raisons que l'initiative «B2Fair» s'est focalisée sur le secteur du métal. («metal cluster»)

«B2Fair» repose sur des piliers sûrs, à savoir 5 foires internationales de pointe en matière de métallurgie:

- l'AMB à Stuttgart (D),

- la MIDEST à Paris (F),
- la Foire de Hanovre (D),
- la HI Industry à Herning (DK) et
- la Elmia Subcontractor à Jonköping (S).

Dans ce cadre, les avantages de deux formes de développement du marché sont combinées: la large gamme de produits offerts et le réservoir de contact potentiel des foires, associés à une sélection sur mesure de partenaires potentiels. Les Euro Info Certes ont pour mission de choisir les partenaires potentiels et les rendez-vous sont planifiés de manière personnalisée

Prochain rendez-vous: Foire de Hanovre (11-15 avril 2005)

La prochaine mise en relation se déroulera lors de la Foire de Hanovre les 11 et 12 avril prochains.

Conditions de participation:

Les frais de participation à cet événement de matchmaking s'élèvent à 90.00 EUR par entreprise pour le premier participant et à 40.00 EUR par participant supplémentaire. Sont compris dans ce tarif:

- un billet d'entrée à la Foire de Hanovre valable pour les journées du matchmaking,

Pour plus de renseignements : <http://www.b2fair.com/english/hannover.asp>

Sabrina Sagromola, EIC Luxembourg
Tél.: +352/42 39 39 334
Fax: +352/43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 LUXEMBOURG



Peter Siebert, EIC Berlin
Tél.: +49/30 399 80 278
Fax: +49/30 399 80 239
E-mail: peter.siebert@wfbf.de

Wirtschaftsförderung
Berlin International GmbH
Fasanenstr. 85
D-10623 BERLIN

- l'organisation de rendez-vous individuels,
 - l'insertion et la publication du profil de coopération sur le site web *www.b2fair.com*, et *www.hannovermesse.de*
 - la participation aux séminaires d'information se déroulant dans le Global Business Forum (Hall 6)
 - l'assistance technique avant et pendant toute la durée du match-making,
 - la participation à la soirée «Wider Europe» se déroulant le 11 avril 2005 (Hall 6),
 - une recherche prolongée de partenaires: les entreprises participantes feront l'objet d'un suivi professionnel après le match-making.
- En transmettant le formulaire d'inscription, vous vous engagez à participer à l'événement de match-making au cours de la Foire de Hanovre 2005. Pour assurer la cohérence et la qualité des profils de coopération présents, les données de votre entreprise seront validées par l'euro Info Centre de la Chambre de Commerce. ■

Bulletin de demande d'information

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
 Nom: _____ Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____ Code postal, Localité: _____
 Téléphone: _____ Fax: _____
 E-mail: _____ @ _____ http:// _____

Je souhaite recevoir un dossier d'information sur le projet «B2Fair»:

Oui Non.

Je souhaite rencontrer un collaborateur de la Chambre de Commerce pour le projet «B2Fair»

dans nos locaux à la Chambre de Commerce.

Euro Info Centre – Luxembourg

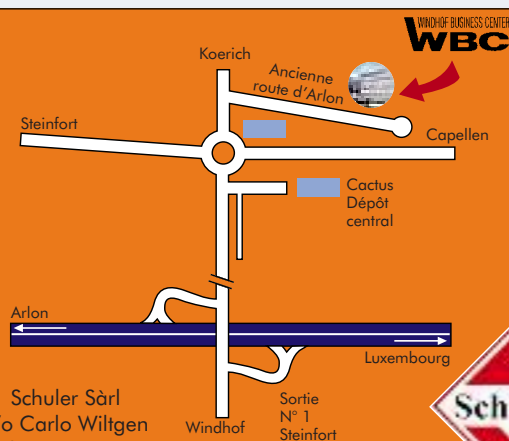
Personne de contact: Mme Sabrina Sagramola

7, rue Alcide de Gasperi • L-2981 Luxembourg • Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu



La société **Schuler** Sàrl propose
à la location **1000 m²** de bureaux

- surfaces divisibles à partir de 20 m²
- à proximité de l'autoroute Arlon-Luxembourg
- à 10 km de la ville de Luxembourg
- salles de conférences et kitchenettes communes



Schuler Sàrl
 c/o Carlo Wiltgen
 Tél.: 26 30 96-0
 Fax: 26 30 96 96
 E-mail: schuler@pt.lu



Depuis 1900

Comment répartir les en

Les responsables d'action sont généralement des personnes proches du secteur concerné par l'action ou proches du thème de la formation à mettre en place.



travaux matière de formation?

Les effectifs des services de formation sont souvent limités. Ces dernières années, ils ont été régulièrement revus à la baisse. Comment, dans cette hypothèse, assurer l'ensemble des travaux à mener avec un bon grade de qualité? Confier à des opérationnels, certains de ces travaux est une bonne solution. Cette pratique déclenche une adhésion plus forte que si les décisions n'étaient prises uniquement que par des fonctionnels.

Les responsables d'action sont des personnes choisies soit par le directeur (si l'action ne concerne qu'une direction), soit par le responsable formation (si l'action est transversale) pour superviser la réalisation d'une «ligne» du plan de formation (on peut d'ailleurs les appeler «responsable d'une ligne du plan»). Ce sont généralement des personnes proches du secteur concerné par l'action ou proches du thème de la formation à mettre en place. Elles n'ont en général qu'une seule action du plan sous leur responsabilité, ce qui doit leur permettre d'effectuer un suivi de qualité. Il s'agit d'une mission temporaire qui dure le temps de l'action considérée et qui n'occupe pas la personne à plein temps. Elle conserve ses attributions antérieures.

■ Principales responsabilités exercées

Le montage de l'action

Le responsable d'action prend contact avec le commanditaire. Aidé si nécessaire du responsable formation, il va réaliser l'analyse de la demande, se faire préciser les objectifs finals de l'action, faire écrire le cahier d'objectifs et rechercher les solutions applicables. Si la formation en fait effectivement partie, il fera rédiger le cahier des charges de celle-ci et recherchera le formateur qui assurera la conception de l'action.

Le responsable d'action joue un rôle d'intermédiaire entre le prescripteur initial et le spécialiste formation, interne ou externe, qui va concevoir



l'action. Il s'assure que toutes les conditions sont respectées pour assurer à l'action sa réussite. Si le cahier des charges précise la mise en place d'un groupe de pilotage pour la conception et le suivi de l'action, c'est le responsable d'action qui va prendre en charge l'animation de ce groupe. Il peut toujours se faire aider par un spécialiste formation.

Le lancement de la formation et son suivi

Lorsque l'action est montée, il y a lieu de constituer le(s) groupe(s) et de veiller à l'organisation matérielle de la ou des sessions; c'est le travail du responsable d'action. Il suivra également la réalisation (ouverture des stages, contacts avec le(s) animateur(s), suivi administratif, contrôle des présences, évaluation à chaud...). En cas de problème, il en informe la ligne hiérarchique qui garde la responsabilité primordiale et le contrôle managérial.

Le suivi de la mise en pratique sur le terrain

La formation terminée, le responsable d'action doit porter toute son attention sur la qualité de l'accueil, assuré par les managers, aux formés à leur retour de formation. Il aidera l'encadrement à faire mettre en pratique les enseignements reçus. Si des problèmes se posent, il les renvoie vers la hiérarchie supérieure qui fait alors le nécessaire auprès des managers directs du terrain.

A l'occasion d'une formation distribuée dans le temps, le responsable d'action fait la liaison entre les managers et le(s) animateur(s) de formation pour signaler les éventuels problèmes de mise en pratique. Il suit la mise en place d'actions correctives soit au niveau de la formation, soit au niveau des postes de travail.

Le suivi de la mesure de l'atteinte des objectifs

pédagogiques et des objectifs de formation

Le responsable d'action contrôle l'atteinte des objectifs pédagogiques. Si l'action se poursuit, il fait opérer des modifications dans le montage pédagogique.

Il agit de même vis-à-vis des managers chargés de mesurer l'atteinte des objectifs de formation. Cette mesure est effectuée quelques mois après la fin de la formation, lorsque la phase de mise en pratique est terminée. Les résultats sont communiqués aux différents acteurs du terrain, au hiérarchique prescripteur et au responsable formation.

La mesure de l'atteinte des objectifs finals

La mesure de l'atteinte des objectifs finals peut être déléguée au responsable d'action par le commandi-

taire qui garde toutefois la responsabilité finale de cette mesure. Il la réalise lorsque toute la population cible a été formée et lorsque l'ensemble du plan de changement, associé à la formation, a été exécuté. Les résultats sont communiqués au commanditaire.

■ Les groupes de pilotage d'action

Lorsqu'une action de formation d'envergure est lancée (enjeux importants, vaste population concernée, formation longue et coûteuse etc.) ou lorsque la demande émane d'un échelon hiérarchique élevé et qu'il n'y a pas eu de participation suffisante des managers pour entraîner leur mobilisation (ce qui est particulièrement vérifié pour les formations «culture d'entreprise»), il est utile de constituer un groupe de pilotage.

Constitution

Les groupes de pilotage comportent des managers des unités concernées par l'action et quelques futurs formés. Leur animateur en est le responsable d'action qui peut être, pour des actions stratégiques, soit le responsable formation, soit l'un de ses collaborateurs, c'est-à-dire des spécialistes de la formation et de la gestion du changement.

Missions

Les missions d'un groupe de pilotage d'une action de formation correspondent à celles du responsable d'action. La différence tient au fait que le groupe suit moins le détail des événements, mais il est consulté pour toutes les décisions importantes. Il peut même être groupe de décision si le prescripteur en a décidé ainsi.

L'animateur du groupe (souvent le responsable d'action) doit veiller à ce que chaque membre joue bien son rôle de relais entre le groupe et son unité d'appartenance.

Jacques Soyer, consultant indépendant, formateur à l'IFCC (site: www.jsconseil.com)

Le leasing
made by ING Lease
efficace,
rapide,
fiable

ING 
LEASE

ING Lease Luxembourg 50, route d'Esch L-2965 Luxembourg
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03 www.ing.lu

L'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers **unissent leurs efforts**

L'année 2005 sera marquée par la mise en place d'un nouveau partenariat entre l'IFCC, l'Office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité (OLAP) et la Chambre des Métiers. Conscients du fait que sur un marché de la formation continue de plus en plus concurrentiel, l'offre de formations dans certains segments est devenue redondante, au risque de désemparer les entreprises, l'IFCC, l'OLAP, et la Chambre des Métiers ont décidé de renforcer leurs liens et de donner une nouvelle qualité à leur coopération.

La plate-forme commune de formations IFCC-OLAP - Chambre des Métiers a été constituée autour des pôles séminaires, d'une part, et de workshops en bureautique, d'autre part.

Pour l'année 2005 les trois partenaires proposent en commun quelque 88 séminaires qui s'articulent autour des domaines de formation suivants:

- Marketing et commercial
- Développement personnel
- Droit
- Fiscalité

- Bureautique
Le nouveau partenariat IFCC - OLAP - Chambre des Métiers vise à atteindre les objectifs suivants:
- Offrir dans les domaines de formation communs une offre cohérente et coordonnée de séminaires et workshops
- Elargir la gamme des formations proposées tout en évitant les recoupements
- Garantir le déroulement de toutes les formations annoncées
- Satisfaire au mieux les besoins des clients

Les atouts de cette nouvelle plate-forme sont ceux de ses trois partenaires:

- Qualité des formations offertes procurant une réelle valeur ajoutée aux clients
- Longue expérience au plan de l'organisation d'actions de formation professionnelle continue
- Capital de confiance auprès de leurs clients, en particulier les PME
- Infrastructures modernes bien équipées à la pointe du progrès technologique



Photo (de gauche à droite): M. Jean Junck, membre du comité de direction de l'IFCC; M. Paul Emering, président de l'OLAP; M. Christian Weiland, chargé de direction de l'OLAP; M. Paul Ensch, directeur de la Chambre des Métiers et M. Paul Krier, conseiller de direction auprès de la Chambre des Métiers

Le programme de formation 2005 proposé par les trois partenaires est disponible auprès de l'IFCC (www.ifcc.lu), de l'OLAP (www.olap.lu), et de la Chambre des Métiers (www.cdm.lu).

Dans un contexte d'exigence accrue de la clientèle ainsi que de la rapide et constante transformation des savoirs et compétences, les trois partenaires encouragent les entreprises à utiliser la formation continue comme moyen de développement et de compétitivité, car c'est par la performance des hommes que l'entreprise construira sa réussite de demain.

17 février 2005

Séance d'information: IFRS - les enjeux des normes comptables internationales pour les PME

L'IFCC, en étroite collaboration avec la société de consultance Deloitte, organisera le jeudi 17 février 2005 à 15.45 heures au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg une séance d'information «IFRS - les enjeux des

normes comptables internationales pour les PME».

Suite aux dispositions du règlement européen 1606/2002, le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne ont instauré une obligation pour les sociétés cotées de préparer leurs comptes consolidés en

normes IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir du 1^{er} janvier 2005.

Le gouvernement luxembourgeois s'est mis au travail et plusieurs projets de loi sont actuellement à l'étude pour assurer progressivement l'introduction des normes compta-

bles internationales dans la législation nationale. Si les premiers concernés sont le secteur bancaire et les grands groupes, les discussions vont désormais s'orienter vers les sociétés non cotées.

Qu'en est-il donc des petites et moyennes entreprises?

L'objectif de cette séance d'information consiste à présenter aux dirigeants des PME/PMI un aperçu des développements actuels concernant l'introduction des règles IFRS au Luxembourg.

Programme

15.45 heures:

Accueil des participants

16.00 heures:

Mot de bienvenue,

M. Paul EMERING,
Chargé de direction de l'IFCC

16.05 heures:

Développements législatifs
au Luxembourg,
M. Georges KIOES,
Partner Cellule IFRS DELOITTE,
Président de la Commission Droit
Comptable auprès de l'Ordre des
Experts Comptables (OEC)

16.40 heures:

IFRS et PME – mariage,
concubinage ou vie séparée?
M. Laurent DECAEN,

Directeur Technique de la Cellule
IFRS de DELOITTE

17.25 heures:

Introduction des normes IFRS –
les enjeux fiscaux, Mme Sonja
LINZ, Partner fiscal DELOITTE
Membre du groupe de travail IFRS
auprès de l'Union des Entreprises
Luxembourgeoises (UEL)

18.00 heures:

Verre de l'amitié offert
par l'IFCC

Renseignements et inscriptions:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce,

Personne de contact: Doris Thilges, tél.: (+352) 423939-220,

fax: (+352) 423939-820, e-mail: info@ifcc.lu, site Internet: www.ifcc.lu

IFCC

Lancement de la 2^e promotion de la formation en «Management des ressources humaines»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en collaboration avec son partenaire académique l'Institut Commercial de Nancy (ICN), Ecole de Management, ainsi que les sociétés de consultance Deloitte et PricewaterhouseCoopers, lancera le 26 février

humaines de son entreprise. Elle cible les directeurs et responsables des ressources humaines, ainsi que les dirigeants de PME/PMI.

Le programme de formation est composé de 5 modules qui visent au-delà de l'acquisition du seul savoir, le savoir-faire du participant.

ples et variés: une documentation étoffée, des études de cas avec correction, des jeux de rôle, ainsi que des mises en situation.

Le mode d'évaluation prévu permet de mesurer de manière très concrète l'efficacité de la formation et de vérifier la transformation des acquis en compétences opérationnelles. Il comprend une évaluation en continue et la présentation d'un mémoire professionnel auprès d'un jury composé de représentants de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, de l'ICN Ecole de Management, de Deloitte et de PricewaterhouseCoopers.

La réussite au contrôle des compétences acquises est sanctionnée par un certificat de compétence professionnelle en «Management des ressources humaines» émis par l'ICN Ecole de Management et l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce.

La formation d'une durée de 10 jours commencera le 26 février 2005 et

2005 la 2^e promotion de la formation «Management des ressources humaines».

La formation a comme objectif de transmettre au participant les compétences nécessaires afin de mettre en place, de développer ou de perfectionner le management des ressources

L'approche pédagogique pragmatique de cette formation permet de dépasser le stade de la simple transmission de connaissances et d'atteindre celui de l'application des concepts enseignés dans le concret de l'activité professionnelle des participants. Elle met en œuvre des instruments multi-

Envie de créer votre entreprise ?

Le réseau interrégional
1,2,3,GO vous aide
gratuitement à élaborer
votre plan d'affaires.



Déposez vos projets innovants à tout moment sur:

www.123go-networking.org



Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.

1, 2, 3, GO pour bien démarrer

Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | SES Global | Siemens S.A. | Luxcontrol



Codex – Format S.à r.l. – Entreprises Magazine

Brasserie Nationale Bofferding S.A. | Caves Bernard Massard S.A. | Cératizit | Fiduciaire Weber et Bontemps Sàrl | Goodyear S.A. | Heintz van Landewyck Sàrl | Office Ernest T. Freylinger S.A. | Paul Wurth | Sacred Heart University | Soteg S.A. | Telindus | CA2M

s'étalera sur 4 mois. Les cours ont lieu en fin de semaine, à savoir du jeudi

au samedi. Le candidat peut s'inscrire au module répondant à ses préoccupations

professionnelles du moment ou bien au cycle entier.

Afin de préserver un degré d'interactivité élevé, le nombre de participants prévus pour la session 2005 est limité en principe à 15 personnes.

Renseignements et inscriptions:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce,
Personne de contact: Eliane Theis, tél.: (+352) 423939-220,
fax: (+352) 423939-820, e-mail: info@ifcc.lu, site Internet: www.ifcc.lu

IFCC

Formation pour conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses



au Grand-Duché de Luxembourg, interprètent cette disposition en ce sens que non seulement les entreprises de transports pour compte de tiers, mais également les entreprises industrielles et commerciales qui font le transport de marchandises dangereuses, ainsi que les opérations accessoires pour compte propre, tombent sous le champ d'application de cette loi.

La mission du conseiller est définie à l'article 2 de la façon suivante «Le conseiller à la sécurité a, sous la responsabilité du chef d'entreprise, pour mission d'aider la prévention des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement inhérents aux activités dont question à l'article 1^{er}. Sa tâche essentielle consiste à rechercher tout moyen et à promouvoir toute action en vue de faciliter l'exécution des activités de transport ou de chargement et de déchargement de marchandises dangereuses visées à l'article 1^{er} dans le respect des réglementations applicables et dans des conditions optimales de sécurité. Les fonctions inhérentes à cette mission sont déterminées par règlement grand-ducal.»

Enfin, en ce qui concerne la qualification du conseiller, il est dit à l'article 5 que «tout conseiller à la sécurité qu'il s'agisse d'un membre du personnel d'une des entreprises mentionnées à l'article 1^{er} ou du chef d'entreprise lui-même, doit être titulaire d'un certificat de formation qui est délivré par le ministre après attestation de la réussite par l'intéressé à un examen.»

Les cours de formation préparatoires à l'examen précité dont le contenu et le déroulement sont régis par le règlement grand-ducal du 24 décembre 1999 relatif aux fonctions et au certificat de formation du conseiller à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses sont organisés par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC).

Dans le but de tenir compte des spécificités en la matière dans les entreprises, trois types de formation sont proposés, qui prévoient chaque fois une partie générale et une partie spécifique pour les secteurs du transport par route, par rail et par voie navigable.

La loi du 24 décembre 1999 relative aux conseillers à la sécurité a transposé en droit luxembourgeois la directive 96/35/CE du Conseil du 3 juin 1996 concernant la désignation ainsi que la qualification professionnelle de conseillers à la sécurité pour le transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses.

A l'article 1^{er} de cette loi il est stipulé que «les entreprises qui sont établies au Luxembourg, et dont l'activité comporte le transport de marchandises dangereuses par route, par rail ou par voie navigable ou les opérations de chargement et de déchargement liées à ces transports, doivent désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses».

Les services de contrôle du Ministère des Transports, qui est l'autorité compétente en la matière

Des détails concernant le programme, le déroulement ainsi que les modalités d'inscription du prochain cycle, qui débutera le 1^{er} mars prochain, peuvent être demandés au secrétariat de l'IFCC (tél.: 42 39 39-220) et sont disponibles sur Internet sous www.ifcc.lu.

MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES



concept factory.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Une formation proposée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce en collaboration avec son partenaire académique, l'ICN Ecole de Management



ainsi que les sociétés de consultance Deloitte et PricewaterhouseCoopers

SESSION 2005

DEMANDEZ LA BROCHURE AUPRÈS DE L'IFCC

PROGRAMME	DATE	JOUR	HORAIRE
KICK-OFF	26/02/2005	Samedi	10.30 – 12.00 heures
MODULE 1			
La mise en place de la fonction ressources humaines dans l'entreprise	03/03/2005	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
La mise en place de la fonction ressources humaines dans l'entreprise	04/03/2005	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
La mise en place de la fonction ressources humaines dans l'entreprise	05/03/2005	Samedi	08.30 – 12.30 heures
MODULE 2			
La planification stratégique	14/04/2005	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
La planification stratégique	15/04/2005	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
La planification stratégique	16/04/2005	Samedi	08.30 – 12.30 heures
MODULE 3			
Le processus de recrutement, de sélection et d'intégration	12/05/2005	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
Le processus de recrutement, de sélection et d'intégration	13/05/2005	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
Le processus de recrutement, de sélection et d'intégration	14/05/2005	Samedi	08.30 – 12.30 heures
Coaching collectif	14/05/2005	Samedi	13.30 – 17.30 heures
MODULE 4			
L'appréciation des ressources humaines	26/05/2005	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
L'appréciation des ressources humaines	27/05/2005	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
L'appréciation des ressources humaines	28/05/2005	Samedi	08.30 – 12.30 heures
MODULE 5			
La politique de rétribution	30/06/2005	Jeudi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
La politique de rétribution	01/07/2005	Vendredi	08.30 – 12.30 et 13.30 – 17.30 heures
La politique de rétribution	02/07/2005	Samedi	08.30 – 12.30 heures
Coaching individualisé ⁽¹⁾	08,09/07/2005		
Evaluation du mémoire professionnel ⁽¹⁾	22,23/09/2005		

⁽¹⁾ 1 heure par candidat

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce

- Locaux :**
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
- Adresse postale :**
Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg
- (+352) 423939-220
- (+352) 423939-820
- info@ifcc.lu
- www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

20 bougies pour Luxinnovation!



Le 13 décembre dernier, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche a fêté ses 20 années d'existence au service des entreprises, organismes de recherche et porteurs de projets innovants.

L'événement s'est tenu dans les locaux de la Chambre de Commerce, en présence des Ministres Jeannot Krecké et François Biltgen et de plus de 300 acteurs de l'innovation et de la R&D au Luxembourg.

Après avoir brièvement rappelé l'enchaînement des réflexions qui ont débouché sur la création de Luxinnovation en 1984, son Président, Marco Valentiny, a porté à la connaissance du public quelques chiffres témoins de l'intense activité menée par Luxinnovation:

- en 2004, M. Valentiny a relevé des contacts avec quelque 280 entreprises dont 70% étaient des PME;
- les 3 grappes technologiques animées par Luxinnovation regroupent plus de 50 entreprises dans les domaines des traitements de surfaces et nouveaux matériaux (SurfMat), des nouvelles technologies de l'information et de la communication (InfoCom), et des technologies aérospatiales (AéroSpace);

- le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu) mis en place et animé par Luxinnovation, compte à ce jour près de 700 membres.

Le Ministre Jeannot Krecké, qui a la responsabilité de la politique de recherche, de développement et d'innovation dans le secteur privé, a souhaité que *«Luxinnovation puisse contribuer à amener le Luxembourg vers une économie de la connaissance, compétitive et dynamique, notamment en stimulant les capacités d'innovation des entreprises luxembourgeoises et plus particulièrement des PME»*.

Pour sa part, le Ministre François Biltgen qui a dans ses attributions la recherche scientifique et la recherche appliquée, a quant à lui insisté sur le fait que Luxinnovation devra *«poursuivre ses efforts en faveur de la mise en place de partenariats entre les laboratoires des Centres de Recherche Publics et de l'Université du Luxembourg, et les entreprises et inciter les ingénieurs et chercheurs luxembourgeois à s'investir davantage dans la collaboration internationale»*.

Enfin, Robert Dennewald, intervenu en sa qualité de Président de la société Chau de Contern, a témoi-

gné de ses expériences et de ses vues d'entrepreneur en matière d'innovation et de R&D. Il a par ailleurs relevé plusieurs projets de son entreprise qui ont été accompagnés par Luxinnovation.

Il a exhorté les entreprises luxembourgeoises à prendre part à des initiatives telles que celles des grappes technologiques, grâce auxquelles deux de ses projets ont vu le jour: *«... Ouvrons nos entreprises à des partenariats. Des partenariats entre sociétés privées, des partenariats avec les structures de recherche publiques et soyons aussi ouverts à des partenariats transfrontaliers. L'infrastructure offerte par Luxinnovation a fait ses preuves et offre une excellente plateforme d'échange et de rencontre»*.

Les différents intervenants ont confirmé combien Luxinnovation assume aujourd'hui pleinement son rôle de «1^{er} point de contact innovation et recherche» défini lors de sa création. Ils ont reconnu également que l'Agence a su donner une impulsion indéniable à la recherche et promouvoir les compétences de notre pays. La soirée s'est poursuivie par une réception offerte par Luxinnovation aux plus de 300 invités présents.



Pour plus d'informations, prière de contacter Mme Caroline LELEU,
e-mail: caroline.leleu@luxinnovation.lu, tél.: +352 43 62 63-1

2004: une année riche en nouveautés pour les utilisateurs de www.innovation.public.lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche (www.innovation.public.lu) a été réalisé dans le cadre du plan d'action eLëtzebuerg pour offrir une porte d'entrée électronique entièrement consacrée aux activités d'innovation et de recherche-développement (R&D). Cet outil propose depuis un an et demi de multiples services gratuits dont une lettre de diffusion hebdomadaire personnalisée.

Pour répondre au mieux à vos attentes en termes d'information et d'accompagnement dans vos activités d'innovation et de recherche, www.innovation.public.lu a été agrémenté tout au long de l'année 2004 de nouveaux développements éditoriaux et informatiques.

Le contenu du Portail a fait l'objet de mises à jour et d'enrichissements quotidiens. Dans les 5 rubriques les plus fréquentées à ce jour, les visiteurs ont consulté sur l'année 2004:

- une moyenne de plus de 2600 annonces dans le Marché des technologies;
- un total de près de 400 annonces dans l'Agenda de l'innovation;
- près de 125 articles A la une;
- les données de 75 entreprises/centres de recherche dans le Répertoire des compétences technologiques
- et plus de 80 textes (Etudes et avis, Formulaire, Périodiques, Rapports, Statistiques, Textes de loi de référence) dans les Publications.

L'amélioration de l'ergonomie et des outils existants a été le deuxième

point d'orgue de l'année passée. Les utilisateurs bénéficient désormais notamment:

- de la possibilité de télécharger des documents depuis la majorité des rubriques;
- d'une rubrique Archives dans A la une;
- et de moteurs de recherche optimisés.

Et bientôt de nouveaux développements supplémentaires seront implémentés pour satisfaire les besoins des utilisateurs!

■ Nouvel habillage graphique pour la lettre de diffusion

Aujourd'hui, la majorité des 700 membres souhaite recevoir la lettre de diffusion personnalisée. Son graphisme et son organisation ont également été retravaillés pour faciliter sa lecture. Pour la recevoir, cliquez sur Espace membres > Inscription gratuite sur www.innovation.public.lu.

Sa valeur ajoutée réside dans la prise en compte des domaines technologiques et des rubriques choisis par le membre lors de son inscription gratuite. L'envoi sélectif des nouveautés et des mises à jour publiées chaque semaine dépend ainsi directement des domaines technologiques et des rubriques «Agenda de l'innovation», «Répertoire des com-



pétences technologiques», «Appels», «Marché des technologies» cochés.

Le nouveau graphisme de la lettre de diffusion en version tout HTML propose désormais en plus:

- une mise en page colorée accueillant la «Une» du jour;
- un classement par rubriques et sous rubriques pour une lecture en un coup d'œil des nouveautés;
- un accès direct à la Recherche avancée du Portail pour aller plus loin.

Pour recevoir chaque vendredi en français ou en anglais votre lettre de diffusion personnalisée de www.innovation.public.lu, remplissez simplement le formulaire de la rubrique Espace membre > Inscription gratuite! ■

Pour plus d'informations,
prière de contacter Mme Marie SOUCIET,
e-mail info@innovation.public.lu,
tél.: +352 43 62 63-1.



Appel national à propositions 2005: **mesure «mobilité»**

La Décision du Conseil de l'Union européenne du 26 avril 1999 établit la deuxième phase du programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle Leonardo da Vinci (2002-2006).

Leonardo da Vinci II a pour but de relever la qualité, l'innovation et la dimension européenne des systèmes et des pratiques de formation professionnelle au moyen d'une coopération transnationale.

Le Programme poursuit trois objectifs:

- Objectif 1: renforcer les aptitudes et les compétences des personnes, surtout des jeunes, suivant une première formation professionnelle quel qu'en soit le niveau, en vue de faciliter leur insertion et leur réinsertion professionnelles;
- Objectif 2: améliorer la qualité de et l'accès à la formation professionnelle continue et l'acquisition d'aptitudes et de compétences tout au long de la vie;
- Objectif 3: promouvoir et renforcer la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation afin d'améliorer la compétitivité et l'esprit d'entreprise, notamment en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Priorités retenues pour l'appel à propositions 2005:

Dans le cadre du présent appel à propositions, la priorité sera donnée aux projets faisant clairement état des éléments suivants:

- la préparation linguistique et culturelle;
- les objectifs, le contenu et la durée du placement;

- l'encadrement pédagogique, les dispositifs de soutien et le tutorat;
- la validation des compétences acquises durant la période de formation.

La mesure «mobilité»

L'appel à propositions 2005 concerne uniquement la mesure «mobilité» du programme qui a pour objet de soutenir les projets transnationaux de placement ou d'échanges de personnes suivant une formation professionnelle. Cette mesure concerne plusieurs groupes cibles:

- les jeunes en formation initiale ou en voie d'insertion;
- les travailleurs;
- les étudiants de l'enseignement supérieur;
- les formateurs ou responsables des ressources humaines et de la formation;
- ainsi que les spécialistes en langues.

Des informations supplémentaires concernant la mesure «mobilité» figurent sur les pages web consacrées au programme Leonardo da Vinci II à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/education/programmes/leonardo/new/leonardo2_fr.html

Qui peut présenter un projet?

L'accès au présent programme est ouvert à l'ensemble des organ-

ismes et institutions, publics et privés, intervenant dans les actions de formation professionnelle, notamment:

- les établissements, centres et organismes de formation professionnelle de tous les niveaux, y compris les universités;
- les centres et organismes de recherche;
- les entreprises;
- les organisations professionnelles;
- les partenaires sociaux;
- les collectivités et organismes territoriaux;
- les associations sans but lucratif, les organismes bénévoles et les organisations non gouvernementales.

Date limite de dépôt des candidatures

Il s'agit d'un appel ouvert qui ne comporte pas de date limite pour la soumission des propositions de projet. Toutefois, les experts indépendants ne procèdent à une évaluation que tous les deux mois. De ce fait, les deux 1^{ères} dates limite pour la soumission des propositions de projet sont fixées aux 11 février et 13 avril 2005.

Procédure de soumission

Les promoteurs sont invités à contacter les Agences compétentes afin de prendre connaissance des critères d'éligibilité et des démarches

Personnes de contact:

Pour les projets transnationaux de mobilité pour étudiants et diplômés universitaires ou de l'enseignement supérieur:

**LUXINNOVATION GIE,
Mme Delphine DUSSAIN,
delphine.dussain@luxinnovation.lu,
tél.: +352 43 62 63 1.**

à respecter. Les propositions sont à renvoyer à l'Agence Nationale Leonardo da Vinci ou à l'agence technique Luxinnovation GIE (en fonction du groupe cible visé).

(Communiqué par l'Agence Nationale LEONARDO da VINCI Lëtzebuerg)

Pour les projets transnationaux de mobilité pour des personnes en formation initiale ou continue, diplômés récents non universitaires, travailleurs et formateurs: FOPROGEST asbl, Agence Nationale LEONARDO da VINCI Lëtzebuerg, Mme Nathalie SCHIRTZ, AGN@foprogest.lu, tél.: +352 22 02 68.

6^{ème} PCRD

TIC, nanotechnologies et matériaux avancés: 1 620 millions EUR pour la R&D

La Commission européenne a publié fin novembre 2004 le 4^{ème} appel à propositions pour des projets dans le domaine des Technologies de l'information et des communications, et début décembre 2004, le 4^{ème} appel dans le domaine des nanotechnologies et matériaux avancés. Dotés de très gros budgets ces deux appels seront l'une des dernières chances pour les acteurs luxembourgeois de participer à des projets communautaires «6^{ème} PCRD».

La Commission européenne a défini les lignes d'action sur lesquelles devront porter les projets présentés dans le cadre de cet appel. Des programmes de travail détaillés sont disponibles. A titre d'information, voici quelques-uns des grands titres des actions couvertes:

- **Dans le domaine des Technologies de l'Information:** Nano-electronics, Broadband for All, Mobile and Wireless Systems and Platforms Beyond 3G, Networked Audio Visual Systems and Home Platforms, Semantic-based Knowledge and Content Systems...
- **Dans le domaine des Nanotechnologies, matériaux avancés:** Technologies associated with the production, Transformation



and processing of knowledge-based multifunctional Materials, Development of new processes and flexible, Intelligent manufacturing systems, Technologies associated with the production, transformation and processing of knowledge-based multifunctional materials...

Une participation à des programmes de recherche internationaux permet de se positionner, avec les autres membres du consortium, à l'avant-garde de l'innovation sur le plan européen. En effet, la recherche internationale facilite l'accès à

de nouvelles technologies, à des équipements de pointe ainsi que le développement de nouvelles parts de marchés.

Les acteurs luxembourgeois sont invités à participer à ces appels en privilégiant la coopération entre le secteur public et le secteur privé. Ce lien sera l'une des clés qui permettra au Luxembourg de rester un acteur reconnu dans les projets de recherche communautaire.

Les conseillers de Luxinnovation se tiennent à votre disposition pour apporter leur expertise dans le montage des propositions.

Pour plus d'informations, prière de contacter M. Jean-Michel LUDWIG, e-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu, tél.: +352 43 62 63-1.

Plus de **2 700 annonces** de technologies **en ligne!**

www.
innovation.
public.
lu

Vous recherchez ou possédez une technologie spécifique et innovante? Faites-le savoir dans le Marché des Technologies du Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: www.innovation.public.lu.

Cette rubrique propose plus de 2 700 annonces d'offres de technologies, de demandes de technologies et de recherches de partenaires techniques en Europe. Mises à jour quotidiennement, les annonces proviennent notamment du réseau des IRC (Innovation Relay Centres) et du 6^e PCRD (Programme-Cadre européen de Recherche et Développement).

Voici deux extraits d'annonces du réseau IRC:

Offre de technologie: Développement d'un système de bioréacteur pour l'épuration des sources d'eau

Un institut slovaque a développé un système de bio-réacteur pour l'épuration des sources d'eau. Ce système utilise des isolats bactériens adéquats, à savoir des groupements de microorganismes obtenus à partir de la zone contaminée. Les propriétés des levures sont pratiques en particulier pour enlever les phénols et les substances organiques des eaux usées. L'institut envisage un accord de licence et/ou une *joint venture*.

Mots clés: biochimie/biophysique; ingénierie environnementale; pollution de l'eau/traitement

Date limite: 21 décembre 2005

Titre en anglais: Development of a bioreactor system with immobilised microbial degraders of crude oil substances and phenol-type pollutants

Offre de technologie: Collecteur de données et de signaux avec communication sans fil «Bluetooth»

Un centre de R&D suédois a développé un collecteur de données robuste avec communication sans fil Bluetooth utilisable pour des applica-

tions industrielles. Fonctionnant jusqu'à une distance de 100 mètres d'un PC ou PDA, l'unité est capable de stocker jusqu'à 256 000 échantillons avec une résolution de 14 bits. Sa conception physique comporte une protection environnementale IP65.

Le centre recherche des partenaires pour le développement commercial de la technologie, le marketing, une coopération technique ou un accord de licence. Il peut offrir une formation professionnelle sur la technologie Bluetooth.

Mots clés: technologies Internet/communication (Wireless, Wi-Fi, Bluetooth); IT et applications télématiques

Date limite: 20 décembre 2005

Titre en anglais: Signal and data logger with wireless Bluetooth communication

Pour plus d'informations, prière de contacter
M. Bertrand DESSART,
bertrand.dessart@luxinnovation.lu,
tél.: +352 43 62 63-1

www.cordis.lu/luxembourg

La Présidence luxembourgeoise met en ligne un site d'information sur la recherche et l'innovation

L'innovation et la recherche sont un des objectifs majeurs de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. En effet, la stratégie de Lisbonne et la volonté de créer un espace euro-

péen de la connaissance confèrent à l'innovation et à la recherche un rôle prépondérant pour l'Union européenne.

C'est dans cette optique que CORDIS (service officiel d'informa-

tion de l'Union européenne sur la recherche et le développement), a mis en ligne le site d'information sur la recherche et l'innovation de la Présidence luxembourgeoise: www.cordis.lu/luxembourg.

Ce site est consultable pendant toute la durée de la Présidence luxembourgeoise, du 1^{er} janvier au 30 juin 2005.

www.cordis.lu/luxembourg expose les priorités de la Présidence luxembourgeoise en matière d'innovation et de recherche, qui incluent notamment:

- l'EERI (Espace Européen de la Recherche et de l'Innovation);
- le 7^{ème} PCRD (Programme-Cadre européen de Recherche et Développement);
- les nanotechnologies;
- le futur Programme Spatial Européen;
- la mobilité et le statut des chercheurs.

Le site présente également l'actualité de la Présidence en matière d'innovation et de recherche, les activités et les informations du Luxembourg en la matière et annonce les événements importants à venir. Il



réunit tous les contacts et liens vers les principaux acteurs de l'innovation et de la R&D au Luxembourg.

Le site, conçu et développé conjointement par CORDIS, Luxinnovation (l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la

recherche) et le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est disponible en anglais, français et allemand. Il est un outil majeur non seulement pour les chercheurs et décideurs politiques mais également pour toute la communauté scientifique européenne, les petites entreprises et toute personne intéressée par la recherche et l'innovation.

Pour en savoir plus, consultez le site www.cordis.lu/luxembourg ou contactez Mme Caroline LELEU, e-mail: caroline.leleu@luxinnovation.lu, tél.: +352 43 62 63-1

IUIL

Lancement du site www.businessplan.lu



W www.businessplan.lu est une nouvelle plateforme électronique qui permet aux futurs créateurs d'entreprise de réaliser en ligne un plan d'affaires personnalisé et adapté aux spécificités de l'environnement luxembourgeois. Dans le processus de création d'une entreprise, le plan d'affaires détient en effet une importance cruciale: il analyse la pertinence et le besoin du concept commercial élaboré et intervient directement dans le processus de décision des investisseurs financiers (institutions bancaires, Joint Ventures, investisseurs étrangers, subsides et aides financières,...).

La spécificité locale

Une des spécificités de cette nouvelle plateforme virtuelle est d'être adaptée à l'environnement économique, financier et juridique luxembourgeois. Le marché luxembourgeois est un marché à part entière dont les petites et moyennes entreprises constituent le moteur. La mise à disposition d'outils pragmatiques et performants permettant la concrétisation d'une idée commerciale originale et novatrice est importante pour développer les activités commerciales au niveau national.

L'utilisation interactive

La plateforme électronique offre la possibilité d'entrer en contact avec un expert professionnel en matière de plans d'affaires et de création d'entreprise. L'utilisateur peut ainsi créer en ligne son plan d'affaires et

le soumettre aussitôt à un consultant externe pour avis. Le coaching réel complète ainsi le coaching en ligne offert par les outils virtuels du site.

L'accompagnement pédagogique

L'aspect pédagogique de la plateforme électronique sera développé dans une deuxième phase par une offre de formations spécifiques qui pourront être suivies en parallèle à l'utilisation virtuelle du site. L'apprentissage en ligne est ainsi complété par un apprentissage réel de face à face via l'intermédiaire de séminaires, de conférences ou d'autres types de formations professionnelles.

Dans une deuxième phase, *www.businessplan.lu* sera également utilisé comme instrument pédagogique dans le cadre d'un projet de formations managériales en partenariat avec l'Université du Luxem-

bourg et des universités de la Grande Région.

Les étapes et services

Les instruments mis à disposition à *www.businessplan.lu* prennent en considération toutes les différentes étapes d'un plan d'affaires tels que l'analyse stratégique de l'environnement, le plan marketing (public cible, politique de prix, couverture géographique), le plan de production et de vente, la planification financière et l'analyse et la gestion des risques. Le site offre également une variété de services virtuels qui aident le futur créateur d'entreprise à réaliser son plan d'affaires: simulations, best cases et téléchargement de plans d'affaires d'entreprises existantes, forum, etc

Plus d'informations: www.businessplan.lu

Esprit d'entreprises

Lancement d'un **réseau Business Angel** au Grand-Duché

Depuis novembre 2004, la toute nouvelle asbl LBAN pour Luxembourg Business Angel Network, a élu domicile chez First Tuesday Luxembourg à la Chambre de Commerce de Luxembourg. L'objectif principal de LBAN est de créer un forum destiné à rassembler des entrepreneurs en quête de capitaux et les Business Angels au sein du Luxembourg et de la Grande région. «Nous avons créé LBAN pour réunir des hommes d'affaires expérimentés et des start-ups de manière à pouvoir investir du temps et de l'argent en aidant des idées business potentiellement porteuses à pénétrer le marché», souligne Karl Horsch, Chairman LBAN.

Le Luxembourg n'avait pas jusqu'ici un réseau public de Business Angels actif. Traditionnellement, les investissements dépendaient des personnes que l'on connaissait. Mais le monde des affaires change. Au Luxembourg, de plus en plus de personnes répondent au profil du Business Angel. L'intérêt a donc été grand et tant le Ministère de l'Économie, la Chambre de Commerce de Luxembourg y compris 1, 2, 3 Go et LuxInnovation, que le centre d'incubation Centre de Recherche Henri Tudor, n'ont pas caché leur enthousiasme.

Un Business Angel est une personne privée qui investit dans une start-up ou un entrepreneur et par-

tage son expérience personnelle (gestion d'affaires) avec ce partenaire.

Quant au réseau BAN, il s'agit d'une organisation qui vise à rassembler des entreprises petites et moyennes nouvelles ou en développement et des Business Angels. Cela permet ainsi d'accroître l'efficacité du segment de capital à risque privé et à combler l'écart entre les fonds propres de l'entrepreneur et ceux qui sont disponibles auprès de venture capitalists gouvernementaux. Pour en savoir plus: tél.: +352 40 40 34 455, e-mail: info@lban.lu, site web: www.lban.lu.

23th february 2005

Small **Business Financial Affairs:** Part One, The Business Plan

For 2005, the “Small Business Connecting” events of the British Chamber of Commerce will focus upon the financial aspects of starting and running a small business in Luxembourg. The BCC will have experts from the Luxembourg Chamber of Commerce, the banking sector, and a range of other public and private agencies to present relevant information of use to persons who are doing, or want to do business in Luxembourg.

For the first event in February, the BCC plans to present information on what is required in a business plan and to provide details on where to get help in preparing or updating your business plan. The confirmed speakers are as follows:

- Guy Koster, Chef du Services Entreprises, Banque Générale du Luxembourg
 - Andreas Bladt, Responsable, Sector Entrepreneurial, Institut Universitaire International de Luxembourg
 - Christiane Mangel, Department for Creation and Development of Enterprises, Chambre de Commerce
- The planned program of events

is as follows:

- Introduction
- Three-part Briefing
- Questions and Answers
- Networking Session with Drink offered by the SBFG

Questions may also be submitted in advance by e-mail to the BCC Secretariat. Follow-up questions will be welcomed on the evening. The

members of the Small Businesses Focus Group look forward to seeing you there and will be available to answer questions or discuss ideas for future events.

For your agenda:

- Part Two – Obtaining Financing, 29 June 2005
- Part Three – Keeping the Books, 26 October 2005

To register,
please contact
the Chamber Secretariat
on tel: 465 466,
fax: 22 03 84,
or e-mail mail@bcc.lu.

23 février 2005

Maîtriser les besoins de compétences TIC: le projet de recherche **INNOSERTION**

Le succès de la stratégie de Lisbonne dépend non seulement des investissements en technologies, mais surtout de l'application intelligente de ces technologies. Leurs impacts sur de nouvelles idées de produits, de services et de procédés de travail efficaces constituent les facteurs déterminants pour la compétitivité de notre industrie.

La contribution de ces technologies en tant que levier à l'évolution et la performance des processus industriels et d'affaires est directement corrélée à la capacité des ressources humaines de notre pays à les

transformer en potentiel de productivité, de créativité et d'innovation.

Le fondement de la prospérité d'une nation réside donc dans la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente, ayant non seulement accès, mais utilisant et ayant intégré les compétences liées au potentiel de ces technologies. Pour se faire, des efforts doivent être réalisés pour augmenter la performance des investissements dans l'éducation et la formation.

Le projet Innosertion, mené au Centre de Recherche Public Henri Tudor dans le cadre du programme FSE Objectif 3 (2001/2004), fait partie

de ces efforts en mettant en œuvre un dispositif d'anticipation et d'évaluation des compétences TIC par métier. Ce projet a été accompagné et soutenu par un ensemble de partenaires qui ont participé à l'orientation permanente du projet: l'Administration de l'Emploi, l'APSI (Association des Professionnels des Systèmes d'Information), la Chambre de Commerce, la Chambre des Employés Privés, Chambre des Métiers et la Chambre de Travail.

L'objectif principal du projet est de mettre en évidence les futurs besoins en compétences TIC, par métier, à partir desquels des recom-

mandations de formations sont formulées aux organismes de formation. En support, une plate-forme Internet (www.innosertion.lu) a été développée sur laquelle chacun (citoyens, étudiants, salariés et demandeurs d'emploi) peut évaluer son niveau de compétences TIC. Il s'agit donc de construire un lien permanent entre les besoins des entreprises et les orientations du système éducatif, tout en permettant aux individus de mettre à jour leur niveau de compétences TIC par rapport aux évolutions pour éviter l'exclusion.

En pratique, la plate-forme Innosertion permet à l'individu, au moyen de questionnaires, de s'autoévaluer en ligne sur son niveau de compétences TIC. Ces questionnaires d'évaluation sont basés sur des référentiels de compétences TIC génériques et métiers adaptés aux besoins luxembourgeois (40 métiers), réalisés dans le cadre du projet. Après avoir répondu aux questions, un rapport d'évaluation propose dans la mesure du possible, pour chaque faiblesse identifiée, une ou plusieurs forma-

tions (provenant, pour l'instant, de l'offre des partenaires du projet. Ces dernières offrent ainsi aux évalués des pistes pour acquérir ou développer les compétences identifiées. En complément, l'individu peut faire appel à un service de conseil pour l'accompagner dans la construction d'un plan de formation personnalisé, c'est-à-dire adapté à sa motivation et à son besoin de développement des compétences TIC.

Afin de garantir l'adéquation permanente des référentiels aux besoins de demain, une méthodologie prospective d'anticipation des compétences TIC, par groupes de travail métier, a été développée et expérimentée au sein du projet. Cette méthodologie d'anticipation vise à faire évoluer les référentiels de compétences métier et à mettre en évidence les compétences qui ne sont pas encore comblées par des formations. Des recommandations seront formulées aux organismes de formation afin qu'ils adaptent leur offre de formation aux futurs besoins en vue de garantir le maintien d'un certain

niveau de compétences au sein de l'entreprise et de favoriser l'employabilité des salariés et des demandeurs d'emploi. Le site Innosertion permet la consultation de ces rapports d'anticipation des compétences TIC par métier: aujourd'hui, le rapport sur les métiers de formateur, d'expert-comptable et d'entrepreneur de construction sont disponibles sur le site. D'ailleurs, la Chambre de Commerce a favorisé l'organisation de l'expérimentation sur le métier d'expert-comptable, notamment par la mise en relation avec l'Ordre des Experts-comptables. En ce qui concerne le métier d'entrepreneur de construction, c'est la Chambre des Métiers, par l'intermédiaire de l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment) qui a apporté son soutien.

Enfin, le projet, clôturé au 31 décembre 2004, a de belles perspectives à l'horizon, puisque des initiatives via de nouveaux projets soutenus par les partenaires actuels, sont en cours de discussion pour pérenniser et enrichir le dispositif ainsi expérimenté. ■

Si les résultats du projet Innosertion vous intéressent, une rencontre est prévue le 23 février 2005 au Centre de Recherche Public Henri Tudor de 16h à 19h. Pour toute inscription, vous pouvez contacter le site www.spiral.lu rubrique Rencontres Mensuelles ou contacter Claire Merche (claire.merche@tudor.lu ou 42 59 91 333).



Séminaire **Création** **et Reprise d'Entreprise**

Quelles sont les étapes clés de la création et de la reprise d'entreprise? Comment établit-on un plan d'affaires et quels sont les aspects stratégiques et financiers à prendre en considération et à approfondir? Au cours du séminaire «Création et Reprise d'Entreprise» qui aura lieu à la Chambre de Commerce le 25 et 26 février sur deux demi-journées, les participants recevront des avis et conseils précieux de spécialistes en matière de création et de reprise d'entreprise. Les chambres professionnelles donneront des informa-

tions sur leurs activités de soutien et d'assistance. Les participants auront en outre la possibilité d'entrer en contact avec d'autres entrepreneurs et futurs entrepreneurs. Le séminaire est organisé par la FUSE (Fondation des Universitaires en Sciences Economiques) – Esprit d'Entreprise.

Le séminaire sera modéré par Marc Hostert (FUSE, Administrateur délégué) et se tiendra en français, les questions pourront être posées en français, en allemand, en anglais ou en luxembourgeois.

Comme frais de participation, la FUSE demande un don de 40 EUR minimum (pour les deux jours) à verser sur le compte CCP IBAN LU08 1111 1904 4433 0000 de la fondation FUSE – Esprit d'Entreprise avec la mention «Création d'entreprise».

Délai et modalités d'inscription: jusqu'au mardi, 22 février 2005 via le site Internet de la FUSE: www.fuse.lu ou auprès de la Fiduciaire Weber et Bontemps par fax: +352 45 38 29 ou par tél.: +352 45 38 78-1.

Programme du vendredi, 25 février 2004:

16h00
Mot de bienvenue par M. Pierre Gramigna, Directeur de la Chambre de Commerce
Mot d'accueil FUSE par MM. Thierry Glaesener et Marc Hostert, FUSE- Esprit d'Entreprise
La phase préparatoire du projet – Le jeune créateur d'entreprise: ses aspirations, son dynamisme et sa stratégie par M. Norbert Friob, Administrateur de sociétés
Différentes méthodes de création de sa propre entreprise: création nouvelle, reprise, franchising, joint-venture? Aspects juridiques, fiscaux, comparaison des coûts

initiaux par M. Pascal Espen, Fiduciaire Weber-Bontemps
Best Practice par M. Yves Sinner, Novigo Sàrl

18h00

Pause
Comment préparer une succession/reprise d'entreprise par M. Claude Faber, Optimise S.A.
La phase de réalisation du projet: Le droit d'établissement par M. Gérard Eischen, Chambre de Commerce

20h00

Verre de l'amitié et prises de contacts

Programme du samedi

26 février 2004:

8h00

Accueil

8h30

Le Business Plan: Présentation des critères McKinsey par Mme Rachel Gaessler, 1-2-3 Go

Les aspects pratiques du financement du projet: l'approche du financier, les aides étatiques par M. Yves Kemp, Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

10h30

Pause
Best Practice par M. Tom Steichen

L'assistance et le rôle des deux chambres professionnelles, les guichets uniques, les bourses d'entreprises par M. Charles Bassing, Chambre des Métiers, M. Jean-Claude Wirth, Chambre de Commerce

12h00

Synthèse

12h30

Fin

REGLER

DIE BÜROMACHER

DIE NR. 1 IM WIRTSCHAFTSRAUM
SAAR-LOR-LUX-TRIER-WESTPFALZ

BÜROBEDARF

Bürobedarf + EDV-Zubehör
Fon (00496861) 920-800 • Fax (00496861) 920-931

BÜROTECHNIK

Drucken + Kopieren + Faxen
Fon (00496861) 920-444 • Fax (00496861) 920-940

BÜROMÖBEL

Samasoffice
Büro-Planung + Einrichtung
Fon (00496861) 93997-0 • Fax (00496861) 93997-50

Büro-Centrum

66663 Merzig, Hausbacher Strasse
Fon (00496861) 920-0 • Fax (00496861) 920-920
<http://www.reglcr.de> • post@reglcr.de

Setting Up a Business in Luxembourg: New section on BCC Website

The British Chamber of Commerce (BCC) has just added to its web site a guide for people wanting to set up a business in Luxembourg. It covers, in the form of frequently asked questions, such things as how to obtain a business permit, different types of legal entity and their British equivalents (for example private limited companies or partnerships) and corporate and personal tax. It also provides links to all the organisations you may need to contact, such as the Luxembourg Chamber of Commerce Espace Entreprises, who can help you through the

whole process, the Business Register and the tax offices.

Geoff Wakem, Chairman of the British Chamber, said "By bringing together in one easily accessible place this information in English we aim to facilitate individuals and companies in the English-speaking community in setting up businesses and help make Luxembourg an attractive place to do business."

The website address is <http://www.bbc.lu/buslux/>.

The initiative is part of the British Chamber's actions to support small businesses, for which it has a Small

Business Focus Group (SBFG) which organises regular events such as the seminar Starting a Business in Luxembourg. Speakers' papers from that and other events can be downloaded from the Chamber's website.

As well as a calendar of events, other sections of the website include a notice board on which visitors to the site can submit online their own notices and event details and a membership directory searchable by business activity. The Chamber organises business and social events open to members and non-members on a regular basis. ■

CRP-CRTE

Parution du cahier de la production propre pour les installations frigorifiques

Le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE), une structure commune du CRP Henri Tudor et le Ministère de l'Environnement, a présenté à la Chambre de Commerce leur nouveau cahier de la production propre 04 – «La production de froid dans le milieu agroalimentaire, industriel et tertiaire – impacts environnementaux et applications techniques» en présence des administrations compétentes, des artisans frigoristes et des industriels.

Dans le cadre de la série des «cahiers de la production propre», le CRTE, à la demande de la FEDIL et de la Chambre de Commerce, a été

chargé par le Ministère de l'Environnement de réaliser un document concernant la production de froid par compression dans le milieu industriel et tertiaire. Ces cahiers de la production propre ont pour objectif de promouvoir l'application optimisée de procédés techniques et la réduction des émissions de polluants à la source. Ils ont déjà porté sur la valorisation énergétique du bois ainsi que sur le revêtement de surfaces de bois et des métaux.

Ce nouveau cahier de la production propre, prévu pour les exploitants de systèmes frigorifiques, analyse en premier lieu les impacts environnementaux prin-

cipaux des installations de production de froid au Luxembourg (destruction de la couche d'ozone, effet de serre, acidification, photo-smog), afin de pouvoir déterminer les sources primaires de pollution de ces systèmes, ainsi que leur importance. A partir de ces éléments, les possibilités de réduction des effets environnementaux de ces installations ont été abordées de la manière suivante:

- Les fluides frigorifiques (présentation de différents types, réduction des fuites, retrofit),
- La consommation énergétique (techniques disponibles, optimisation énergétique),

- Les eaux de refroidissement (réduction de la consommation, optimisation du traitement),
- Les nuisances sonores (mesures de prévention et d'atténuation),
- La législation (nationale et européenne),
- Le calcul de la valeur TEWI (application concrète).

Ce document, réalisé en collaboration avec un groupe de travail composé d'industriels, d'installateurs et de membres des administrations compétentes, a de plus conduit à l'élaboration d'un guide de la pro-

Le cahier ainsi que le guide de la production propre 04 «La production de froid dans le milieu agroalimentaire, industriel et tertiaire», peuvent être demandés auprès du:

Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE),
Centre de Recherche Public Henri Tudor, 66, rue de Luxembourg,
BP 144 L-4002 Esch-sur-Alzette

info@crte.lu, tél. +352-54 55 80-600, fax: +352-54 55 80-601 ou bien être téléchargés sous: *www.crte.lu*.

duction propre, destiné aux équipes techniques, qui reprend de manière condensée les informations concrètes

d'améliorations des installations frigorifiques.

Recherche et développement

Un sixième projet R&D issu de la grappe technologique SurfMat

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur Jean-not Krecké, Jean Bergh, directeur général du GTC*L, Hermann Lange, directeur des finances représentant Goodyear S.A., et Jean Georges représentant les Ateliers Georges S.à r.l., Cie et S.e.c.s. ont signé début février une convention commune relative à la réalisation d'un projet de Recherche et de Développement d'un coût total estimé à quelque 4,3 millions d'euros

Les efforts de R&D, soutenus par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur touchent autant le domaine du pneumatique en caoutchouc que celui des moules de vulcanisation. C'est ainsi que Goodyear va investiguer des technologies inédites de traitement et de revêtement des parois des moules de cuisson, d'une part, et des flancs des pneus, d'autre part. Ces nouveaux procédés seront dérivés du savoir-faire développé par les Ateliers Georges en matière de nitruration ionique.

Le Goodyear Technical Centre Luxembourg (GTC*L) à Colmar-

Berg est le plus important centre de recherche et de développement de Goodyear en dehors des Etats-Unis. Il emploie près de 900 ingénieurs, scientifiques et techniciens de 25 nationalités différentes qui sont chargés du développement de toute la gamme de pneumatiques pour voitures de tourisme, camionnettes, poids-lourds et machines agricoles pour l'ensemble des marchés européens, africains et asiatiques.

Les ateliers Georges sont une PME de 40 personnes, spécialisée dans la nitruration ionique de matériaux.

Le projet R&D en question représente la sixième collaboration concrète, issue de la grappe technologique "SurfMat". Cette grappe de quelque 36 entreprises industrielles et start up technologiques est encadrée par l'agence nationale de l'innovation "Luxinnovation" et se consacre au développement de nouvelles technologies de traitement et de revêtement de surfaces techniques et de matériaux nouveaux. (Communiqué par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Goodyear S.A. et les Ateliers Georges S.à r.l., Cie. et S.e.c.s.)



Un nouveau souffle pour la stratégie de Lisbonne

La Commission européenne a présenté le 2 février dernier un nouveau programme d'action visant à stimuler la croissance et la création d'emplois. Ce programme d'action entend apporter un nouveau souffle à la stratégie de Lisbonne, lancée en 2000

Les actions proposées par la Commission pourraient induire une croissance supplémentaire du PIB de 3% à l'horizon 2010 et créer plus de 6 millions d'emplois. La nécessité d'agir à ces niveaux est particulièrement criante, la stratégie de Lisbonne ne semblant pas en mesure, cinq années après son lancement, de déboucher sur les résultats espérés. Pour préserver l'avenir du modèle communautaire de développement durable, la compétitivité de l'Union doit être renforcée et son économie doit être dynamisée. La Commission a défini un programme d'action concret pour l'UE et ses Etats membres visant à assurer une croissance économique soutenue et la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Elle appelle les Etats membres à lancer un nouveau partenariat de l'UE pour la croissance et l'emploi à l'occasion du Conseil européen de printemps.

La Commission européenne a présenté ses recommandations de politique économique en vue de l'examen de mi-parcours de la mise en œuvre de l'agenda dit de Lisbonne. Pour passer des mots à l'action con-

crète, la Commission est persuadée qu'un élan renouvelé et un recentrage sur des objectifs moins nombreux et réalisables s'avèrent nécessaires. L'incapacité à respecter le calendrier de Lisbonne s'explique par l'effet conjugué d'un environnement économique médiocre, des incertitudes internationales et de la lenteur des progrès dans les Etats membres, ainsi que par une dilution progressive des priorités stratégiques.

Face au défi que représente le vieillissement des sociétés européennes et à l'intensification de la concurrence internationale de pays comme l'Inde ou la Chine, l'Europe doit relever sa productivité et créer plus d'emplois.

Les principaux axes du programme d'action concret présenté par la Commission sont les suivants:

Une zone plus attrayante pour l'investissement et le travail

- Compléter le marché unique dans les domaines susceptibles d'assurer des gains réels en matière de croissance et d'emploi et qui touchent directement les consommateurs (un accord

équilibré sur les services, professions réglementées, énergie, marchés publics et services financiers, un accord équilibré sur REACH, le nouveau cadre législatif pour les produits chimiques, qui prend en compte l'impact de la compétitivité et de l'innovation, et les PME).

- Veiller à l'existence de marchés ouverts et concurrentiels dans et en dehors de l'Europe: réorienter les aides publiques vers les secteurs à fort potentiel de croissance, créer un environnement plus favorable aux PME, assurer l'ouverture des marchés tiers, simplifier la réglementation communautaire et nationale.
- Améliorer les réglementations communautaire et nationale en allégeant le poids des contraintes administratives.
- Étendre et améliorer les infrastructures européennes.
- Poursuivre les efforts dans le dossier du brevet communautaire et avancer vers la définition d'une assiette consolidée de l'impôt sur les sociétés.

Mettre la connaissance et l'innovation au service de la croissance

- Réaliser l'objectif de 3% du PIB consacrés aux dépenses de R&D.
- Favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Promouvoir l'émergence de pôles d'innovation reliant les centres régionaux, les universités et les entreprises.

- Donner un nouvel élan aux initiatives technologiques européennes grâce à des partenariats public-privé.
- Promouvoir les éco-innovations énergétiquement efficaces et à faibles émissions.
- Contribuer à consolider la base industrielle européenne en mobilisant les efforts dans le cadre de partenariats public-privé.
- La Commission propose de créer un Institut européen de technologie pour attirer les meilleurs esprits, les idées et les entreprises en Europe.
- Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité des marchés du travail en levant les obstacles à la mobilité du travail.
- Investir davantage dans le capital humain par l'amélioration de l'éducation et des compétences moyennant une réforme des fonds structurels et du fonds de cohésion de l'UE.

Un partenariat responsable

La responsabilité dans les principaux domaines politiques, à savoir l'emploi, la politique macroéconomique et les réformes structurelles, est partagée entre l'Union et les Etats membres: un partenariat est donc indispensable. Le programme d'action établit une claire distinction entre les actions selon qu'elles sont engagées au niveau des Etats mem-

bres ou à celui de l'Union: s'inspirant de l'expérience du programme du marché intérieur, il identifie les responsabilités, fixe les délais et mesurera les progrès réalisés. Les gouvernements des Etats membres pourraient nommer un «M./Mme Lisbonne» qui serait chargé du suivi de la mise en œuvre.

Il simplifie les mécanismes de mise en œuvre: il n'y aura, après une large consultation, qu'un seul programme d'action national et un seul rapport national sur sa mise en œuvre.

L'Union ne sera en mesure de réaliser ses objectifs en matière d'investissement et de cohésion sociale que si les Etats membres sont disposés à doter l'UE d'un budget à la hauteur de ses priorités économiques et sociales clés et des engagements qui auront été pris en commun.

Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

- Attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail, en particulier par des actions visant à réduire le chômage des jeunes (Initiative européenne en faveur de la jeunesse) et à moderniser les systèmes de protection sociale.

Pour des informations supplémentaires:
Commission européenne - Représentation au Luxembourg,
M. Fons Theis, tél.: +352 4301- 32925,
e-mail: alphonse.theis@cec.eu.int

Sondage Eurobaromètre

L'esprit d'entreprise sous-développé au Luxembourg

Une majorité de personnes au Luxembourg (57%) n'ont jamais pensé à créer leur propre entreprise. La raison principale est qu'ils craignent le risque de faire faillite. Seuls 3% en moyenne européenne (UE 25) et 2% des personnes au Luxembourg affirment avoir créé ou repris une entreprise au cours des trois dernières années et qui est toujours en activité. Ces données témoi-

gnent d'une véritable faiblesse de l'esprit d'entreprise.

L'esprit d'entreprise est nettement moins développé en Europe qu'aux Etats-Unis, comme le montre un sondage Eurobaromètre, réalisé par la Commission européenne au printemps 2004. 61% des Américains aimeraient plutôt être leur propre patron, contre seulement 45% des citoyens européens et 48% des

citoyens au Luxembourg. Les chiffres sont remarquablement similaires à travers les 25 Etats membres, anciens ou nouveaux. Il semble même que les Européens soient encore moins enclins à devenir entrepreneurs qu'il y a quatre ans. En effet, le même sondage réalisé en septembre 2000 indiquait un taux de réponse de 51% de citoyens européens voulant créer leur entreprise, en septembre 2001

ce chiffre baissait à 48%, un an plus tard à 45%, pour atteindre en septembre 2003 47% des personnes interrogées.

■ Trouver un équilibre entre les risques et récompenses

57% des citoyens dans l'UE 25 et autant des sondés au Luxembourg n'ont jamais envisagé établir une entreprise, contre seulement 44% des américains.

La crainte de l'échec semble être un facteur important. La moitié des Européens interrogés sont d'accord pour dire qu'on ne devrait pas créer une entreprise si l'affaire est susceptible d'échouer, comparé à seulement un tiers des Américains. Avec 55%, le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne UE.

Parmi les autres craintes exprimées: 37% des sondés au Luxembourg (UE 25: 35%) indiquent le risque de perdre leurs biens, 29% (UE 25: 34%) l'incertitude de leur revenu, 19% (UE 25: 15%) la possibilité de vivre un échec personnel et 15% (UE 25: 17%) l'insécurité de l'emploi. La peur de devoir y consacrer trop d'énergie ou de temps est citée par plus d'un sondé sur dix au Luxembourg (12%, UE 25: 15%).

Trois quarts des entrepreneurs au Luxembourg déclarent avoir lancé leur propre affaire parce qu'ils ont rencontré une opportunité, tan-

dis que la moyenne des personnes interrogées au niveau des 25 Etats membres ne cite ce facteur qu'à 55% et met en avant la création par nécessité à 32%.

■ Un parcours du combattant pour l'entrepreneur

Les difficultés perçues pour établir une entreprise sont relativement semblables dans l'ensemble de l'Europe et aux Etats-Unis, bien que généralement plus marquées sur le vieux continent. Le manque d'aide financière disponible se classe comme le facteur le plus important. Néanmoins, le chiffre européen (74%) masque des variations importantes. Il apparaît qu'en Finlande (43%), aux Pays-Bas (45%) ou au Danemark (53%), cet obstacle est moins décourageant qu'en Pologne (87%), en Grèce (89%) ou en Lettonie et en Slovaquie (93%). Le Luxembourg se situe dans la fourchette haute, avec 78% des personnes interrogées soutenant l'idée d'un frein financier.

Ces données sur les obstacles et difficultés rencontrés pour créer une société – et la voir survivre – s'avèrent essentielles lorsque la Commission cible ses actions, notamment au travers du programme multiannuel (MAP) pour les Entreprises et l'Esprit d'entreprise.

Les instruments financiers du MAP visent en priorité à améliorer l'accès

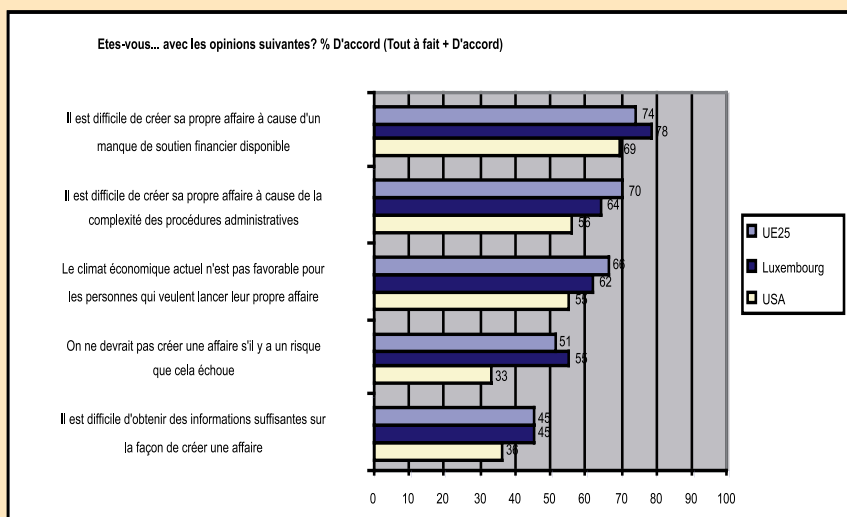
des petites entreprises au crédit et au capital risque par un effet de levier dans la sphère privée, ce par le biais du Fonds européen d'investissement (FEI). Le programme supporte également l'accès à l'information au travers des «Euro Info Centres».

Dans son programme de travail pour 2005, le MAP soutiendra plusieurs actions visant à améliorer les législations européennes et nationales et à diminuer la lourdeur administrative. Même si la perception de complexité des procédures administratives semble avoir décliné en Europe, 70% des Européens considèrent toujours qu'il s'agit d'un obstacle significatif – bien plus important que les 56% enregistrés aux Etats-Unis. L'Union européenne va poursuivre son action pour réduire cette charge, mais l'efficacité des mesures viendra de l'adoption simultanée d'actions similaires au niveau des Etats membres.

Deux questions ont guidé à l'élaboration du Livre Vert «L'esprit d'entreprise en Europe»: comment se fait-il que si peu d'Européens se lancent dans la création d'une entreprise et pourquoi si peu d'entreprises européennes sont-elles en croissance? Le plan d'action de la Commission vise à inverser cette tendance et s'articule autour de cinq axes stratégiques: alimenter la culture entrepreneuriale, encourager plus de citoyens à devenir entrepreneurs, orienter les entreprises vers la croissance et la compétitivité, améliorer les flux de financements et enfin instaurer un cadre réglementaire et administratif plus favorable aux PME.

Les résultats complets du sondage sont disponibles sous:
http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/survey/eurobarometr83.htm

Plan d'action en faveur de l'esprit d'entreprise
http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/action_plan.htm
(Communiqué par la Représentation permanente au Luxembourg)



Union européenne: une charge fiscale globale de 41,5%

En 2003, la charge fiscale globale (c'est-à-dire le total des impôts et des cotisations de sécurité sociale) dans l'UE 25 a atteint 41,5% du PIB contre 41,3% en 2002. Le ratio recettes fiscales/PIB est passé de 42,4% en 1998 à 42,9% en 1999 pour baisser ensuite de façon constante de 1999 à 2002. Dans les dix nouveaux Etats membres, le ratio recettes fiscales/PIB était inférieur en 2003 à la moyenne de l'UE15 (41,8%).

La charge fiscale globale variait fortement selon les Etats membres. En 2003, la Suède enregistrait le ratio recettes fiscales/PIB le plus élevé (51,4%) suivie du Danemark (49,8%), de la Belgique (48,1%), de la France (45,7%) et de la Finlande (45,1%). Avec 42,3% (42,1% en 2002), le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 25. Les taux les plus bas étaient observés en Lituanie (28,7%), en Lettonie (29,1%), en Slovaquie (30,9%), en Irlande (31,2%) et en Estonie (33,4%).

En 2003, comparé à 2002, la charge fiscale a augmenté dans dix-sept Etats membres, a diminué dans sept et est restée inchangée en Allemagne. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées

à Chypre (de 32,5% à 34,3%), en Irlande (de 29,8% à 31,2%) et en Estonie (de 32,4% à 33,4%). Les baisses les plus marquées ont été constatées en Slovaquie (de 32,5% à 30,9%), en Grèce (de 39,8% à 38,6%), et en Finlande (de 46,1% à 45,1%).

■ Variation dans la structure de la fiscalité entre les Etats membres

L'examen des différents types d'impôt révèle des différences notables entre les Etats membres dans la structure des régimes fiscaux. En 2003, la Pologne (19,7%), la Slovénie (20,8%) et la Slovaquie (23,2%) ont enregistré les parts les plus faibles d'impôts directs dans la charge fiscale totale, par rapport à une moyenne pour l'UE 25 de 31,6% (Luxembourg: 37,7% en 2003, 37,6% en 2000). A l'autre extrême, le Danemark (59,6%), le Royaume-Uni (42,0%) et la Finlande (41,0%) ont affiché les parts les plus importantes d'impôts directs.

En ce qui concerne les impôts indirects, les parts les plus élevées ont été observées à Chypre (49,4%), en Hongrie (42,3%) et au Portugal (41,9%), contre une moyenne de 33,8% pour

l'UE 25, tandis que les parts les plus faibles ont été constatées en Belgique (28,8%), en Allemagne (29,7%) et en République tchèque (31,4%). Luxembourg: 32,9% en 2003 (35,4% en 2000).

L'Allemagne (44,4%), la République tchèque (41,6%) et la France (40,2%) ont enregistré les parts les plus importantes de cotisations sociales, comparé à une moyenne de 34,5% pour l'UE 25, le Danemark (5,4%), l'Irlande (19,1%) et le Royaume-Uni (21,0%) affichant les parts les plus faibles. Le régime de sécurité sociale du Danemark est en fait presque exclusivement financé par le système général d'impôt. Luxembourg: 29,4% en 2003 (26,9% en 2000).

Ces données sont extraites d'une publication diffusée par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes. Ce rapport fournit des informations supplémentaires sur l'évolution de la charge fiscale dans l'UE et les Etats membres entre 1995 et 2003, ainsi que sur la ventilation par Etat membre des recettes fiscales selon les principaux types d'impôt. (communiqué par Eurostat)

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische Lösungen für ein erfolgreiches Risk-Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax. 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le risk-management de votre entreprise

seit/ depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

Eurostat: Le Luxembourg en 4^e position pour l'utilisation de l'Internet

Selon les dernières informations communiquées par le STATEC, l'enquête communautaire sur l'usage des TIC (Technologies de l'Information et de Communication) par les ménages et les particuliers en Europe, fait ressortir que 59% des particuliers âgés de 16 à 74 ans utilisaient régulièrement (au moins une fois dans la semaine précédant l'enquête) l'Internet en 2004. Par rapport à 2003 cela représente une augmentation de 11 points de pourcentage. Pour la proportion des particuliers ayant surfé sur la toile dans les trois derniers mois précédant l'enquête, le pourcentage s'élève même à 65%. La proportion des ménages ayant accès à Internet s'élève à 59% en 2004 par rapport à 45,4% en 2003.

■ Internet à domicile

C'est à domicile que la population luxembourgeoise préfère surfer. Ainsi neuf utilisateurs sur dix se connectaient dans leurs pénates, contre huit sur dix en 2003. Arrivent ensuite le lieu de travail avec 41%, les écoles avec 11% ou encore les Cyberca-

fés avec seulement 3%. Les moyens de connexion les plus répandus ont été le modem et l'ISDN avec respectivement 40 et 36%. Un peu moins d'un tiers des particuliers se connectaient moyennant DSL, câble, satellite ou téléphone portable. Les raisons citées pour ne pas utiliser Internet à domicile étaient par ordre décroissant en degré d'importance, la crainte de contenus dangereux ou non adaptés, le manque d'aptitude, les coûts d'équipement ou de communication trop élevés ou tout simplement l'accès ailleurs qu'à la maison.

■ Utilisation

Parmi les usages les plus fréquents figuraient l'envoi et la réception de messages électroniques, occupation à laquelle s'adonnaient 91% des internautes, suivi de la recherche d'information sur des biens ou services; 53% faisaient des opérations de banque électronique et 55% utilisaient Internet pour demander des informations auprès des pouvoirs publics. Près d'un internaute sur deux (45%) avaient commandé ou acheté des biens ou services via

la toile et 35 avaient suivi des cours de formation en relation avec leur emploi.

■ Sécurité

En ce qui concerne l'aspect sécurité informatique, 68% des utilisateurs se plaignaient d'inondations de «spams» et 50% déclaraient avoir été victimes d'attaques de virus résultant dans la perte d'information ou de temps. Environ 10% des particuliers ont rencontré une utilisation abusive d'informations personnelles envoyées sur Internet et seulement 0,6% ont observé une utilisation frauduleuse de leur carte de paiement. En conséquence la vaste majorité des utilisateurs ont soit installé en 2004 des programmes de protection contre les virus (88%) ou mis à jour leurs programmes de protection (80%).

L'enquête a été réalisée par l'IL-Res en coopération avec eLuxembourg (ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Service eLuxembourg) selon les directives méthodologiques d'EUROSTAT.

Balance des paiements

Recul de l'excédent courant et croissance des échanges de biens et de services

La BCL et le Statec font savoir qu'au cours des trois premiers trimestres de 2004 la balance courante du Luxembourg a dégagé un excédent de 1,26 milliards EUR, contre 1,35 milliards pour la même période de 2003. Cette faible varia-

tion du solde courant contraste avec l'évolution plus accentuée des soldes partiels. Alors que le solde excédentaire de la balance des services s'est encore apprécié de 900 millions EUR, pour se chiffrer à 6,3 milliards EUR, les déficits respectivement des

échanges de marchandises, des flux de revenus et des transferts courants se sont aggravés.

L'amélioration de l'excédent des échanges des services s'explique essentiellement par les évolutions très favorables des services finan-

ciers et des services informatiques et d'information. La reprise des marchés financiers et le positionnement favorable des gestionnaires résidents d'organismes de placement collectifs ont ainsi entraîné une croissance de quelque 22% des exportations de services financiers.

La détérioration du solde commercial est due en grande partie au renchérissement des produits pétroliers et de certaines matières premières notamment métalliques. Les exportations de marchandises se sont accrues de 8%, principalement sous l'effet de la flambée des prix sidérurgiques (de plus de 20% en moyenne sur les neuf premiers mois).

La nette détérioration du solde des transferts courants (-827 millions EUR, contre -363 aux premiers neuf mois de 2003) s'explique essentiellement par l'accroissement de la réallocation de revenus monétaires dans le cadre de l'eurosystème et par les versements nets à la Belgique conformément aux accords belgo-luxembour-

geois sur la répartition des accises communes.

■ Hausse des sorties nettes dans le compte financier

Sur les trois premiers trimestres de 2004, les opérations financières du Luxembourg avec le reste du monde se sont soldées par une exportation nette de capitaux de 1,65 milliards EUR, en hausse de 457 millions EUR par rapport à la même période de 2003. Chaque composante du compte financier, à l'exception des avoirs de réserve, a enregistré des flux relativement importants qui se sont toutefois mutuellement compensés. Les «investissements directs», les «produits dérivés» et les «autres investissements» ont ainsi enregistré ensemble d'importantes sorties nettes (-21 milliards EUR) compensées largement par des entrées nettes (+19 milliards) sur la rubrique «investissements de portefeuille». Les sorties nettes (-4 milliards EUR) enregistrées par les «investissements directs» s'expliquent par des prêts intra-grou-

pes octroyés aux sociétés affiliées non-résidentes qui ont largement dépassé les entrées nettes liées aux participations au capital social des entreprises luxembourgeoises.

Pour la rubrique «autres investissements», les sorties nettes de 12,7 milliards EUR sont attribuées aux «autres secteurs» et aux «autorités monétaires» dont les avoirs envers les non-résidents, respectivement envers l'eurosystème, ont largement augmenté. En revanche, les «intermédiaires financiers monétaires» ont enregistré des entrées nettes qui ont partiellement réduit les sorties ci-dessus.

En ce qui concerne les «investissements de portefeuille», les transactions sur titres de participation ont dégagé un solde net de 36 milliards EUR en faveur des titres émis au Luxembourg. En revanche, pour les titres de créance, des sorties nettes (près de 17 milliards) en faveur du reste du monde ont été enregistrées.

Tableau: Balance des paiements du Luxembourg

Unité : million EUR	2003 – 9 mois			2004 – 9 mois		
	Crédit	Débit	Solde	Crédit	Débit	Solde
COMPTE COURANT	61 070	59 724	1 346	68 911	67 652	1 259
Marchandises	7 557	9 212	-1 655	8 153	9 951	-1 798
Services	15 908	10 491	5 417	19 418	13 100	6 318
Revenus	35 062	37 116	-2 053	38 831	41 265	-2 434
Transferts courants	2 543	2 906	-363	2 509	3 336	-827
COMPTE DE CAPITAL	35	164	-129	19	112	-93
	Avoirs	Engagements	Solde	Avoirs	Engagements	Solde
COMPTE FINANCIER			-1 197			-1 654
INVESTISSEMENTS DIRECTS	-64 024	57 594	-6 430	-30 525	26 519	-4 006
Opérations en capital et bénéfices réinvestis	-55 659	54 018	-1 641	-23 617	25 698	2 080
Autres opérations, prêts intra-groupes	-8 365	3 576	-4 789	-6 908	821	-6 087
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	-57 890	56 875	-1 015	-44 993	64 322	19 329
Titres de participations	-14 860	47 749	32 890	-25 968	62 114	36 146
Titres de créances	-43 031	9 126	-33 905	-19 025	2 209	-16 816
PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS			4 504			-4 276
AUTRES INVESTISSEMENTS	-10 740	12 558	1 818	-48 244	35 529	-12 715
AVOIRS DE RÉSERVE			-73			14
Erreurs et omissions			-20			488

Source: BCL, Statec

Pour toute information supplémentaire:
STATEC, tél.: +352 478 4271, BCL, tél.: +352 4774-4265 /-4243

Echanges intra-communautaires

Simplification administrative en matière Intrastat

Le règlement communautaire relatif au système de collecte Intrastat oblige les opérateurs économiques réalisant des échanges intra-communautaires de marchandises d'établir mensuellement une déclaration statistique. Un dispositif de seuils d'exemption et de simplification veille néanmoins à établir un équilibre entre, d'une part, la qualité

bénéficier de cet allègement administratif.

Concrètement, les redevables du système Intrastat dont le total annuel respectivement des expéditions et/ou des arrivées intra-communautaires de biens ne dépasse pas 150.000 EUR en 2004 peuvent solliciter une dispense pour le(s) flux en question. Une demande écrite est à introduire

exemple, au cours de l'année 2005) dépasse le seuil de 150.000 EUR, il y a lieu de communiquer à nouveau les déclarations pour le mois et à partir du mois au cours duquel le seuil a été dépassé. Le Statec rappelle par ailleurs que des informations sur le fonctionnement du système Intrastat peuvent être trouvées dans la notice explicative distribuée annuellement

FLUX	SEUIL D'EXEMPTION 2004	SEUIL D'EXEMPTION 2005
Expéditions	100.000 EUR	150.000 EUR
Arrivées	100.000 EUR	150.000 EUR

statistique et, d'autre part, la charge pesant sur les opérateurs intra-communautaires.

Soucieux d'alléger davantage la charge des petites et moyennes entreprises, le STATEC a pris la décision de relever avec effet au 1^{er} janvier 2005 les seuils d'exemption de 100.000 à 150.000 EUR. Il est attendu qu'environ 12% des redevables actuels peuvent

auprès du service Intrastat du STATEC.

Notons toutefois que dans la mesure où le montant cumulé des activités intra-communautaires (par

aux déclarants. La version 2005 peut également être téléchargée du site Internet www.statec.public.lu («Informations pour les déclarants» - «Intrastat»). ■

Les services Intrastat du STATEC

(tél.: 478-4246, E-mail: luc.kobnen@statec.etat.lu) se tiennent volontiers à la disposition pour d'éventuels compléments d'informations.

Création d'entreprise

Le Guichet Unique PME

se met en ligne



Le Guichet Unique PME, qui a ouvert ses portes dans les locaux de l'administration communale de Munshausen en date du 1^{er} septembre 2004, vient de se doter d'un site Internet www.guichetunique.lu.

Le site s'adresse aussi bien aux créateurs d'entreprises qu'aux entreprises en voie de développement et se veut être un outil pragmatique et simple d'usage. En effet, le visiteur

ne sera pas noyé dans une multitude d'informations, mais trouvera des réponses concrètes à des questions précises.

Ainsi, cinq rubriques du site méritent une attention toute particulière, à savoir:

- 1° La rubrique «création d'entreprise»: le créateur d'entreprise y trouvera des informations succinctes et précises sur les formalités à effectuer lors de la création ou de la reprise d'entreprise. Par ailleurs, on lui présente les différents moyens de financement pour tout projet de création d'entreprise. On lui explique également quelles sont les démarches à effectuer s'il désire s'implanter dans une ZAER ou dans le bâtiment relais à Hosingen.
- 2° La rubrique «accompagnement d'entreprise»: cette rubrique s'adresse particulièrement aux

entreprises existantes. On y décrit les différents types d'aide que le Guichet Unique PME peut apporter aux PME, aussi bien au niveau du développement de leurs activités qu'au niveau de la cession éventuelle de leur entreprise.

- 3° La rubrique «zonings industriels»: cette partie est entièrement consacrée aux ZAER de la région du Nord et à leur fonctionnement. On y trouve notamment les coordonnées des entreprises implantées dans les ZAER de la région.
- 4° La rubrique «Manifestations»: un des objectifs principaux du Guichet Unique PME est l'organisation régionale de séances d'information et de formation ayant pour but la formation des responsables d'entreprises sur différents sujets d'actualité. Il est à noter que ces séminaires d'information

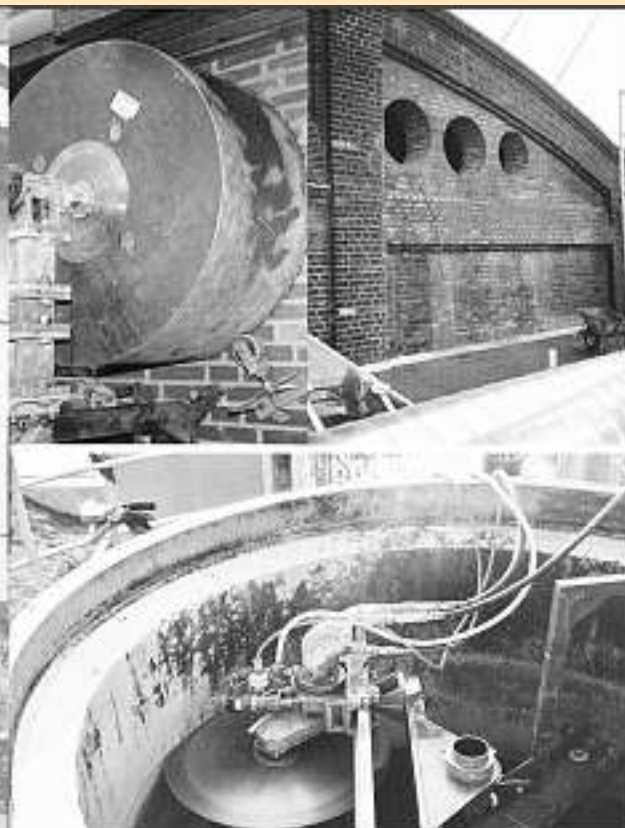
et de formation sont organisés conjointement avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.

- 5° La rubrique «FAQ» (Foire aux questions): cette partie est probablement la plus intéressante, étant donné qu'on y trouve des réponses concrètes à des questions de domaines aussi variés que le droit d'établissement, le financement d'un projet d'entreprise, les impôts directs et indirects, le droit du travail etc.

Finalement, il reste à préciser que toute entreprise issue d'une des 21 communes participantes du Nord du pays peut solliciter l'assistance du Guichet Unique PME. Comment savoir si votre entreprise est issue d'une commune participante? Visitez le site www.guichetunique.lu.



-  **BETONBOHREN UND -SAEGEN**
-  **BETONBEISSEN UND HYDRAULISCHES PRESSEN**
-  **VERANKERUNGEN JEDER ART**
-  **BETONSCHLEIFEN UND -FRAESEN**
-  **MAUERWERKSTROCKENLEGUNG**



Foralux s.à r.l. z.i. L-8287 Kehlen
Tél: +352 30 71 52 Fax: +352 30 71 58
www.foralux.lu contact@foralux.lu



FORA S.A.R.L.
LUX
FORAGE ET SCIAGE
BETON

Depuis le 1^{er} février 2005

Nouvelles modalités du crédit d'équipement de la SNCI

A partir du 1^{er} février 2005, le champ d'application du crédit d'équipement de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) change et sera adapté au niveau:

- **des bénéficiaires:** le nouveau règlement ne définit plus les secteurs bénéficiaires, mais directement les entreprises susceptibles de bénéficier d'un crédit d'équipement. Il s'agit de toutes les personnes morales et physiques ainsi que de certaines professions libérales disposant d'une autorisation d'établissement, à condition de respecter les critères de petite et moyenne entreprise (PME), c'est-à-dire ayant un effectif inférieur à 250 personnes, un chiffre d'affaires inférieur à 50 mio d'euros, un total de bilan inférieur à 43 mio d'euros et respectant le critère d'indépendance, c'est-à-dire qu'aucun actionnaire ou associé ne doit détenir plus de 25% de parts au capital ou de droits de vote,
- **des investissements financés:** de nouvelles catégories d'investissements pourront bénéficier d'un financement par le biais de l'octroi d'un crédit d'équipement, à savoir les terrains et les actifs incorporels amortissables comme les brevets, les licences, ou encore les logiciels spécifiques. De même, il est formalisé dans le nouveau règlement que les investissements en rapport avec les reprises d'entreprise constitueront désormais des investissements éligibles. Tout le reste au niveau des investissements financés (actifs corporels amortissables) ne change pas,
- **du montant du crédit d'équipement:** sauf exceptions à autoriser par les ministres compétents, le montant maximal d'un crédit d'équipement pour un même projet d'investissement ne pourra dépasser 2.500.000 euros. Les autres quotes-parts d'intervention (60% du coût de l'investissement éligible respectivement jusqu'à 75% pour le cas d'un premier établissement) restent inchangées,
- **des intérêts:** avec le nouveau règlement, le taux d'intérêt à payer par le bénéficiaire d'un crédit d'équipement est fixé par le conseil d'administration de la SNCI sous réserve de l'approbation par les ministres compétents. Ce taux pourra être modulé en fonction de la taille de l'entreprise bénéficiaire.

Le nouveau règlement grand-ducal du 18 janvier 2005 a été publié au Mémorial A - N° 9 du 26 janvier 2005 et entrera en vigueur le 1^{er} février 2005. (source: Portail entreprises)

Qualifications professionnelles

La Commission traduit le Luxembourg devant la Cour

La Commission a décidé de saisir la Cour de justice contre le Luxembourg en raison du contrôle linguistique qu'il a introduit pour l'établissement des avocats, ce qui est incompatible avec la directive 98/5/CE, qui permet à un avocat de s'établir dans un autre Etat membre et de pratiquer le droit du pays d'accueil.

Si le droit européen sur la reconnaissance des qualifications professionnelles n'est pas respecté, les personnes qualifiées risquent d'être privées de leur droit d'exercer leur profession dans tous les Etats membres. De plus, en entravant la reconnaissance européenne des qualifications professionnelles, les Etats membres réduisent la possibilité,

pour leurs propres citoyens et leurs propres entreprises, de choisir les professionnels qualifiés d'autres Etats membres afin d'obtenir la prestation d'un service sur leur territoire.

La directive 98/5/CE concernant l'établissement des avocats vise à faciliter l'établissement sous le titre professionnel d'origine, l'acquisition du titre professionnel d'accueil

et l'exercice en commun de la profession. En particulier, la directive permet à un avocat de s'établir dans un Etat membre et de pratiquer le droit du pays d'accueil immédiatement après avoir prouvé qu'il était déjà inscrit en tant qu'avocat dans un autre Etat membre, sans qu'il soit besoin ni d'épreuve ni de stage d'adaptation.

De plus, après avoir exercé effectivement et régulièrement pendant trois ans une activité faisant intervenir le droit de l'Etat membre en question, y compris le droit communautaire, un avocat a le droit d'accéder à la profession dans l'Etat membre d'accueil et d'acquérir ainsi le titre professionnel de cet Etat membre. Par exemple, en vertu de la directive, un «Advokat» danois peut s'établir en Allemagne, commencer immédiate-

ment à pratiquer le droit allemand en tant qu'«Advokat» puis, au bout de trois ans, obtenir le titre allemand de «Rechtsanwalt».

La Commission a décidé de saisir la Cour de Justice contre le Luxembourg en raison du contrôle linguistique qu'il a introduit pour l'établissement des avocats sous leur titre professionnel d'origine, dans le cadre de la transposition de la directive. Ce contrôle, qui porte sur la connaissance des langues allemande, française et luxembourgeoise, conditionne l'inscription au barreau, ce qui va à l'encontre de l'objectif même de la directive. Ce titre professionnel d'origine permet d'ailleurs aux clients de faire la distinction entre ces avocats et ceux qui exercent sous le titre professionnel de l'Etat membre d'accueil.

La procédure ouverte par la Commission porte aussi sur l'interdiction pour les avocats de pratiquer la domiciliation des sociétés, réservée aux avocats luxembourgeois, alors que la directive donne le droit à l'avocat exerçant sous le titre professionnel d'origine de pratiquer toutes les activités des avocats. Enfin l'obligation pour les professionnels bénéficiaires de produire chaque année une attestation d'inscription auprès du barreau de l'Etat membre d'origine est également mise en cause par la Commission; en effet le caractère répétitif de cette obligation va au-delà de ce que permet la directive, qui prévoit d'ailleurs une coopération entre les autorités de l'Etat membre d'origine et celles de l'Etat membre d'accueil.



www.cobelfret.com

COBELFRET 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

Ministère des Finances

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances. (2898BJO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture. (2900MCH)

Projet de loi relative aux abus de marché, portant transposition de

- la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché),
- la directive 2003/124/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne la définition et la publication des informations privilégiées et la définition des manipulations de marché,
- la directive 2003/125/CE de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parle-

ment Européen et du Conseil en ce qui concerne la présentation équitable des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'intérêts,

- la directive 2004/72/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques de marché admises, la définition de l'information privilégiée pour les instruments dérivés sur produits de base, l'établissement de listes d'initiés, la déclaration des opérations effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et la notification des transactions suspectes. (2901WJE)

Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre des travaux extraordinaires d'intérêt général au cours de l'année 2005. (2903BJO)

Projet de loi complétant le statut de la Société Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs. (2911BJO)

Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de règlement grand-ducal actualisant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation. (2904TCA)

Ministère d'Etat – Communications

Projet de loi portant approbation des amendements, adoptés par le Comité des Ministres, à Strasbourg, le 15 juin 1999, à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) permettant l'adhésion des Communautés européennes. (2905WJE-BJO)

Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal déterminant les valeurs de la réserve de compensation du régime général d'assurance pension pouvant être investies à travers un organisme de placement collectif. (2906TCA)

Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage remplaçant le règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. (2907KCA)

Ministère de la Famille et de l'Intégration

Avant-projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti. (2912BJE)

La Protection des Données Personnelles

La loi du 2 août 2002 sur la protection des données personnelles a suscité et suscite encore aujourd'hui de nombreuses interrogations. Cette matière importante, qui se situe à la croisée des chemins de la protection de la vie privée, des libertés publiques et même du droit informatique, est en effet régie par une législation complexe et technique.

La législation sur les données personnelles a vocation à s'appliquer à de nombreuses situations de la vie économique et sociale. C'est le cas par exemple de la tenue par une entreprise du registre de son personnel ou de ses actionnaires ou encore de la constitution de fichiers «logs» permettant de retracer les accès Internet effectués par des salariés depuis leur poste de travail.

Certaines catégories de traitements de données, tels que ceux révélant des informations sur la santé, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques ou encore l'appartenance syndicale des personnes concernées, sont strictement encadrées.

Cette loi a également vocation à s'appliquer aux activités de surveillance ou de télé-surveillance (notamment par cameras), en particulier lorsqu'elles portent sur le lieu de travail.

Le champ d'application de la loi est tellement large qu'il est difficile de concevoir qu'une quelconque activité économique ou sociale puisse exister sans avoir pour effet ou pour objet un traitement de données personnelles tombant sous le coup de cette législation, pourtant encore largement méconnue.

L'auteur analyse soigneusement la signification et les modalités de l'en-

semble des dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dont il met en évidence et commente la portée. Il fournit des réponses précises, claires et pertinentes aux questions que se posent les professionnels, juristes ou non, et tous ceux qui s'intéressent aux difficultés soulevées par son application pratique. M^e Cyril Pierre-Beausse propose ici un traité concis et systématique, un véritable manuel de cette matière complexe qui manquait cruellement dans la bibliographie luxembourgeoise (extrait de la préface par Gérard Lommel).



La Protection des Données Personnelles, par Cyril Pierre-Beausse, 384 pages au format 16 x 24 cm, n° ISBN: 2-87974-063-0, prix 88,00 EUR. Disponible dans toutes les librairies et directement chez l'éditeur: Editions Promo culture, B.P. 1142, L-1011 Luxembourg, fax: 40 09 50. Commandes en ligne sur www.promoculture.lu

Fiscalité

Nouvelles dispositions fiscales

Régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés associées d'Etats membres différents

Par règlement grand-ducal du 21 décembre 2004 modifiant le règlement grand-ducal du 26 mai 1979 portant exécution de l'article 134 bis, alinéa 3, lettre f de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu,

- l'impôt étranger imputable n'est pas limité aux impôts retenus à la source par un État membre de l'Union européenne;
- le droit d'imputer les impôts étrangers en rapport avec les paiements de redevances d'origine étrangère n'est pas seulement accordé aux

établissements stables de sociétés associées, résidentes d'un autre Etat membre de l'Union européenne, mais, d'une manière générale, à tout établissement stable indigène.

Le règlement sous rubrique finalise ainsi la transposition en droit national de la directive 2004/76/CE du 29 avril 2004 modifiant la directive 2003/49/CE du 3 juin 2003 concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre sociétés associées d'Etats membres différents.

Le texte intégral du règlement grand-ducal peut être consulté sous: <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/2113012/2113012.pdf#page=6>

Taux multiplicateurs 2005 en matière d'impôt commercial et d'impôt foncier

Les taux des impôts communaux pour 2005 sont fixés par l'arrêté grand-ducal du 19 novembre 2004 approuvant les délibérations des conseils communaux aux termes desquelles ceux-ci ont fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2005 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial.

Le texte intégral de l'arrêté grand-ducal, ainsi que le tableau récapitulatif des taux communaux sont reproduits sous:

<http://www.legilux.public.lu/adm/b/archives/2004/0881512/0881512.pdf>

Pour plus d'informations: Direction des contributions directes, 45 boulevard Roosevelt, Adresse postale: L-2982 Luxembourg, tél.: (+352) 40 800-1, fax: (+352) 40 800-2022, www.impotsdirects.public.lu

Le secteur des



loisirs culturels



A cause de la diversité linguistique et du potentiel limité du marché local, les grands acteurs ont délaissé le Luxembourg, laissant le champ libre aux magasins généralistes.

Dans ce numéro nous présentons la suite de l'analyse du commerce mondial et luxembourgeois en examinant le secteur des loisirs culturels. La première partie de l'analyse, publiée ce mois, reprend les librairies, les papeteries, la presse et les loisirs créatifs. Le mois prochain nous présenterons les secteurs de la photographie, de la musique, de la vidéo, des voyages, des souvenirs et des tabacs.

Au cours d'une vie, le temps libre, avec l'accroissement de l'espérance de vie, représente la part la plus importante après le sommeil. L'allongement des études, une cessation d'activité qui intervient plus tôt et le travail à temps partiel

sont des évolutions qui augmentent globalement le temps libre. Ce sont les jeunes seniors à la retraite, surtout ceux avec des moyens financiers qui profitent le plus et le mieux de leur temps libre. Deux constats s'imposent:

1) Les activités de loisirs occupent bien plus de temps que le travail.

Part du temps libre la semaine et le weekend (ce temps n'intègre pas celui du sommeil)

Semaine		Weekend
27%	Activités de temps libre	44%
29%	Activités professionnelles ou études	5%
11%	Travaux ménagers et domestiques	13%
12%	Repas	14%
8%	Sommeil ou sieste	14%
7%	Trajets	4%
3%	Toilette	4%
3%	Autres	2%

Source: LSA/TEMPS DE CONSO 18 décembre 2004



2) En semaine et durant le weekend, le temps libre se déroule essentiellement chez soi

Activités pratiquées durant le temps libre en semaine et le weekend

Regarder la télévision	En semaine: 37%
	Pendant le weekend: 27%
Loisirs intérieurs (bricolage, jardinage, lecture, vidéos...)	En semaine: 24%
	Pendant le weekend: 22%
Sorties et sports (Promenade, lèche-vitrine, cinéma...)	En semaine: 13%
	Pendant le weekend: 21%
Consulter les autres médias (y compris Internet...)	En semaine: 11%
	Pendant le weekend: 7%
Activités sociales (visite chez des amis, dans la famille, téléphoner...)	En semaine: 10%
	Pendant le weekend: 18%
Activités avec enfants	En semaine: 5%
	Pendant le weekend: 5%

Source: LSA/TEMPS DE CONSO 18 décembre 2004

Pour l'ensemble des Français, 72% des activités de la semaine (58% le weekend) se pratiquent à domicile, contre 28% à l'extérieur de la maison (42% le weekend). Cette répartition est sensiblement la même qu'ils soient actifs ou inactifs.

La société des loisirs fait aujourd'hui partie du langage quotidien. De nombreux jeunes en font d'ailleurs une question incontournable lors des entretiens d'embauche.

Le sociologue Gérard Mermet écrit que le temps libre n'a cessé de s'accroître au cours des vingt dernières années, c'est une donnée sociologique majeure, il représente aujourd'hui près d'un tiers de la vie éveillée.

L'on estime que 20% du budget des ménages est consacré aux loisirs. Les commerces qui visent ce marché, sont comme pour les autres secteurs, très variés. Ils vont du petit commerce très spécialisé, en passant par les grandes surfaces spécialisées type FNAC jusqu'à l'hypermarché, sans oublier la vente à distance par correspondance ou via Internet. Cette dernière forme de commerce connaît d'ailleurs ses plus grands succès dans le secteur des loisirs avec comme leader mondial AMAZON.

■ Les librairies

Le n°1 mondial du secteur est l'Américain BARNES & NOBLE avec

un chiffre d'affaires de 5,3 milliards de dollars.

BARNES & NOBLE a diversifié son activité avec les jeux vidéo au sein de sa filiale GAMESTOP. Au vu des résultats décevants, B.N. comme beaucoup d'autres revoit sa stratégie dans le domaine des jeux vidéo pour mieux se concentrer sur l'édition traditionnelle.

A la différence des USA, avec une langue et une culture, la diversité en Europe a empêché l'apparition des géants. Des enseignes comme la FNAC et VIRGIN en France ont des implantations dans un nombre limité de pays. C'est probablement le multiculturalisme du Luxembourg et son marché limité qui a freiné les grands acteurs dans leur volonté d'implantation au Luxembourg. De ce fait, les acteurs locaux ont pu conserver une part importante du marché. Les consommateurs luxembourgeois sont cependant friands, lors de leurs déplacements à l'étranger, de visites auprès des acteurs précités sans oublier CULTURA à Thionville et INTERBOOK à Trèves, ce dernier appartenant cependant à l'évêché. Il est difficile d'évaluer la pénétration d'AMAZON ou de BERTELSMANN au Luxembourg, mais il est sûr que ces firmes et d'autres moins connues, connaissent un succès certain auprès des consommateurs luxembourgeois.

Il semblerait également que les hypermarchés locaux, AUCHAN, CORA et autres LECLERC et CARREFOUR situés à nos frontières tirent bien leur épingle du jeu en matière de vente de livres, disques et CD. En France, leur part de marché est de 33,5% pour 2,5% à la vente à distance.

A défaut de chiffres, il n'est probablement pas faux d'affirmer au feeling que, même avec les hypermarchés frontaliers, leur part du marché est moindre au Luxembourg et celle de la vente à distance plus élevée que chez nos voisins.

Tout comme les autres produits vendus en hypermarché, il existe en matière de livres des best-sellers à rotation rapide et les autres à rotation plus lente. Souvent les premiers sont vendus avec des marges réduites pour servir de produit d'appel.

Plus que les hypermarchés qui, par tous les moyens, ont tenté de bousculer la formule du prix unique en vigueur dans certains pays, ce sont les libraires en ligne qui ont cassé les règles de la profession. Certains éditeurs sont accusés de boycott en refusant la vente à ces libraires et la Commission Européenne lutte contre le prix unique du livre imposé par l'éditeur à son distributeur. En Suède, la dérégulation du prix du livre est effective depuis 1970 et l'édi-

tion suédoise est en croissance continue. Au Royaume-Uni, qui plus récemment a suivi la même voie, l'on constate que la part de marché des libraires indépendants ne cesse de s'éroder. La diversité des taux de TVA, des droits d'auteur s'arrange par les choses pour les libraires luxembourgeois, confrontés à des fournisseurs de divers pays et à des concurrents de ces mêmes pays.

En Belgique, les prix sont de 10 à 12% plus élevés qu'en France et les prix français déjà imprimés ou des livres sont artistement surcollés. Les ouvrages distribués au Luxembourg via la Belgique bénéficient cependant d'un taux de TVA de 3% au lieu de 6%, ce qui atténue certains écarts par rapport à la France. Les libraires indépendants sont également inquiets de l'importance du groupe HACHETTE depuis la reprise de VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING (V.U.P.) qui de ce fait contrôle de 40 à 50% des volumes des ventes des librairies francophones et directement 8% de la vente au détail.

Les moments forts pour les libraires sont les fêtes de fin d'année avec les livres cadeaux, et la rentrée des classes pour ceux qui se sont orientés vers les livres scolaires. Pour ces derniers, les volumes sont importants, mais les marges sont faibles.

Parmi les principaux acteurs directement présents sur le marché luxembourgeois, nous citerons, les magasins traditionnels généralistes comme ERNSTER avec 4 points de vente et une présence en centre ville et dans les centres commerciaux périphériques et l'enseigne LIBO du groupe Saint-Paul, récemment restructurée avec 6 magasins.

Parmi les magasins spécialisés, l'on citera la LIBRAIRIE FRANÇAISE, qui comme son nom l'indique est spécialisée dans les ouvrages de langue française, PROMOCULTURE spécialisé dans les ouvrages techniques et scientifiques et ALINEA qui sur 400 m² présente des ouvrages littéraires. Comme grande surface spécialisée dans la librairie, l'on peut citer les MESSAGERIES DU LIVRE du groupe

MPK avec une surface de 1.400 m² et 390.000 livres au départ.

MPK (Messageries Paul Krauss)

Le groupe luxembourgeois MPK des familles Funck, Faber et Kremer a été cédé en 2000 à VALORA HOLDING du Suisse K GROUP qui exploite plus de 1.600 kiosques en Suisse, Allemagne et MPK Shop au Luxembourg.

Le groupe K est également actif dans la distribution et le développement de photos. Le chiffre d'affaires du groupe approche (2,5 milliards de Francs Suisses), soit plus de 1,6 milliards d'euros.

MPK est également actif dans la distribution et vente d'articles de papeterie, jouets, souvenirs, cartes de fantaisie, de vœux...

www.mpk.lu

HACHETTE-VUP (H.D.S.)

Le groupe LAGARDERE MEDIA est à la fois éditeur, diffuseur, distributeur et libraire à travers ses enseignes VIRGIN, FURET DU NORD et RELAY.

HACHETTE privilégie ses propres livres dans ses magasins RELAY situés dans les gares et aéroports. Le groupe français réalise 70%, de son activité à l'international. Il gère 3.600 magasins dont 1.000 en France.

FNAC

Créé en 1953 par la Fédération Nationale pour l'achat des cadres, cet adversaire du commerce a été confronté à des difficultés de gestion. Les fondateurs ont cédé la FNAC, qui est aujourd'hui devenue le leader du secteur culturel français, contrôlé par le groupe puissant P.P.R. (Merkur n°1/2004) avec un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros pour 67 magasins en France et 42 à l'étranger et un effectif de 15.000 salariés. Les magasins ont une surface moyenne de 2.300 m² et outre les livres, vendent des disques mais aussi de matériel audio, informatique et photos. La dernière diversification de la FNAC est l'ouverture à Paris d'un magasin de 2.500 m² consacré

aux appareils numériques, audiovisuels, photos, lecteurs DVD, home cinéma, téléviseurs, CD-ROM...

La FNAC réalise près de 20% de son chiffre d'affaires à l'étranger soit la Belgique, l'Espagne, le Portugal, le Brésil, la Suisse, Taiwan et l'Italie. Pour ce dernier pays, l'objectif est d'en faire la première filiale après la France.

Le seuil de rentabilité réclame minimum 5 magasins, ce qui explique l'absence au Luxembourg. Les achats sont effectués via P.P.R. Purchasing.

La FNAC profite donc des volumes de la REDOUTE et de CONFORAMA.

FNAC.COM ambitionne de réaliser 10% de l'activité totale à court terme et se positionne en deuxième position sur le marché français, derrière C Discount (CASINO) mais devant AMAZON qui a des difficultés à s'implanter en France.

VIRGIN

C'est le milliardaire Richard Branson qui, en 1988, a lancé son premier MEGASTORE en France sur les Champs-Élysées. La surface a été portée de 2.000 à 4.400 m². Embarqué dans une guerre des prix avec la FNAC, Richard Branson a cédé ses 18 magasins à HACHETTE DISTRIBUTION SERVICE (H.D.S.) du groupe LAGARDERE MEDIA qui a modifié les enseignes de ses magasins et extrapolé en VIRGIN pour porter leur nombre à 31 en France avec des surfaces de 1.500 m² en moyenne. Le vaisseau amiral de VIRGIN voit passer 3 millions d'acheteurs par an à ses caisses, soit le quart de la clientèle totale. Contrairement à la FNAC, VIRGIN ne vend pas de matériel audio, le CD représente 40% du chiffre d'affaires.

Les magasins VIRGIN au Royaume-Uni, Japon, USA font toujours partie de l'empire de Sir Richard Branson. La marque peut cependant être utilisée par H.D.S. en Europe et dans toutes les gares et tous les aéroports du monde sauf au Japon et au Royaume-Uni.



H.D.S. projette d'ouvrir 60 à 80 magasins VIRGIN de ± 100 m² complémentaires aux RELAY dans les lieux de transport et compte implanter des VIRGIN MEGASTORE de ± 1.500 m² dans d'autres pays d'Europe.

Les six VIRGIN MEGASTORE belges avaient été rachetés par le groupe hollandais FREE RECORD SHOP qui les a rebaptisés FREE RECORD SHOP MEGASTORE.

L'enseigne VIRGIN, construite à l'origine autour de la musique, subit de plein fouet une chute des ventes des marchés de CD de près de 30%. Etant donné que ce secteur représentait 40% des ventes de VIRGIN, l'objectif est de faire du livre et de la papeterie, le premier métier de VIRGIN dès 2006.

Avec le FURET DU NORD, VIRGIN, le n° 2 du secteur en France, a réalisé un chiffre d'affaires de près de 400 millions d'euros en 2003 et ce avec 2.000 salariés.

CULTURA

Avec 20 magasins de près de 2.500 m² à fin 2004, l'enseigne CULTURA établie à Thionville, et dont le chiffre d'affaires n'est pas communiqué, a développé un concept qui s'appuie sur les loisirs culturels. Tout comme pour la FNAC, elle propose des livres, disques, vidéo et multimédias, mais en plus, un vaste choix de loisirs créatifs avec une initiation par des professionnels. CULTURA démocratise également l'art contemporain, en proposant en libre service des œuvres d'artistes souvent régionaux.

AMAZON

Sous l'impulsion de son PDG, Jeff BEZOS, AMAZON, le cyberlibraire créé en 1995, est devenu le n° 1 mondial du commerce en ligne. Après une accumulation de pertes et de dettes, AMAZON vient de sortir du rouge et réalise un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros avec 7.500 salariés.

N° 1 en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Japon et au Canada, la

stratégie de Jeff BEZOS était de prendre rapidement des parts de marché dans les grands pays européens et ce en vendant à prix cassé, et en investissant massivement dans des outils informatiques performants et dans la construction de centres de distribution sophistiqués un peu partout dans le monde. Utilisés souvent à 40%, ces outils ont coûté beaucoup d'argent et plusieurs centres de distribution ont été fermés.

En France, AMAZON se positionne en 3^{ème} position et n'utilise qu'un tiers de ses capacités. En Allemagne, AMAZON détiendrait 47% du marché du livre online et 3% de l'ensemble du marché du livre. AMAZON est l'un des rares survivants de la folie Internet, mais sa place sur le marché, conquise de manière agressive lui a coûté très cher. AMAZON a révisé sa stratégie de croissance tous azimuts pour se consacrer prioritairement à la contraction des coûts et aux gains de productivité.

Dans le cadre de sa restructuration, AMAZON a décidé d'implanter sa centrale administrative européenne au Luxembourg.

■ Papeterie ou secteur P.B.S. (Papier, Büro, Schreibwaren)

Le secteur connaît les mêmes changements que les autres secteurs, fusions et internationalisation de la distribution. Le grossiste britannique SPICER est devenu le leader en Allemagne et contrôle les 4.019 magasins PLEIN CIEL en France. Le regroupement de grossistes allemands et autrichiens dans le P.B.S.-Holding assure leur présence dans 10 pays européens. Les grandes surfaces spécialisées américaines STAPLES et OFFICE DEPOT se développent en Europe et sont présentes à nos frontières allemandes et françaises. Ces dernières offrent une gamme complète de fournitures de bureaux. Ces acteurs, leaders sur le plan mondial seront présentés avec les acteurs du secteur des fournitures de bureaux.

Le secteur P.B.S. connaît une stagnation et même un recul parallèle-

ment au développement des nouvelles technologies qui nécessitent de moins en moins de fournitures de bureaux classiques. La plupart des professionnels du secteur visent le client occasionnel qui achète des fournitures scolaires ou des gadgets, et la clientèle professionnelle. Les leaders du secteur se sont développés dans la vente à distance aux professionnels, via Internet et les catalogues. Ils réalisent près de 30% de leurs ventes par ce canal comme par exemple la filiale de OFFICE DEPOT, VIKING DIRECT, active à Luxembourg et dans de nombreux pays européens.

Les commerçants traditionnels comme ERNSTER, LIBO et les commerces de proximités sont donc confrontés à la concurrence de ces acteurs et comme tous les autres secteurs à celle des hypermarchés et des supermarchés et même de discounters comme TRAFIC.

Le grossiste luxembourgeois MULLER & WEGENER est un fournisseur important des entreprises.

■ Presse

Dans de nombreux pays, la distribution de la presse avait pendant longtemps un caractère monopolistique. A.M.P. en Belgique (Agence et messagerie de la presse), filiale de H.D.S.; N.M.P.P. en France (Nouvelles messageries de la presse parisienne) et M.P.K. (Messagerie Paul Kraus) au Luxembourg. Depuis quelques années, le marché de la presse est au mieux stagnant et de plus en plus la part de la presse dans les boutiques s'y réduit au profit du tabac, des friandises, boissons et autres lotto. Au Luxembourg, une des particularités en dehors de la faible dimension du marché est la multiplication des titres étrangers du fait de la forte présence d'une clientèle internationale. La majorité des points de vente M.P.K. Shop de différents formats avec une part plus ou moins importante de librairie-papeterie ou autres produits annexes, sont exploités en direct par M.P.K.

Le commerce évolue également dans le sens de la vente de journaux et magazines via des magasins de proximité, stations services, et enseignes spécialisées comme les centres de bricolage, auto-moto, jardinerie. Ces enseignes sont plus à même de vendre les magazines spécialisés dans leur domaine. Les magasins de proximité peuvent accueillir un rayon de presse là où les distributeurs traditionnels ne peuvent s'installer.

L'un des grands acteurs européens est H.D.S., présent dans une dizaine de pays dont les Etats-Unis. Son réseau de distribution en propre, avec 3.600 points de vente, est connu sous l'enseigne RELAY. Avant 2007, RELAY disposera de 150 points

de vente dans les gares et aéroports allemands. Après une période caractérisée par les monopoles à l'échelle nationale, la tendance est aujourd'hui à l'internationalisation et à la diversification.

Malgré l'introduction de l'euro, l'on constate cependant une tarification différente selon les pays et ce, tant pour les revues que les journaux. A titre d'exemple, le journal LE FIGARO est vendu pour 1 euro à Thionville et 1,2 euros à Luxembourg.

■ Les loisirs créatifs

La plupart des magasins sont orientés vers les beaux-arts, la décoration et la fête. A côté de magasins

traditionnels, comme STEINHAUSER, BASTEL-KISTE, ERNSTER JEUX ET DECOUVERTE, différentes enseignes se développent en Europe.

Des succursalistes comme AVA, très orientés vers le papier, touchent largement aux loisirs créatifs. Le marché est également visé par les chaînes généralistes comme CACTUS ou des grandes surfaces spécialisées comme HELA.

Norbert Friob

Les secteurs de la photo, de la musique, de la vidéo et des voyages seront traités dans le prochain numéro.

Heures d'ouverture dans le commerce

Ouvertures prolongées en 2005

Pour l'année 2005, les syndicats OGBL et LCGB d'un côté et la clc (Confédération luxembourgeoise de commerce) de l'autre, ont réaffirmé leur accord-cadre de 2004 concernant l'ouverture des magasins les samedis et veilles de jours fériés légaux.

La clc sollicitera auprès du Ministre des Classes Moyennes et du Tourisme une dérogation temporaire réglant la fermeture des magasins afin de pouvoir porter l'heure de fermeture à 20h00 heures aux jours suivants:

Samedi	26 mars	Pâques
Samedi	30 avril	Veille de la Fête du Travail
Mercredi	4 mai	Veille de l'Ascension
Samedi	14 mai	Pentecôte
Samedi	13 août	Assomption
Lundi	31 octobre	Veille de la Toussaint
Samedi	3 décembre	Fêtes de fin d'année
Samedi	10 décembre	Fêtes de fin d'année
Samedi	17 décembre	Fêtes de fin d'année
Samedi	7 mai	Jour férié en France
ou	1 ^{er} octobre	Jour férié en Allemagne



Proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur

A l'heure où la présidence luxembourgeoise du Conseil européen vient d'émettre une version consolidée de la proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur et où elle s'apprête à mettre quelques accents sur la proposition de texte en question, l'UEL souhaite alimenter le débat en faisant part ici de son avis préliminaire en la matière. L'UEL ne manquera pas de s'exprimer au fur et à mesure de l'évolution du débat.

NOTES

L'UEL regroupe les organisations suivantes:
 Association des Banques et Banquiers, Luxembourg;
 Association des Compagnies d'Assurances;
 Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg;
 Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg;
 Confédération Luxembourgeoise du Commerce;
 Fédération des Artisans; Fédération des Industriels Luxembourgeois;
 Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers

La réalisation des objectifs de Lisbonne rend indispensable la réalisation d'un véritable marché intérieur des services. D'après la Commission Européenne, le potentiel considérable de croissance et de création d'emplois dans le domaine des services n'a pas pu être réalisé jusqu'à présent en raison de nombreux obstacles qui entravent le développement des activités de services dans le marché intérieur. Or, les services qui représentent 70% du PIB et des emplois dans la majorité des Etats membres, constituent les moteurs de la croissance économique.

La proposition de directive se propose d'établir un cadre juridique qui supprime les obstacles

- à la liberté d'établissement des prestataires de services,
- à la libre circulation des services entre Etats membres et
- à la garantie aux prestataires et aux destinataires de la sécurité juridique nécessaire à l'exercice effectif de ces deux libertés fondamentales.

I. Considérations générales tenant à la finalité du texte

La proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil, présentée par la Commission Européenne (CE) le 13 janvier 2004, s'inscrit dans la logique du processus de Lisbonne qui vise à faire de l'Union Européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

A cet effet, la proposition a pour objet de réaliser un marché intérieur performant pour les services en éliminant les barrières juridiques existantes et en mettant en place un processus de réforme et de modernisation des réglementations nationales en instituant une coopération entre administrations compétentes des Etats membres.

Les principaux moyens déployés à cet effet consistent en une simplification administrative de grande envergure doublée d'un échange d'informations intense entre autorités compétentes nationales et en

l'institution d'un contrôle de la mise en œuvre des dispositions de la proposition de directive.

La simplification administrative visera tant le droit d'établissement en facilitant la constitution d'établissements de toute nature que la fourniture de services transfrontaliers par l'application du principe du pays d'origine soumettant le prestataire de services, sauf exceptions, aux règles de son pays d'établissement.

La proposition de directive se caractérise encore par sa généralité dans la mesure où la notion de service telle que reprise par les auteurs englobe toute prestation ne faisant pas déjà l'objet d'une réglementation spécifique de la part de l'Union Européenne et en ce que la proposition vise à la fois les prestations entre opérateurs économiques et les services aux consommateurs.

L'UEL salue la finalité recherchée par les auteurs d'accroître les performances économiques de l'Union en posant un cadre réglementaire devant concrétiser et dynamiser un

marché intérieur des services. Cette démarche est d'autant plus judicieuse qu'elle doit permettre de tirer véritablement avantage du potentiel de croissance et de création d'emplois inhérent aux secteurs des services à un moment où le marché intérieur se trouve élargi par l'adhésion des pays de l'Est de l'Europe. Ce qui plus est, une intégration accrue du marché intérieur constitue un enjeu capital pour l'économie luxembourgeoise qui historiquement se caractérise par sa forte dépendance des pays avoisinants au vu de la taille réduite du marché local.

Aussi l'UEL reconnaît-elle que cette directive, en proposant des mécanismes visant à évaluer et à rationaliser les procédures administratives, contribuera à alléger substantiellement la charge administrative pesant sur les entreprises dans un contexte national et transfrontalier. La simplification administrative qui doit en résulter est accueillie favorablement par l'UEL qui se rallie dès lors fermement à cet objectif.

L'UEL est consciente que l'approche retenue par la Commission pour atteindre un véritable marché intérieur des services est ambitieuse. Cette approche qui combine le principe du pays d'origine lié à une reconnaissance mutuelle avec une harmonisation ciblée et un mécanisme d'assistance mutuelle entre Etats membres doit encore être qualifiée d'osée. Aussi l'UEL tient-elle à attirer dès à présent l'attention sur certaines réserves qu'elle formulera par la suite quant à la pertinence des moyens mis en œuvre par les auteurs de la proposition de directive pour atteindre les objectifs visés. Elle examinera ainsi dans le corps de la présente si les moyens déployés ne sont pas de nature à entraîner des effets non souhaités par les auteurs et qui sont de nature à entraver en définitive la libre prestation de services, finalité pourtant recherchée par la proposition de directive. L'UEL vérifiera en particulier si les mesures préconisées ne comportent pas d'effets de distorsion de concurrence au

désavantage des entreprises luxembourgeoises.

■ II. Considérations portant sur les grandes options prises par les auteurs

A. La liberté d'établissement des prestataires

L'UEL souscrit à la proposition de la CE de faciliter l'accès à une activité de service et à son exercice. Elle salue notamment la promotion de guichets uniques, le recours aux procédures prenant avantage des moyens de communication modernes, la fixation de délais de réponse obligatoires aux administrations et, d'une façon générale, l'augmentation de transparence recherchée par les flux d'informations préconisées.

L'UEL aimerait par contre que les certificats et attestations à produire dans le cadre des marchés publics et de la reconnaissance des qualifications professionnelles ne soient pas visés par les allègements préconisés tout comme cela semble résulter d'ailleurs de l'interaction des différents textes applicables à laquelle la présente proposition fait référence et dont certains ne revêtent actuellement que le statut de proposition de directive. Toujours est-il que les conditions tenant à l'honorabilité professionnelle restent régis par le texte sous examen. L'UEL se doit de faire remarquer dans ce contexte que l'organisation de la communication de renseignements entre Etats membres à la suite de demandes à ce sujet émanant d'autorités compétentes en matière d'établissement soit n'est pas propice à ses yeux pour suffire aux exigences de rapidité des examens des demandes d'établissement, soit ne permettra pas d'identifier des personnes faillies ou malintentionnées. Aussi voudrait-elle mettre en garde dans ce contexte devant une application trop large de l'injonction qui est faite aux Etats membres de surseoir à l'exigence de communiquer des pièces sous forme de copie con-

forme ou de traduction certifiée conforme dans le cadre des autorisations d'établissement.

Elle note avec satisfaction que cette injonction ne s'applique pas à l'intégralité des documents en question, alors que certains éléments de dossier sont à identifier comme des éléments clés qui doivent être à l'abri de tout soupçon quant à leur véracité. La nouvelle réglementation ne doit pas avoir pour conséquence que les autorités compétentes se basent, le cas échéant, sur des documents entachés de faux ou falsifiés pour établir des autorisations d'établissement. A défaut de garantir la sécurité requise en la matière, l'autorité compétente se verrait contrainte de procéder respectivement à des démarches de contrôle auprès de l'autorité compétente de l'Etat membre d'origine et de recourir à son tour à des services de traduction pour être à l'abri de tels agencements. Ce qui plus est, une approche contraire à celle préconisée comporterait le risque d'un ralentissement des délais de réponse à toute demande d'autorisation d'établissement. Une autre solution à cette problématique pourrait consister en l'institution de documents standardisés au niveau communautaire.

L'UEL suggère encore de clarifier la portée de l'article 9, paragraphe 1, portant sur les régimes d'autorisation alors que l'envergure de cette mesure est difficilement appréciable et qu'il n'est pas aisé d'en connaître la portée au regard du droit des Etats membres d'émettre des autorisations d'établissement à un certain nombre d'activités limitées. Si la visée des auteurs de la directive consiste à la fois à réduire les domaines d'activités sujettes à autorisation et à simplifier les procédures afférentes, alors cette approche doit être saluée dans la mesure où la directive permet d'identifier, sous réserve de suffire à une triple condition, des domaines d'activités restant soumis à autorisation et d'harmoniser ces exigences nationales par application de la procédure d'évaluation mutuelle.

B. La libre circulation de services

Si l'UEL peut comprendre les raisons qui ont motivé les auteurs à opter pour le principe du pays d'origine, elle se doit néanmoins de formuler des réserves par rapport à la généralité de l'application de celui-ci.

Ainsi, l'on ne peut qu'adhérer aux raisons qui militent en faveur d'une soumission du prestataire au contrôle de son pays d'établissement, pour ce qui est de son statut d'entité juridique. Il se pose toutefois la question de savoir si cet Etat membre est suffisamment outillé pour effectuer également le contrôle des prestations lorsque celles-ci ont un caractère transfrontalier.

L'UEL considère que l'Etat de destination est dans une situation beaucoup plus aisée pour procéder aux contrôles nécessaires à l'exercice des activités économiques et ce surtout en ce qui concerne les activités susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la sécurité et à la santé des destinataires, tout comme cela semble d'ailleurs résulter de l'application du critère tenant aux raisons impérieuses d'intérêt général.

L'UEL estime qu'il serait judicieux d'instituer des dérogations transitaires, notamment pour le secteur de la

construction et du parachèvement, au principe du pays d'origine concernant ces types de prestations pour lesquelles le contrôle par le pays d'origine ne peut se concevoir dans la réalité. L'UEL demande dès lors de procéder par activité de service à une analyse détaillée sur l'opportunité d'appliquer ou non le principe du pays d'origine. Ainsi, la liste des dérogations incluses aux articles 17 et suivants doit être étendue dans le sens préconisé ci-avant – c'est-à-dire pour ce qui est de la compétence en matière de contrôle de l'exécution des prestations – et ce notwithstanding une standardisation au niveau communautaire des différentes activités faisant l'objet de dérogations au principe général institué par l'article 16.

Cette répartition des compétences entre Etats membres selon les distinctions proposées ci-dessus et concernant surtout l'organisation du contrôle de l'exécution des services frontaliers, permettrait d'instituer un contrôle plus efficace et présenterait des garanties accrues pour une exécution optimale des prestations transfrontalières.

En ce qui concerne les activités qui représentent un risque particulier pour la santé ou la sécurité, l'UEL se distance formellement de toute velléité d'introduction d'une assurance

responsabilité professionnelle obligatoire. En effet, de telles couvertures ne sont le plus souvent pas disponibles vu les capacités de réassurance insuffisantes pour ce genre de risques. Par conséquent, l'UEL plaide pour la suppression de toute obligation d'assurance dans le cadre de l'article 27.

C. Le détachement des travailleurs

L'UEL approuve que les auteurs précisent expressément que la directive 96/71 CE concernant le détachement des travailleurs doit trouver application. Elle tient néanmoins à signaler que la proposition de directive «services» heurte la législation nationale ayant transposé la directive «détachement» en ce que la législation nationale prescrit l'institution d'un mandataire résidant au Luxembourg auprès duquel devront être déposés les documents nécessaires au contrôle des obligations incombant au prestataire en vertu de cette directive. En effet, les points c et d du paragraphe 1 de l'article 24 semblent interdire cette disposition. L'UEL se doit néanmoins de signaler qu'à défaut d'une telle obligation, un contrôle de l'application par le prestataire de la directive «détachement» ne peut se faire d'une façon efficace. Aussi demande-t-elle d'instituer une déro-

Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff

Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/ 97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/ 97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

gation, en ce qui concerne les points en question, pour les secteurs où le contrôle paraît particulièrement indiqué dans l'intérêt d'une concurrence saine, non faussée par des effets de dumping, en l'occurrence le secteur de la construction, du parachèvement et les activités de déménagement. Au-delà, l'UEL suggère d'instituer une harmonisation plus poussée du système de contrôle en Europe pour les secteurs en question.

D. Le programme de convergence

L'UEL accueille favorablement l'élaboration d'un rapport par les Etats membres permettant ainsi la comparaison des différentes législations existantes. Cette évaluation mutuelle constitue par ailleurs une nécessité afin de garantir un «level playing field» entre prestataires de

services au sein du marché unique. A défaut de créer un marché unique qui garantit des conditions de concurrence non faussées, l'effet économique escompté en terme de croissance ne sera pas atteint.

En effet, tout avantage non justifié (y compris ceux de nature fiscale) qui subsisterait à la suite de l'exercice de l'évaluation mutuelle ne manquera pas de fausser la libre concurrence entre entreprises résidentes et étrangères et d'avoir comme conséquence – en dépit des dispositions de l'article 4 point 5 de la proposition – la création d'établissements fictifs dans certains Etats, phénomène qui constituerait justement une entrave sérieuse à une concurrence saine.

III. Conclusion

L'UEL voudrait réitérer à cet endroit son adhésion aux finalités

affichées par la proposition de directive, en l'occurrence de réaliser un marché intérieur des services vigoureux et porteur. Le principe de la reconnaissance mutuelle est un instrument ayant fait ses preuves dans le processus d'ouverture et d'intégration progressive de nombreux marchés dans l'UE. Le Luxembourg figure par ailleurs parmi les pays ayant bénéficié le plus largement de cet acquis communautaire qu'il s'agit de défendre et d'étendre au marché intérieur des prestations de services.

Partant de ce constat, il va de soi que le Gouvernement luxembourgeois doit selon l'UEL réserver un accueil a priori favorable à toute proposition de directive qui est à la base de nouvelles opportunités de croissance pour les entreprises luxembourgeoises exportatrices. (Communiqué par l'UEL) ■

Comité de coordination tripartite

La FEDIL en faveur d'un plan d'action national pour l'innovation et l'emploi

Le conseil d'administration de la FEDIL s'est réuni en date du 4 février 2005 sous la présidence de Charles Krombach. Au chapitre des sujets d'actualité, le conseil d'administration a entendu un rapport sur la dernière réunion en date du Comité de coordination tripartite qui s'est penché sur le rapport du professeur Lionel Fontagné chargé de faire une analyse de la compétitivité du Luxembourg et de dresser un tableau de bord reprenant les principaux indicateurs économiques. Dans ce contexte, le conseil d'administration a souligné que les travaux du Comité de coordination tripartite devraient déboucher, dans les meilleurs délais, sur l'élaboration d'un plan d'action national en faveur de l'innovation et de l'emploi. De l'avis de la FEDIL, ce plan d'action national doit impérativement propo-

ser des mesures favorables au nécessaire redressement de la compétitivité économique du pays.

Par ailleurs, la FEDIL estime toujours qu'il faut considérer le concept de la compétitivité non pas comme une ultime fin en soi mais comme un moyen permettant d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et, surtout, d'assurer le développement.

Dans son analyse de la situation conjoncturelle actuelle, le conseil d'administration a passé en revue les derniers indicateurs conjoncturels laissant entrevoir des prévisions de croissance du PIB favorables. Cependant, le conseil estime que les indicateurs conjoncturels positifs reflètent mal le contexte économique difficile dans lequel évoluent actuellement certains secteurs ou entreprises confrontés à des problèmes de nature structurelle.

Dans le même contexte, le conseil d'administration a procédé à un échange de vues sur la politique tarifaire. La FEDIL constate que, compte tenu des contraintes économiques, certaines entreprises voient leurs marges de manœuvre tarifaires sévèrement réduites, voire inexistantes. Partant, le conseil d'administration de la FEDIL lance un appel aux syndicats de tenir compte de la situation concurrentielle dans laquelle se trouvent ces entreprises et de faire preuve de réalisme et de modération en vue du renouvellement des conventions collectives de travail.

Au chapitre de l'actualité européenne, le conseil d'administration a analysé les récents rapports publiés par la Commission européenne dont notamment celui sur la revue à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne. La FEDIL soutient fortement les prio-

rités de la Commission Barroso qui visent à focaliser l'action politique sur le renforcement des performances dans le domaine de la croissance économique et de la création d'emplois. Faut-il rappeler que sans économie compétitive, l'Europe sera, à terme, contrainte à renoncer à ses ambitions sociales et environnementales. Dans ce contexte, le conseil d'administration invite la Présidence luxembourgeoise à soutenir la Com-

mission européenne dans son approche courageuse.

Finalement, le conseil d'administration a approuvé les demandes d'affiliation à la FEDIL des trois sociétés suivantes: ABC LUXEMBOURG S.A. (conception, réalisation et commercialisation de toutes solutions informatiques; production et commercialisation de logiciels; audit en matière d'informatique, conseil, formation et tous services ayant trait à

la communication); INTERACT S.A. (étude, conseil d'assistance, recherche et prestations de services dans le domaine de la communication, incluant les aspects techniques, économiques, financiers, de relations publiques et de publicité); TETRIS S.A. (fabrication et commercialisation de tuyaux en béton). (Communiqué par la FEDIL)

Confédération luxembourgeoise du commerce

Réorganisation interne chez la clc

Lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de la clc (l'organisation faitière du commerce, des transports et

des services) a entériné le rapport final du comité exécutif portant sur la révision des missions assumées par la clc, des services offerts aux membres et de son organisation interne. Le comité exécutif, composé du Président, Erny Lamborelle, des vice-présidents Ferdinand Ernster, Gary Kneip et Jos Sales ainsi que du secrétaire général Thierry N o t h u m , épaulé par l'équipe du secrétariat, implantera progressivement les recomman-

dations et conclusions contenues dans ce rapport.

Le but déclaré de cet exercice est d'accroître davantage l'efficacité de la clc tant dans son lobbying externe que dans son fonctionnement interne.

Une première conséquence directe de ce processus de réflexion est l'adoption par le Conseil d'Administration d'un nouvel organigramme et, par conséquent, une réorganisation partielle du secrétariat et une redéfinition des responsabilités. Le dirigeant du secrétariat, M. Thierry Nothum portera dorénavant le titre de Directeur. Il sera assisté de Mme Christiane Poos, qui est nommée Directrice adjointe.

Adoption du rapport sur le statut social du dirigeant d'entreprise

Après cette réflexion consacrée aux changements à réaliser au cours des prochains mois, les administrateurs de la clc se sont penchés sur le projet de loi N° 5403 modifiant le Code des assurances sociales. La clc a comparé le régime des travailleurs salariés à celui des indépendants et s'est penché sur les conséquences que l'adoption du projet de loi aurait pour un certain nombre de dirigeants d'entreprises commerciales. (Communiqué par la clc).



Wir finden Lösungen, die zu Ihnen passen.

Wer seine Kunden immer wieder gewinnen will, muss konsequente und besondere Impulse geben, z.B. in Shopideen, die gleichermaßen faszinieren und konzeptionell überzeugen. Nutzen Sie unsere Erfahrung im Laden- und Innenausbau.

BRAND Ladenbau S.à r.l.
19, parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach
Phone (00352) 31 28 85
Fax (00352) 31 28 89

www.brand-ladenbau.lu
info@brand-ladenbau.lu

LADENBAU
BRAND
DIE EINRICHTER

Für Ihren Erfolg.

Girls' Day 2005 – Les filles prennent leur avenir en main

Depuis 2002, le Girls' Day, une initiative complémentaire à l'orientation professionnelle axée sur les filles, connaît un succès croissant au Luxembourg. Le 28 avril 2005 aura lieu, pour la quatrième fois au Luxembourg, cette journée spéciale qui veut rapprocher jeunes femmes et monde du travail. En leur permettant de vivre une journée pratique dans une entreprise, le Girls' Day aide les filles à faire connaissance avec un plus large éventail de professions et de métiers, ceci en vue de mieux préparer leur choix professionnel. En effet, bien que toutes les branches d'études et tous les métiers soient théoriquement accessibles aux jeunes filles, force est de constater qu'elles optent en pratique essentiellement pour des domaines professionnels fortement «féminisés». Le Girls' Day met l'accent sur le secteur technique et technologique, y compris les nouvelles technologies informatiques et de communication, branches où la sous-représentation de femmes persiste. Le Girls' Day permet alors aux entreprises de prendre contact avec une future ressource humaine.

L'initiative est coordonnée par l'asbl Cid-femmes (Centre d'information et de documentation des femmes) et le Service à l'Égalité des Chances de la Ville d'Esch-sur-Alzette (le dernier s'occupe de la région Esch). Pour les années 2005-2006, le Girls' Day est mené avec le soutien du Fonds européen social, le ministère de l'Égalité des Chances et le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle. Nous travaillons en étroite collaboration avec les écoles/SPOS, les

make it your future
www.girls-day.lu
2005

Accueil | Infos | Mise à jour | Site professionnel | Mises à jour | Mises à jour | Mises à jour

Girls' Day 2005

Jeudi, 28 avril 2005

Le jeudi, 28 avril 2005 aura lieu pour la quatrième fois le Girls' Day à Luxembourg!
Ce jour appartient aux filles ! Tu peux goûter à ton éventuel avenir professionnel en passant une journée intéressante et pleine d'impressions nouvelles dans une entreprise, une administration ou dans une institution.

C'est ton choix ! Lors du "Girls' Day" tu es invitée à découvrir de plus près des professions ou métiers dont tu es peut-être toujours rêvée. Ingénieure, informaticienne, pilote, caréniste-woman, chercheuse, technicienne...

Le "Girls' Day" veut t'encourager à approcher ton rêve !

Cette page sera bientôt actualisée. Entre-temps, tu peux fouiller dans les éditions précédentes pour te faire une idée de ce qui va t'attendre cette année!

LES PHOTOS DU GIRLS' DAY 2004 ainsi que du "APRÈS GIRLS' DAY"

L'album photo des Girls' Day 2002 et 2003

LE LIVRE D'OR - VOS IMPRESSIONS DE LA JOURNÉE

6 JUILLET: RECEPTION "APRÈS GIRLS'-DAY"

Coordination: Cid-femmes, Service à l'Égalité Esch/Alzette
Soutien et collaboration: Ministère de l'Égalité des Chances, Ministère de l'Éducation nationale et de

organisations patronales et salariales. En 2004, presque 400 filles de 13 à 20 ans ont profité de l'offre de 70 entreprises.

Lors d'une séance de formation «Le Girls' Day dans notre entreprise» prévue pour fin février/début mars, nous présenterons des exemples de bonne pratique et donnerons des idées concrètes qui aideront à planifier et organiser le Girls' Day dans l'entreprise.

Vous êtes intéressé à participer au Girls' Day? Vous souhaitez recevoir plus d'informations pratiques? Votre entreprise pourra accueillir quelques jeunes filles? Alors renvoyez-nous le coupon-réponse et nous tâchons à vous répondre le plus vite possible.

Plus de renseignements sur notre site web www.girls-day.lu. (Communiqué par l'UEL)

Coupon-réponse

- Je souhaite/Nous souhaitons recevoir d'autres renseignements et la fiche d'inscription:
- Je souhaite/Nous souhaitons participer à la séance de formation «Le Girls' Day dans notre entreprise».

Nom de l'entreprise _____

Nom de la personne de contact _____

Fonction _____

Adresse _____

Téléphone _____

Fax _____

Mail _____

Envoyez le coupon-réponse à une des adresses suivantes s.v.p.:

Christa Broemmel, Cid-femmes, B.P. 818 L-2018 Luxembourg, Fax: 241095-95
Nicole Jemming, Service à l'Égalité des Chances, B.P. 145, L-4002 Esch, Fax: 547383-690

Internet

Le SIGI propose un **Guide Internet** à l'usage des communes

A lors que de plus en plus de citoyens et résidents luxembourgeois sont connectés à Internet, le Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI) a mis au point, en collaboration avec MindForest, un guide Internet communal. Il doit permettre aux communes membres du SIGI de faire de leur présence en ligne un succès.

Un site Web communal constitue une première étape pour améliorer la qualité des services administratifs et pour développer une meilleure relation entre les communes et les citoyens, via Internet. Afin d'assister ses communes membres, le SIGI et MindForest S.A. ont rédigé et mis à

disposition des communes un «Guide Internet communal» leur permettant de mieux approcher et comprendre la problématique Internet qui est la leur.

Plus précisément, ce guide se veut un outil au service des responsables communaux dans leur réflexion sur la présence en ligne de leur commune: il y est question d'animation du site, de production de contenu de qualité, d'intégration des services dans les processus organisationnels de la commune, de sensibilisation des utilisateurs et de mesure de l'impact...

Ce guide accompagne donc les communes dans leur démarche de mise en œuvre et de gestion au quo-

tidien d'un site Internet, en passant en revue les grandes étapes chronologiques menant à la réalisation d'un site: conception du projet, des contenus, services, outils et espaces à proposer, la prise en compte des contraintes juridiques et de nombreux autres éléments.

Pour M. Wengler, Président du SIGI, «il était aujourd'hui important de mettre à disposition de nos membres un outil pour se constituer un site Internet via lequel le SIGI saura offrir à l'avenir des «Webservices», c'est-à-dire des facilités de communications et de services aux citoyens. Les sites Internet des communes membres s'appuyant sur la structure et le cahier de charges du SIGI sau-

ront certainement profiter de données déjà enregistrées dans l'application de base, le GESCOM.»

Pour Guy Kerger, Managing Partner de MindForest, ce guide est «l'occasion pour toutes les communes d'avoir, noir sur blanc, un canevas précis de ce qu'Internet peut représenter pour chacune d'entre elles,

à la fois en termes d'opportunités, mais également en termes d'organisation. Aller en ligne, ce n'est pas se contenter de mettre en ligne une fois un site Internet. C'est mettre en place une nouvelle organisation et des processus pour maintenir l'intérêt du citoyen-internaute, via des contenus et des services interactifs.»


La table des matières du Guide Internet Communal est consultable sur le site de MindForest à l'adresse http://www.mindforest.com/insights_internet_communal.htm.

Pour plus d'informations:
contact@sigi.lu,
 tél.: +352 35 00 99

Internet

Nouveau look pour www.fedil.lu

Le nouveau site Internet de la FEDIL présente une série de nouveautés et d'adaptations, dont notamment un nouveau moteur de recherche par mot-clé au niveau du répertoire des membres, une réduction du nombre des menus permettant une navigation plus ciblée, un encart réservé à la Présidence européenne, un menu séparé pour l'Echo de l'industrie, un menu rassemblant les prises de positions, les communiqués de presse et les publications de la FEDIL ainsi qu'un menu rassemblant des informations utiles destinées aux membres de la FEDIL (paramètres sociaux, liste des jours fériés, etc.).





La société **Schuler Sàrl** propose
 à la location **4000 m²** de bureaux

- divisibles à partir de 350 m²
- à 5 minutes de l'autoroute et des gares CFL et autobus

Schuler Sàrl
 c/o Carlo Wiltgen
 Tél.: 26 30 96-0
 Fax: 26 30 96 96
 E-mail: schuler@pt.lu

Schuler
 Depuis 1900

EN BREF

Valorlux Succès du concours Valorlux!



Le 5^e Concours de Valorlux, qui s'adresse comme chaque année aux habitants des communes participant à la collecte sélective des déchets d'emballages en porte à porte, a battu un nouveau record. Pas moins de 8 352 coupons-réponse ont été renvoyés et 7 628 réponses correctes ont été enregistrées, soit le double de participations et plus de 3 fois le nombre de réponses correctes par rapport à l'an dernier. Un succès inégalé qui confère tout son sens au nom du concours: «Acteur du Tri». Les gagnants, invités à l'avant-première du film «Espace détente» au cinéma Utopolis, se sont vu décerner leur prix, des chèques cadeaux d'une valeur de 150, au cours de la réception qui a suivi la projection du film. Par ailleurs, un caméscope numérique a été attribué par tirage au sort parmi les gagnants présents. L'heureux vainqueur, Monsieur Thilmany, a reçu son prix des mains du directeur de Valorlux, Monsieur Ernest Boever. Plus d'informations sur www.valorlux.lu

VLM Airlines L'honneur d'avoir son nom sur un avion

Pour la première fois dans l'industrie de l'aviation, VLM Airlines lance le programme de

motivation «Our Flying Hero» un programme destiné à tous les employés de VLM Airlines qui se sont dévoués de manière exceptionnelle. Pendant deux mois, un avion de VLM Airlines est baptisé du nom de la personne récompensée. Ce programme unique en son genre donne aux employés l'occasion de désigner un collègue au sein de la compagnie. L'honneur revient à la personne qui a réalisé quelque chose de spécial ou qui s'est particulièrement distinguée. Plusieurs qualités sont également à la base de cet honneur, comme l'esprit d'équipe, la motivation et la serviabilité. Carol Gallogly, responsable de l'administration à London City Airport a été la première à recevoir cette récompense. «Chez VLM Airlines, nous pouvons compter sur une fantastique équipe de personnes consciencieuses (...). Pour une compagnie aérienne, ce programme est un moyen exceptionnel de remercier notre personnel pour ses efforts. (...) Je suis convaincu que cela va encore renforcer l'esprit d'équipe de notre société» affirme Johan Vanneste, Managing Director de VLM Airlines. Plus d'informations sur www.vlm-airlines.com



Banimmo Real Estate Banimmo Real Estate développe ses activités au Luxembourg

Créé en 1995 Banimmo Real Estate, actuellement animé par une trentaine de personnes, a

Informatique

Nouveaux locaux et nouvelles initiatives pour MindForest

Installée jusqu'à présent dans le quartier de Hollerich, MindForest a choisi pour nouvelle implantation le quartier de la Gare. Depuis le 24 janvier 2005, l'entreprise a investi deux étages d'une maison de maître, dans le voisinage de la BCEE et d'Arcelor. Pour Guy Kerger, Managing Partner de MindForest, ce déménagement «permet de se retrouver plus proche de nos clients. Sans compter que ce nouvel environnement apporte aussi beaucoup d'avantages pour nos équipes en termes d'organisation et de qualité de travail.» Ces nouveaux locaux permettront à l'entreprise de continuer son développement les prochaines années: plus grands, ils permettront d'accueillir les nouveaux collaborateurs, mais également de proposer aux partenaires de MindForest de nouveaux services et de nouvelles initiatives.

Cette installation a également été l'occasion pour MindForest d'adopter des solutions matérielles et logicielles innovantes. La société a ainsi opté pour la téléphonie IP pour tous les postes fixes, qui, couplée à un accès Internet WiFi pour tous les ordinateurs, permet une souplesse avérée dans le travail de ses collaborateurs. La mise en place de l'infrastructure technique a été confiée au Broadcasting Center Europe (BCE), filiale de RTL Group. «Nos consultants sont beaucoup en déplacement et il était important d'intégrer complètement nos outils de communication dans nos outils de travail pour gagner en efficacité»,

commente Guy Kerger. Pour Claude Mihnjak, responsable du département Telecom Solutions du BCE, ce choix prouve que la technologie VoIP arrive à une certaine maturité et ne concerne plus seulement les grandes entreprises.

D'ici quelques semaines, MindForest va lancer une série de rencontres – débats mensuels, entre différents acteurs du marché. Les résultats seront diffusés à travers des supports personnalisés pour permettre à chacun de mieux appréhender et comprendre les règles et nouvelles perspectives offertes par les technologies. En effet, après les espérances irréalistes de la bulle Internet et le pessimisme qui a suivi, le constat est qu'aujourd'hui les technologies arrivent à un stade qui permet de mettre enfin en œuvre des solutions innovantes à des échelles de coûts permettant un retour sur investissement.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la publication des Repères 2004 conçus comme un outil au service du marché et rassemblant la totalité des chiffres disponibles sur les technologies de l'information et de la communication au Grand-Duché. MindForest y prouve sa volonté, encore une fois, d'accompagner le secteur des technologies et les entreprises dans leur développement.

Pour plus d'informations: www.mindforest.com, nouvelle adresse: 8 rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg-Gare, tél.: 43 93 666 770.

Erster **Marketingpreis** für die Großregion ausgeschrieben



Prämiert werden kreative Leistungen und Ideen, innovative Entwicklungen, visionäre Pläne und deren Umsetzung. Teilnahmeberechtigt sind alle Unternehmen und Institutionen, die ihren Wohnsitz, dauernden Aufenthalt bzw. eine selbstständige gewerbliche oder institutionelle Niederlassung in der Großregion Trier/Luxemburg haben. Dazu der geschäftsführende Vorstand, Edwin Steffen: „Wir möchten darauf hinweisen, dass dieser Wettbewerb sich an all diejenigen wendet, die sich hier angesprochen fühlen, und die Ausschreibung sich nicht ausschließlich auf die Mitglieder des Marketing-Club Trier beschränkt. Vielmehr wollen wir mit dieser Initiative die gesamte Bandbreite unternehmerischer Kreativität und Vielfalt bedenken, vom großen Industrieunternehmen bis zum Kleinbetrieb.“

Als kompetente Juroren konnten Prof. Dr. Bernhard Swoboda, Lehrstuhl Marketing und Handel an der Uni Trier, die Wirtschaftsdezernentin der Stadt Trier, Christiane Horsch, Hanns Rendenbach, Vorsitzender der Vereinigung Trierer Unternehmer (VTU), Hauptgeschäftsführer der IHK Trier, Arne Rössel, HWK-Präsident Rudi Müller und Pol Goetzing, Geschäftsführer Concept Factory und Vorsitzender der MarkCom, Luxemburg, gewonnen werden.

Einsendeschluss für die Bewerbungsunterlagen ist der 15. April 2005. Die Verleihung des Marketing AWARD Trier-Luxemburg, die künftig alle zwei Jahre stattfindet, wird am 13. September im Rahmen einer Sonderveranstaltung durchgeführt.

Weitere Informationen über: www.mctrier.de.

Der Marketing-Club Trier e.V. schreibt in diesem Jahr erstmals den Marketing AWARD Trier-Luxemburg 2005 aus. Ausgezeichnet wird die herausragende Marketingaktivität der Jahre 2003 und 2004, die sich nachweislich positiv auf den Erfolg eines Unternehmens ausgewirkt hat. Eingeladen, kreative Kampagnen einzureichen, sind alle Unternehmen, Agenturen, Verbände und Vereine der Region Trier und Luxemburg.

Dieser Preis ist Symbol für die Innovationskraft der Unternehmen aus Industrie, Handel, Handwerk und Dienstleistung sowie privater und öffentlicher Institutionen. Gleichzeitig soll der Award dazu beitragen „Marketing als zentrales unternehmerisches Instrument in den Köpfen der regionalen Wirtschaft zu verankern“, so Bernd Neisen, Präsident des Marketing-Club Trier.

EN BREF

déjà à son actif de nombreuses réalisations de taille surtout à Bruxelles et à Anvers. Elle inaugure son premier immeuble de bureaux à Capellen et un deuxième projet important au Grand-Duché est en voie de développement. Banimmo se présente comme une société qui met à profit et structure des opportunités dans le domaine de l'immobilier d'affaires, qu'il s'agisse d'immeubles de bureaux ou de commerces. Banimmo collabore de façon flexible – via des partenariats – avec des promoteurs immobiliers et des investisseurs spécialisés. La société est conduite par M. Didrik van Caloen et 5 autres dirigeants qui ont une longue expérience immobilière à leur actif. A ce jour, Banimmo détient des investissements dans plus de 30 propriétés différentes, qui lui appartiennent entièrement ou dans le cadre de «joint ventures».

Neu erschienen „Lëtzebuenger Panorama“



Unter einem neuen Namen und mit neuen Inhalten stellt sich der 124. Jahrgang des bewährten „Marienkalender“ vor. „Lëtzebuenger Panorama 2005“ liefert auf 432 Seiten einen informativen und unterhaltsa-

men Rückblick auf die Aktualität der vergangenen zwölf Monate. Das Verzeichnis wurde weiter verbessert und wird erstmals zusätzlich auf CD-ROM mitgeliefert. „Lëtzebuenger Panorama“ ist der Nachfolger des bewährten „Luxemburger Marienkalender“, der 1877 zum ersten Mal erschien, und der bereits ein halbes Dutzend Lesergenerationen zu informieren und zu unterhalten wusste. Der 124. Jahrgang präsentiert sich unter neuem Namen, mit einem neuen Layout und mit neuen Inhalten. Der Jahresrückblick (2004) wurde ausgebaut und visuell aufgewertet. Ausgewählt wurden Ereignisse aus Politik, Wirtschaft, Kultur, Sport und Gesellschaft, die in einem bestimmten Monat Schlagzeilen machten.

„Lëtzebuenger Panorama 2005“, 432 Seiten, ISSN: 1016-2380, saint-paul luxembourg. Verkaufspreis: 12 Euro. Erhältlich im Buch- und Zeitschriftenhandel oder per Direktbestellung durch Überweisen von 12 Euro auf das Konto BCEE LU61 0019 1300 6666 4000 von éditions saint-paul.

Etika et BCEE

Octroi d'un crédit de 900.000€ à l'asbl COOPERATIONS

L'association de finances solidaires etika – Initiative fir Alternativ Finanzéierung, et la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE) soutiennent le développement de l'asbl COOPERATIONS à Wiltz par le préfinancement de subsides publiques en vue de rénover deux bâtiments et de construire un nouveau lieu de vie pour personnes handicapées. Depuis sa créa-

EN BREF

tion en 1990, COOPERATIONS travaille principalement dans le domaine de la culture, de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle.

L'association s'adresse aussi aux jeunes enfants scolarisés. Le crédit octroyé par Etika et la BCEE servira à pré-financer la construction d'un nouveau lieu de vie pour personnes handicapées et la rénovation de deux bâtiments. Les bénéficiaires des crédits alternatifs, sélectionnés par le comité de crédit de Etika et par la BCEE profitent de crédits à taux préférentiels car l'épargnant renonce au profit du preneur de crédit à une partie de la rémunération usuelle d'un compte épargne traditionnel. Plus d'informations sur www.etika.lu et www.cooperations.lu

Imprimerie Centrale Accord pour l'agrément PSF (professionnels du secteur financier)

Le Ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a autorisé l'Imprimerie Centrale, société anonyme ayant son siège au 15, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg, à exercer l'activité d'agent de communication à la clientèle, conformément à l'article 29-1 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. C'est ainsi que l'Imprimerie Centrale, certifiée ISO 9001:2000 et spécialisée dans le traitement et la diffusion de l'information sur support papier et électronique, entend élargir ses services au profit des établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organismes de placement collectif et fonds de pension, pour l'impression, le façonnage, la mise sous pli

et la diffusion de documents à caractère confidentiel. Plus d'informations sur www.ic.lu

Banque LBLux

Spinning for Help! 22.500 Euro für die Tsunami-Opfer in Südostasien



Eine Scheckübergabe des Radsportevents Spinning for Help fand in der Banque LBLux S.A. statt. Hierbei übergaben Henri Stoffel (Administrateur-Direktor der Banque LBLux S.A.) und Rolf Aucher (Geschäftsführer von Citabel Sports) zwei Schecks im Gesamtwert von 22.500 Euro an UNICEF Luxembourg zu Gunsten der Kinder-Flutopfer in Südostasien. 8.662 Euro wurden im Rahmen des Radsportevents Spinning for Help durch rund 300 Personen „erradelt“ bzw. gespendet. Diese Summe wurde von der Banque LBLux S.A. auf 15.000 Euro erhöht. Citabel Sports spendete 7.500 Euro. Möglich wurde das Event durch die Initiative von Fränk Schleck, der zusammen mit seinen CSC-Kollegen halbstündige Trainingsprogramme gab, an denen zahlreiche Mitarbeiter der Banque LBLux, anderer Banken sowie Radbegeisterte teilnahmen. Die Räder wurden von Citabel Sports und dem Fit-Center aus Rumelange gestellt. Weitere Sponsoren waren Beckerich Wasser und Imprimerie Linden, das Rote Kreuz, Schreinerei Dostert, de Schnékert und Gigi Design.

Luxair

Malgré l'amélioration des performances l'équilibre reste fragile



Sur l'année 2004, Luxair a transporté 1.171.304 passagers. Ceci équivaut à une amélioration de 6,9 % par rapport à 2003. Luxair se rapproche ainsi des performances de 2002 qui reste une année de référence avec 1.196.067 passagers transportés.

Pour les lignes régulières, le nombre de passagers a augmenté de 6 %. La croissance est encore plus importante pour le tour-opérateur Luxair Tours qui note une augmentation de 9,1 % par rapport à 2003 avec 335.817 passagers en 2004. La hausse du nombre des passagers a aussi des répercussions sur le coefficient d'occupation («seat load factor») qui augmente de 3,4 points à 61,6 %. Quant au revenu par passager-kilomètre, il a diminué de 3,5 %.

Avec la mise en service de deux Boeing 737-700, qui ont remplacé deux Boeing 737-400, Luxair a poursuivi la modernisation de sa flotte en 2004. Un troisième Boeing 737-700 NG a été mis en service le 28 janvier 2005 en remplacement d'un Boeing 737-500. La modernisation de la flotte sera aussi à l'ordre du jour lors de l'exercice 2005. Avec la mise en service, en février et en mars, de deux Embraer ERJ 135

– qui remplaceront les Fokker 50 – Luxair possèdera une des flottes les plus modernes en Europe.

L'activité Cargo Handling de Luxair a réussi une très bonne performance en 2004. Un volume de 762.359 tonnes de fret a été traité au CargoCenter de Luxair, ce qui représente une progression de 17,3 % par rapport aux 650.082 tonnes traitées en 2003.

Après les résultats décevants de 2003, le bilan de l'année 2004 se présente donc sous des aspects plus positifs pour Luxair. Néanmoins, la situation financière de la compagnie aérienne reste fragile. La baisse générale du prix moyen d'un billet d'avion et le changement dans les habitudes des passagers affaires font en sorte que la croissance du revenu ne suit pas la hausse du nombre des passagers. Parallèlement, Luxair est confronté à une progression continue de certains postes de charges. Après avoir connu un résultat négatif de 4,1 millions d'euros au niveau de son résultat d'exploitation en 2003, Luxair devrait cependant réussir à atteindre l'équilibre financier de son résultat d'exploitation en 2004, grâce surtout à un important programme de réduc-

tion de coûts qui sera continué en 2005. En ce qui concerne les activités liées à l'aérien proprement dites, Luxair espère que l'équilibre finan-

cier pourra être atteint à la fin de l'exercice 2005.

Pour tout renseignement supplémentaire: www.luxair.lu ■

Conseil en management

Tailor-Made agréé en matière de protection des données

La société de conseil en management Tailor-Made S.A. est la première entreprise au Luxembourg à avoir obtenu l'agrément de «chargé de la protection des données», conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles.

Par décision de la Commission nationale pour la protection des données du 14 janvier 2005, Tailor-Made peut désormais intervenir en tant qu'expert indépendant et intermédiaire entre les entreprises et les organisations, d'une part, et la Commission nationale, d'autre part. Ainsi, les entreprises et les organisations faisant appel à Tailor-Made seront exemptées de l'obligation de notification à la Commission nationale de leurs bases de données, contenant des informations personnelles (fichiers clients, fichiers salariés, bases de données marketing, etc.). De ce fait, cette nouvelle procédure constitue un allègement administratif important pour les entreprises et organisations. Pour les besoins de ses fonctions, Tailor-Made dispose d'un pouvoir d'investigation auprès de ses clients, dans le but d'assurer la surveillance du respect des dispositions de la loi sur la protection des données personnelles, mais aussi d'un pouvoir d'information comme auditeur indépendant entre les deux parties.

Les traitements de données personnelles ainsi surveillés par Tailor-

Made seront intégrées dans le registre public des traitements de la Commission nationale, qui recense tous les fichiers informatiques, audiovisuels et autres soumis aux procédures classiques de notification, respectivement d'autorisation préalable. «Nous nous réjouissons particulièrement de pouvoir offrir comme tout premier prestataire nos services de conseil et d'encadrement pour la mise en conformité aux dispositions légales en matière de protection des données» a souligné Carlo Schneider, administrateur délégué de Tailor-Made, avant d'ajouter «Nous finalisons actuellement une procédure type sous forme d'audit en la matière, qui pourra rapidement trouver son application.» Depuis sa création en 2002, Tailor-Made a pu s'imposer comme leader en matière de conseil en stratégie sur les marchés luxembourgeois et de la Grande Région. Soucieux d'offrir des services de toute première qualité et de répondre aux différents besoins de ses clients en matière de prestations de conseil en management, Tailor-Made cherche constamment à diversifier son expertise. L'agrément de Tailor-Made comme «chargé de la protection des données» s'inscrit dans cette même logique.

Pour de plus amples informations: www.tailormade.lu, e-mail: carlo.schneider@tailormade.lu ou contacter la Commission nationale pour la protection des données: www.cnpd.lu ■

EN BREF

Spirit of Paintings

Le leasing de peintures dans les entreprises luxembourgeoises



Active depuis plusieurs années au Luxembourg, Spirit of Paintings est une association d'artistes luxembourgeois et étrangers qui offre aux entreprises luxembourgeoises un concept de décoration haut de gamme et dynamique via l'accrochage de peintures d'artistes contemporains. Après quelques années d'expérience et après avoir exposé une multitude d'artistes très différents, l'art fait désormais partie de l'univers des cadres et employés de l'entreprise. Dix peintures d'un artiste sélectionné sont accrochées tous les deux mois aux endroits définis au préalable dans l'entreprise (salon de réception bureaux individuels, salles de réunion, couloirs, etc.). Tous les deux mois, les peintures sont remplacées par dix autres peintures d'un artiste différent. Chaque fois, un document de présentation des œuvres avec l'explication du style de l'artiste est remis. Depuis quelques années, ce concept ravit de nombreuses sociétés au Luxembourg qui apprécient cette formule vivante de décoration artistique via leasing. Plus d'informations: Spirit of Paintings, tél.: 091 233 909.

Victor Buck

ISO Zertifikat für Qualitäts- und Umweltmanagement

Der Druckerei Victor Buck wurde das ISO-Zertifikat für Qualitäts- und Umweltmanagement ISO 9001:2000 und 14001:1996 offiziell überreicht. Der stellvertretende Direktor Markus Floerchinger sowie der Beauftragte für Qualität und Umwelt Ludwig Müller nahmen von Stefan Zerwes, Direktor der luxemburgischen Zertifizierungsgesellschaft ESCM, das Zertifikat entgegen. Mit dem Ziel, an Attraktivität für qualitätsbewusste Kunden zu gewinnen, hat Victor Buck während der letzten Monate intensiv am Aufbau eines umfassenden Managementsystems gearbeitet. Mit der ISO-Zertifizierung präsentiert sich nun Victor Buck, über die Landesgrenzen hinweg, als kompetenten Anbieter von qualitativ hochstehenden Druckprodukten. Mit dem genormten Qualitäts- und Umweltmanagement soll die Kommunikation mit den Kunden verbessert und interne Abläufe weiter optimiert werden. Als positiver Nebeneffekt reduziert das Unternehmen den Energieverbrauch und das Abfallaufkommen.



LuxBox

Le mensuel IT lance une newsletter hebdomadaire

LuxBox, le magazine mensuel des technologies de

EN BREF

l'information à Luxembourg a lancé depuis quelques semaines une alerte électronique distribuée gratuitement tous les mercredis. Depuis début janvier, le magazine IT propose en effet une compilation d'éléments marquants une semaine de technologie au Grand-Duché. On retrouve ainsi dans le mailing des cas d'utilisation de la technologie auprès de compagnies grand-ducales, des informations pertinentes sur l'actualité technologique et informatique, un agenda complet des manifestations, événements et formations IT à Luxembourg,...

«Nous avons développé une lettre électronique hebdomadaire qui permet de diffuser les informations importantes plus rapidement. Il s'agit avant tout d'une alerte qui permet en un bref coup d'œil de rester informé sur les questions importantes de l'IT», explique Raphaël Henry, le rédacteur en chef de LuxBox. La lettre est gratuite et disponible sur simple demande par e-mail à info@luxbox.lu

ACEL

Dons de solidarité des cercles d'étudiants

Sur initiative de l'Association des Luxembourgeois aux Universités de Strasbourg (ALUS) et avec le soutien de l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL), 19 cercles se sont réunis afin de soutenir les sinistrés du tsunami qui a frappé l'Asie du sud-est. Les étudiants ont récolté la somme de 7.400€ qui sera versée à la Croix-Rouge luxembourgeoise (6.900€) et à Médecins sans Frontières (500€). Par ailleurs, lors de la dernière édition du Tournoi Universitaire organisé par la Ligue des Associations Sportives Estudiantines Luxembourgeoises (LASEL), l'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois

(ACEL) s'était chargée du bar et de la restauration des sportifs. L'intégralité des bénéfices, d'un montant de 1.200€, sera transférée à la Fondation Luxembourgeoise contre le Cancer. Plus d'informations: www.ancel.lu

Arcelor

Présentation du Prix Emile et Aline Mayrisch

Au cours d'une conférence de presse, Madame Annette Schwall-Lacroix, Présidente du Cercle des Amis de Colpach, et Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'Administration d'Arcelor, ont présenté officiellement le «Prix Emile et Aline Mayrisch». Ce prix a pour objectif de promouvoir «l'esprit de Colpach» caractérisé par l'ouverture aux courants culturels et la promotion de l'entente entre les peuples européens. Le prix est doté par Arcelor à hauteur de 14.000€ et est décerné tous les quatre ans. Le «Prix Emile et Aline Mayrisch» s'adresse aux chercheurs, étudiants, journalistes et autres auteurs résidant en Allemagne, en Belgique, en France ou au Luxembourg et qui sont âgés d'au moins 24 ans. Les travaux présentés au concours porteront sur des recherches dans les domaines de l'histoire, de la politique, de l'économie, de la vie sociale et/ou de la culture dans l'espace franco-germano-belgo-luxembourgeois. Les travaux présentés au concours pourront aussi consister en des dossiers relevant de la presse écrite, radiophonique et audiovisuelle se distinguant par leur intérêt pédagogique. Pour la première promotion, la date limite pour la remise des travaux par les candidats est fixée au 31 décembre 2006. Le prix sera remis pour la première fois en 2007. Pour de plus amples renseignements: Patrick Seyler: 47 92 23 60

Brasserie Simon

Une «Dinkel» spécialement brassée pour Euro-Toques



C'est la «Simon Dinkel» qui a été choisie pour être servie sur les tables des adhérents luxembourgeois d'Euro-Toques. Elle l'est avec une étiquette spéciale et dans un verre particulier. Cette bière blonde se compose de deux tiers de malt et d'un dernier tiers d'épeautre non malté, deux produits cultivés dans le Parc Naturel de la Haute-Sûre. Sa blondeur naturelle, sa douceur et sa légèreté, font de la «Simon Dinkel» une bière particulière, au goût unanimement apprécié, tant par les femmes que par les hommes.

La «Simon Dinkel» est un produit 100 % naturel. En témoigne son aspect légèrement trouble lié à la présence de cellules de levure vivante. Bière non filtrée, cette «Dinkel», spécialement brassée par l'entreprise familiale de Wiltz, est préparée avec un soin particulier. La Brasserie Simon est à ce jour la seule brasserie grand-ducale reconnue comme «Fournisseur de la Cour». Les plus grands chefs d'Euro-Toques trouveront désormais dans cette «Simon Dinkel» un ingrédient de choix pour leurs recettes, traditionnelles ou innovantes, et une boisson au goût unique pour accompagner leurs préparations. ■

L'association Euro-Toques a pour vocation de promouvoir et d'œuvrer au service d'une alimentation saine. Ses membres, des chefs cuisiniers et des propriétaires de restaurants, se sont engagés à soutenir l'utilisation de produits alimentaires de haute qualité. Récemment Euro-Toques a choisi la Brasserie Simon de Wiltz pour devenir l'un de ses fournisseurs privilégiés, tant ses bières s'inscrivent totalement dans la démarche de qualité adoptée par ces spécialistes de la restauration.

IEE

Preisverleihung bei der IEE ehrt Erfinder

Kürzlich organisierte die IEE-Direktion einen Wettbewerb um den Preis des besten Patents. Die Preisverleihung fand am 26. Januar im «Cercle Münster» statt.

Den ersten Preis erhielten Guido Becker, Thierry Mousel und Marc Schmitz für die Erfindung einer neuartigen Sicherheitsvorrichtung für Fahrzeuge. Dabei handelt es sich um ein so genanntes 3D-Vision-System.

Aufgabe des Systems ist die Klassifizierung der Art der Sitzbelegung (Kindersitz, Person) in einem Kraftfahrzeug, sowie die Bestimmung der Insassenposition auf dem Beifahrersitz. Diese Informationen werden an das Airbagsteuergerät weitergeleitet und ermöglichen somit die optimale Ansteuerung von Airbags und Sicherheitsgurten.

Ein zweiter Preis ging an Werner Bieck, Driss Chabach und Yves Decoster für ihr „foil type switch in element with dielectric layer“, oder einfacher der Verbesserung von druckempfindlichen Sensoren. Das Patent eines neuartigen Tastatursensors, der nur vier Adern benötigt, als die bisherigen, erhielt

einen weiteren zweiten Preis. Eingereicht wurde dieses Patent von Philippe Boyer und Bogdan Serban. Das Preisgeld in Höhe von insgesamt 15.000 Euro wurde unter den Preisträgern gestaffelt verteilt.

«Die Verleihung des Patentpreises bietet die Möglichkeit, die Innovationsfähigkeit unseres Unternehmens öffentlich hervorzuheben», so der IEE Vize-Präsident, Michel Witte, anlässlich der Preisverleihung. „Die mit dem Preis ausgezeichneten Beispiele innovativen Handelns sollen auch für andere Mitarbeiter Ansporn sein. Die große Zahl und die hohe Qualität der eingereichten Patente bestätigen, dass es bei IEE nicht an Innovationskraft mangelt.



Innovationen sind Voraussetzung für anhaltenden wirtschaftlichen Erfolg einer High-Tech Firma“, so Witte abschliessend. Weitere Informationen über: www.iee.lu ■

Immobilier

Key Inn S.A. lance un service **Appart-Office**



La société Key Inn S.A. a annoncé l'ouverture d'un nouveau établissement au 42 rue Albert 1^{er} à Luxembourg (coin av. Guillaume). La société propose des services d'Appart-Office, uniques à Luxembourg.

Plus qu'un hôtel, Key Inn Appart-Office met à disposition de ses clients un espace modulaire pour des courts, moyens et longs séjours. Les studios de standing (25 m² à 53 m²) meu-

blés, peuvent être utilisés, au gré de leurs besoins, en appartements mais également en bureau, salle de réunion ou lieu de réception privée ou professionnelle.

A cette fin, chaque studio est équipé d'un mobilier modulaire, spécialement conçu ainsi que d'une kitchenette discrète et bien équipée. Ce concept convient idéalement à des voyageurs pour qui une utilisation combinée privée et professionnelle représente un plus; à ceux qui ne se satisfont pas d'une chambre d'hôtel et qui souhaitent avoir plus d'espace, d'autonomie ou qui veulent recevoir, de façon privée ou

professionnelle dans leur studio ainsi qu'aux sociétés qui souhaitent loger leurs cadres, visiteurs ou consultants, pendant quelques semaines ou quelques mois.

Les studios peuvent être loués à court, moyen ou long terme, avec une formule de prix dégressive, en fonction de la superficie et de la durée. Les communications Internet sont également mises en valeur puisque chaque studio est équipé de connexions Internet DSL et d'une TV à écran plat qui peut être connecté à un ordinateur et utilisée pour faire des présentations Power Point ou autre.

Key Inn offre une solution de flexibilité et de convivialité dans une atmosphère contemporaine et fonctionnelle dans trois anciennes demeures entièrement rénovées à quelques minutes à pied du centre-ville. Plus d'informations: www.key-inn.com, tél.: 276161-1. ■

myQualis.com : un nouveau service de gestion des systèmes d'information



Q.O.A.Lux. et Business Process Automation (BPA) lancent, en partenariat sur le Luxembourg, le nouveau service de portail collaboratif en ligne myQualis.com. myQualis.com est un service de location sur Internet permettant aux très petites, petites et moyennes entreprises (TPE et PME) de partager leur système d'information avec leurs collaborateurs internes et partenaires ou clients externes, sans installer de logiciel et sans risque. Une seule connexion à Internet haut débit suffit à l'abonné pour accéder à l'information en toute sécurité et depuis n'importe où.

L'entreprise qui s'abonne à ce service peut partager ses documents et processus avec ses collaborateurs

internes et clients ou partenaires externes. Le Système Qualité est vécu en temps réel et sans logiciel. myQualis.com organise et centralise l'information et les documents sur des espaces de travail partagés, accessibles selon des profils de sécurité. L'application est une solution simple mais efficace pour piloter les projets ou les séances. Un espace de travail dédié à un projet ou une réunion rassemble les informations sur les participants, l'agenda, le calendrier, les objectifs, les documents, les tâches et les décisions prises. myQualis.com est une solution prête à l'utilisation et à la portée de tous. Aucune connaissance informatique n'est nécessaire pour paramétrer le portail à la mesure de l'entreprise. Les collaborateurs se forment gratuitement au bureau ou à domicile, à l'aide de didacticiels en ligne. Le service est nativement interfacé à la bureautique Microsoft Office, ce qui en améliore l'acceptation par les utilisateurs finaux. myQualis.com est disponible dans toutes les langues. Aucun logiciel, serveur ou base de données

n'est nécessaire. Aucun spécialiste n'est nécessaire puisque la maintenance du système est délocalisée. Des professionnels assurent la sécurité et la disponibilité totale des données. Le portail de base est disponible dès 95,- par société et par mois pour un nombre illimité d'utilisateurs. Le coût total d'exploitation du service est 10 fois inférieur à n'importe quel autre logiciel installé.

Il est possible de tester myQualis.com gratuitement pendant 30 jours. Le service est déjà utilisé avec succès par plusieurs clients et partenaires de BPA.

La forte croissance du nombre d'entreprises connectées et de la vitesse de connexion à Internet explique le succès des applications hébergées, dont la part de marché par rapport au logiciel traditionnel ne cesse d'augmenter. Ce nouveau modèle de distribution d'applications sur Internet réduit les coûts sur toute la chaîne: l'éditeur n'a qu'une version de son logiciel à gérer et le client fait l'impasse sur le logiciel installé et sa maintenance. De plus, l'hébergement laisse présager un développement exponentiel du télétravail au cours des prochaines années.

BPA envisage des développements pour enrichir le service myQualis.com actuel. L'objectif est d'ajouter différentes applications de gestion de la relation client, des salaires, de facturation et de comptabilité. L'application finale permettra à l'entreprise abonnée de gérer l'ensemble de ses processus, sans risque ni logiciel et à faible coût.

Pour plus d'information: goalux@internet.lu - www.myqualis.com/web, tél: +352 021146741



DEMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT !



concept factory.lu

Demandez votre exemplaire gratuit en renvoyant ce coupon par fax ou par voie de courrier à l'adresse suivante:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

L-2981 Luxembourg

 (+352) 423939-820

SOCIÉTÉ

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

E-MAIL

SITE INTERNET

Bourse d'entreprises

Vous désirez publier une annonce?
Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.btm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée.

Groupe 1 – à Céder:

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C148

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C180

Vends fonds de commerce restaurant/brasserie gastronomique, avec terrasse, dans cadre médiéval touristique.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf.: C239

Vends entreprise de vente, installation et maintenance de machines d'embouteillage et emballage. Accords de distribution exclusifs dans l'industrie.

Réf.: C244

Vends magasin de textiles, actuellement vêtements pour enfants.

Réf.: C249

Vends commerce de vins pour cause de retraite.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C260

Vends espace commercial de 450 m²; équipement pour wellness & beauty inclus, 20 parkings privés; à 10 minutes de Luxembourg-Ville; vente des murs ou location possible.

Réf.: C264

Vends cause retraite: Commerce de luxe literie/linge de maison; proximité Luxembourg-Ville.

Réf.: C265

Vends fonds de commerce d'un garage avec salle d'exposition et atelier de réparations.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C267

Vends institut de beauté sur 260 m²; agencement neuf. Très bonne clientèle. Reprise de la franchise incluse.

Réf.: C268

Vends magasin de vêtements au centre-ville de Luxembourg.

Réf.: C269

Vends Restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C270

Vends société d'Import/Export, grossiste et détaillant d'épicerie fine et de luxe ainsi que cadeaux, art et vins.

Réf.: C273

Vends société de décoration saisonnière et organisation d'événements.

Réf.: C274

Vends société de développement et de commercialisation de logiciel de gestion d'entreprise.

Réf.: C276

Vends commerce d'articles de cadeau et décoration d'intérieur, articles pour bonbonnières et confiseries.

Réf.: C277

Vends restaurant italien dans vieille ville, terrasse, 90 couverts.

Réf.: C279

Vends société de fabrication et de vente de produit alimentaire, quatre emplacements au Luxembourg.

Réf.: C281

Vends magasin de textiles, de mercerie et de bonneterie.

Réf.: C283

Vends magasin de meubles, fonds de commerce ou fond de commerce avec dépôt.

Réf.: C284

Vends fonds de commerce brasserie-restaurant avec terrasse et cave disco dans vieille-ville.

Réf.: C286

Vends Pizzeria-Restaurant au sud du pays, excellente réputation, maison de tradition. 110 + terrasse 180 cvrts. Bon rendement. Long bail à conditions avantageuses.

Réf.: C288

Vends Commerce (parts+stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

Réf.: C290

Vends Auberge-Restaurant en plein milieu de campagne, +/- 60 couverts. Etat excellent, bonne clientèle existante.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, en France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C294

Vends Centre de Beauté + Fran-chise, 7 cabines. Bon emplacement au sud du pays.

Réf.: C296

Vends Café, Sandwicherie au Centre-Ville.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation centre ville.

Réf.: C303

Vends commerce de vêtements, surface 140 m² situé au sud du pays.

Réf.: C305

Vends groupe de sociétés dans le secteur IT (bâtiment >1000 m²) (au sud du pays.)

Réf.: C306

Vends agence de publicité, année de création 2000. Activité à relancer.

Réf.: C309

Vends magasin de vêtements enfants au Centre-Ville, zone piétonne.

Réf.: C311

Vends restaurant spacieux, semi-gastronomique/cuisine traditionnelle lux., +/- 200 places, salle de réunion, terrasse, parking. Partenariat possible.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Réf.: C314

Vends commerce d'articles de sport au Nord du pays.

Réf.: C315

Vends Camping, Café, Restaurant, +/- 5 ha, emplacements fixes, en très bon état.

Réf.: C316

Vends fond de commerce d'un restaurant avec cour intérieure, Centre Gare.

Réf.: C317

Vends fonds de commerce d'une Parfumerie au Centre-Ville de Luxembourg.

Réf.: C318

Vends société de services en Informatique dans le monde Linux. Produits définis, type routeur WiFi ou Serveur de fichier tout intégré. Affaire à lancer.

Réf.: C319

Vends petite entreprise dans le domaine de l'administratif et de l'informatique (cadeaux publicitaires).

Réf.: C320

Vends fonds de commerce d'un Snack/Cafétéria. Bonne situation au nord du pays.

Réf.: C321

Vends fonds de commerce (Agence-ment, mobilier, Stock...) dans l'alimentation, petite restauration, commerce de vins... au centre-ville.

Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leaders mondiaux de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf.: C323

Vends Restaurant, alentours de Luxembourg-Ville, 90 couverts sans terrasse.

Réf.: C324

Vends Commerce de Bijouterie Fantaisie au Centre-Ville de Luxembourg, très bonne situation.

Réf.: C325

Vends fonds de commerce au centre ville de Luxembourg, petite restauration, sandwicherie, boulangerie.

Réf.: C326

Vends société avec diverses représentations pour l'industrie et pour collectivités.

Réf.: C327

Vends commerce de vêtements pour dames à Echternach dans zone piétonne, très bonne situation.

Réf.: C328

Vends Café Restaurant avec terrasse à l'Est du pays.

Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf.: C330

Vends société de transports internationaux de marchandises par route. Location de véhicules inclus.

Réf.: C331

Vends salaisons, boucherie sur 270 m², grands frigos, dans un immeuble haute finition.

Réf.: C332

Vends société de transports de marchandises générales.

Réf.: C333

Vends lingerie de luxe hommes et femmes, bon emplacement dans Centre Commercial, bonne clientèle.

Réf.: C334

Vends entreprise de jardinage, entretiens plantes.

Réf.: C335

Vends société dans la petite restauration située au Centre-ville. Clientèle fidèle.

Réf.: C336

Vends fonds de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250 m² terrasse, Luxembourg-Gare.

Réf.: C337

Vends Brasserie-Restaurant centre-ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf.: C338

Vends partiellement entreprise de construction clés en main, agence immobilière, commerce de matériaux de construction en plein essor.

Réf.: C340

Vends centre de bronzage à Esch/Alzette.

Réf.: C341

Vends magasin de journaux, tabac, lotto.

Réf.: C342

Vends commerce prêt-à-porter dames, chemiserie et lingerie hommes dans zone piétonne au sud du pays, surface comm. 90 m² réserve et bureau.

Réf.: C343

Vends pizzeria-restaurant, entièrement rénové, à l'est du pays dans cadre exceptionnel, cuisine équipée en inox, aire pour enfants, terrasse, parking.

Réf.: C344

Vends fonds de commerce de gastronomie, restauration traditionnelle et pour banquets dans château à proximité de la ville de Luxembourg, bonne clientèle existante.

Réf.: C345

A vendre magasin de vêtements complètement rénové, bon emplacement au sud du pays.

Réf.: C346

Vends Hotel-Restaurant renommé, grands salons, 2 terrasses, jardin, parking, avec 16 chambres dans petite Suisse.

Réf.: C347

Vends local de 200 m² à 2 niveaux, deux bars équipés avec deux styles de musique, terrasse de 68 m² donnant sur l'Alzette.

Réf.: C348

Vends pour cause de retraite société de distribution et de représentation de produits.

Réf.: C349

Vends Société Import-Export, négoce de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises.

Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Groupe 2 – Cherche à reprendre:

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance.

Réf.: R181

Société de transports luxembourgeoise, filiale d'un groupe français, recherche entreprise de taille moyenne spécialisée dans le transport routier de marchandises et (ou) dans des activités logistiques.

Réf.: R182

Cherche à reprendre café-sandwicherie à Luxembourg-Ville ou alentours.

Réf.: R185

Société belge recherche bureau d'étude (architecture, expertise, topographie, coordination sécurité) pour étendre son activité au Luxembourg.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R196

Cherche à reprendre petite société industrielle de fabrication ou de transformation. Participation également possible.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles produits/fournitures pour collectivités biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R205

Cherche à reprendre fonds de commerce pour création d'un magasin de sport.

Réf.: R207

Ingénieur cherche à reprendre société industrielle dans les domaines automation et/ou électronique en général.

Réf.: R209

Cherche à reprendre commerce de meubles.

Réf.: R210

Ingénieur civil de mines cherche à reprendre société industrielle/PMI.

Réf.: R211

Créateur d'entreprise, dynamique et motivé cherche à reprendre bar, café ou brasserie à Luxembourg-ville ou alentours.

Réf.: R212

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous traitance ou partenariat.

Réf.: R213

Cherche à reprendre société de production ou de services à destination des entreprises. Marché européen ou international

Réf.: R214

Cherche à reprendre société de Transport International de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

Réf.: R215

Cherche participation, partenariat dans fiduciaire, société d'expertise comptable ou de conseil économique.

Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf.: R217

Cherche petit Café, Sandwicherie ou Salon de Thé au Centre-Ville.

Réf.: R218

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et fabrication de produits du secteur énergies renouvelables, photovoltaïques, éolienne et accessoires.

Réf.: R219

Cherche à reprendre commerce de vins.

Réf.: R220

Cherche à reprendre Restaurant-Pizzeria au Centre resp. au sud du pays.

Réf.: R221

Cherche à reprendre société informatique, taille 5-50 personnes.

Réf.: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

Réf.: R223

Cherche à reprendre société de fabrication, production et de distribution de produits fabriqués.

Réf.: R224

Cherche à reprendre société de services informatiques.

Réf.: R225

Cherche salle de spectacle avec bar au centre-ville pour un public d'environ 50 personnes.

Réf.: R226

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite société de consulting (industrie, import-export) Centre ou Sud. Partenariat possible.

Réf.: R227

Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles

Réf.: R228

Cherche à reprendre restaurant avec café, alentours centre-ville de Luxembourg, avec parking, event. chambres à louer.

Réf.: R229

Entreprise luxembourgeoise cherche à reprendre commerce dans le secteur de l'automobile.

Réf.: R230

Cherche à reprendre petite société de production ou de services.

Réf.: R231

Cherche à reprendre cabaret ou club de nuit à Luxembourg.

Réf.: R232

Cherche partenariat avec une entreprise active dans la vente et réparation de voitures toutes marques.

Réf.: R233

Cherche à reprendre Brasserie ou Bar au centre-ville et alentours.

Réf.: R234

Cherche à reprendre Restaurant au centre ville et alentours.

Réf.: R235

Cherche à reprendre Restaurant, max. 60 couverts, pas dans le centre-ville.

Réf.: R236

Cherche à reprendre petite entreprise de transport.

Réf.: R237

Cherche à reprendre au centre un restaurant +/- 50 couverts, si possible avec terrasse et un parking à proximité.

Réf.: R238

Cherche restaurant au centre ville (50-60 m²).

Réf.: R239

Couple cherche à reprendre hôtel, restaurant, auberge 60 couverts maximum.

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 15/02/2004.

Le leasing
made by ING Lease
efficace,
rapide,
fiable

ING 
LEASE

ING Lease Luxembourg 50, route d'Esch L-2965 Luxembourg
T +352 45 88 48 F +352 45 81 03 www.ing.lu

DALEIDEN S.à r.l

63, Grand-Rue
L-1661 LUXEMBOURG

c95141/2004
30/08/2004 - 28/02/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles de parfumerie et articles de la branche du coiffeur pour dames

CLOPIN-CLOPAN

17A, rue des Tilleuls
L-8832 ROMBACH

c95149/2004
06/09/2004 - 05/03/2005

cessation complète de l'activité commerciale chaussures et articles de maroquinerie

KRETZSCHMAR

5, rue Alphonse Weicker
L-2721 LUXEMBOURG

c95153/2004
05/10/2004 - 04/04/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles textiles, articles en cuir et en fourrures

TIPP TAILLERIE INT, DE PIERRES PRECIEUSES

99, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE

c95161/2004
03/01/2005 - 30/04/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles de bijouterie et d'argenterie, articles d'art de la table et de décoration

LEISEN ANNE

86, rue de Tétange
L-3672 KAYL

c95154/2004
01/12/2004 - 31/05/2005

cessation complète de l'activité commerciale vêtements, articles de mercerie-bonneterie, articles de lingerie et articles de chemiserie

FOURRURES SYBILLE

33, rue de l'Alzette
L-4011 ESCH-SUR-ALZETTE

c95147/2004
01/09/2004 - 28/02/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles de confection, vêtements en fourrure et en cuir et accessoires de mode y assortis

CONFECTION BERTEMES

43, Grand-Rue
L-9530 WILTZ

c95150/2004
01/10/2004 - 31/03/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles de confection et accessoires de mode, articles de lingerie, articles de mercerie-bonneterie et articles de chapellerie

WAGNER-PATRON

39, Grand-Rue
L-8510 REDANGE-SUR-ATTERT

c95152/2004
05/10/2004 - 04/04/2005

cessation complète de l'activité commerciale équipements du bâtiment et du foyer, articles d'ameublement, produits de ménage, articles horticoles et électroménagers, disques

GRAAS SIMONE

31, allée St. Christophe
L-5612 MONDORF-LES-BAINS

c95155/2004
01/12/2004 - 31/05/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles de parfumerie

BOUTIQUE JOSE

56, rue Zénon Bernard
L-4031 ESCH-SUR-ALZETTE

c95160/2004
25/12/2004 - 24/06/2005

cessation complète de l'activité commerciale articles textiles, articles en cuir et en fourrures.



1. Citroën
2. Ford
3. Subaru
4. Peugeot



Citroën Champion du Monde des rallyes 2004 & Champion des Offres en février.



CITROËN
BERLINGO

-22%⁽¹⁾



CITROËN
JUMPY

-23%⁽¹⁾



CITROËN
JUMPER

-24%⁽¹⁾



Classement constructeurs: 1.Citroën (194 pt) - 2. Ford (143 pt) - 3. Subaru (122 pt) 4. Peugeot (101 pt) - 5. Mitsubishi (17 pt)

(1) Offre Fleet réservée aux sociétés (hors frais de contrôle technique et d'immatriculation). Remises calculées sur base du prix catalogue au 01/02/05 et valable à l'achat d'un véhicule utilitaire neuf commandé en février 2005 hors véhicules transformés et hors offres Easy Pack. Offre non cumulable avec les autres promotions en cours. Offres Fleet valables dans la limite des stocks disponibles et dans tous les points de vente participant à l'opération. Document non-contractuel.

CITROËN préfère TOTAL

DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

www.citroenfleet.be



CITROËN

BUSINESS POST

Un service bien huilé pour la gestion de votre courrier d'entreprise.



**NUMÉRO
GRATUIT
8002 3210**

Nos solutions Business Post:

- Prise à domicile: enlèvement sur mesure de votre courrier
- Distri+: distribution à domicile sur mesure
- Confort: affranchissement de votre courrier
- Export: prix avantageux pour courrier international
- Eco: meilleurs prix pour des envois non prioritaires

BUSINESS POST Les solutions courrier pour professionnels.

P&T Division des Postes Unité Commerciale L-2998 Luxembourg - Téléphone : 8002 3210 - Fax : 48 83 94 - www.ept.lu

